

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments: /
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/
Pages de couleur
 - Pages damaged/
Pages endommagées
 - Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
 - Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
 - Pages detached/
Pages détachées
 - Showthrough/
Transparence
 - Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
 - Continuous pagination/
Pagination continue
 - Includes index(es)/
Comprend un (des) index
- Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient:
- Title page of issue/
Page de titre de la livraison
 - Caption of issue/
Titre de départ de la livraison
 - Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
						✓					

REVUE DE MONTREAL

L'EDUCATION

DANS

L'ECOLE LIBRE

PAR LE

Docteur T. M. GUARDIA

—A PARIS, CHEZ PEDONE-LAURIEL—

Nous avons cherché la vérité de bonne foi, dit M. Guardia dans son avant-propos, et nous l'avons dite sans détour, avec le plus vif désir d'être utile. Son livre veut donc, avant tout, être utilitaire, essentiellement pratique; son système est moins un idéal qu'un guide. Le mode d'instruction de l'Etat lui paraît plein de vices; l'avenir de l'éducation est pour lui dans l'école libre. Il indique la voie à suivre. Nous allons étudier l'œuvre en détail.

Trois éléments sont examinés en trois livres différents: *l'Écolier, le Maître, l'Enseignement*.

L'introduction qui précède ces trois livres est plutôt un plan général du volume. Sommairement l'auteur jette ses bases, expose ses idées, que chacune des trois parties développera successivement. Dès les premières pages on a donc une vue d'ensemble de l'ouvrage; on peut prévoir ce qu'il sera et ce qu'il enseignera. Ce qui est en substance dans l'introduction, nous le retrouverons en détail dans chacun des trois livres. Laissons donc de côté cette introduction, — excellente pour celui qui doit

lire en entier le volume, car elle le prépare à sa lecture et lui facilite la tâche; inutile pour qui veut se contenter d'une rapide analyse, d'une courte critique,—et entrons de suite au cœur de la question. Constatons seulement que de ces préliminaires il ressort que ce très sérieux manuel pédagogique fait la guerre aux préjugés et aux vieilles institutions universitaires : baccalauréat, que l'auteur appelle un certificat d'ignorance labcrieuse, répétitions, thème grec, discours et vers latins. Et ceux qui ont passé par cette longue série d'études pour le moins inutiles estimeront qu'en cela l'auteur a dix fois raison. «Autres temps, autres mœurs,» tout le monde est persuadé de cette vérité : voilà qui est fort bien, mais il faudrait encore se persuader de cette autre vérité fondamentale qui découle de la première : «Autres mœurs, autre éducation.» Que doit être cette autre éducation ? c'est ce que M. le docteur Guardia a voulu nous montrer dans ce livre.

I

L'ÉCOLIER

«Avant sept ans, âge où la raison commence à paraître à côté des instincts et des habitudes, l'enfant ne doit pas quitter la famille.» L'écolier, sauf de rares exceptions, sera ce qu'a été l'enfant. C'est donc aux parents à jeter les bases premières de l'éducation, à redresser les instincts, corriger les habitudes; l'éducation de la famille doit préparer à l'éducation de l'école. Et dès l'origine, ce devoir incombe aux parents : la première enfance ne doit pas être livrée à des mains mercenaires, et, en cela d'accord avec Rousseau, qu'il appelle pourtant plus loin «un grand déclamateur,» M. Guardia estime que la nourriture, cette première éducation, revient de droit à la mère. «La fonction de la mère est de nourrir l'enfant qu'elle a mis au monde.» Et M. Guardia s'irrite longuement contre la coutume contraire, prédominante aujourd'hui, parlant comme médecin et comme éducateur. «Tout l'avenir, ou peu s'en faut, dépend de ces premiers temps où la constitution s'organise; pour ainsi dire, ou du moins se prépare; et rien n'assure que la nature contrariée ou dévoyée reprenne le dessus avec la puberté et rentre dans le droit chemin.» Et dès que l'enfant est arrivé à cet âge où toute la vie est sensation, où l'instinct de l'imitation domine, c'est alors que le danger augmente, que les soins ne sauraient être trop vigilants,

car le premier pli donné à l'intelligence est lent à s'effacer, et l'entourage est pour beaucoup pour décider des penchants, des petites passions qui, livrées à elles-mêmes, seront plus tard des vices. Les enfants gâtés, mal élevés, dont on n'aura pas pris soin d'éclairer la volonté, font le désespoir des maîtres et sont le fléau des maisons d'éducation. Aux parents donc, on ne saurait trop le leur faire entendre, à former les écoliers de l'avenir. Et à ce propos, M. Guardia s'élève contre l'usage des précepteurs, des gouvernantes, des institutrices, et surtout des bonnes anglaises et allemandes. Et c'est à celles-ci surtout que M. Guardia paraît particulièrement en vouloir ; contre elles il revient maintes fois à la charge. « L'espèce de l'institutrice » paraît, du reste, lui être souverainement antipathique. Après les bonnes étrangères, il s'en prend aux bachelières « que tente l'amour du mandarinat, qui, en quête de leurs droits jusqu'à en oublier leurs devoirs, aspirent à sortir de leur sexe. » Il est vrai que, depuis quelques années, c'est comme une fringale de diplômes qui saisit les jeunes filles : bachelières et licenciées surgissent de toutes facultés, sortant chacune avec honneur d'épreuves que la galanterie des professeurs leur rend peut-être plus faciles. Cela peut-il être dangereux, peut-il être ridicule ? Les suites nous l'apprendront ; mais, en attendant, nous ne trouvons rien d'excessif dans la critique de M. Guardia.

Plus facilement, l'auteur pardonne au précepteur. Il l'approuve pour le jeune garçon lorsqu'il est d'âge à se passer de ces soins continus qui sont le propre de la mère. Le précepteur éclairera l'intelligence en même temps qu'il veillera à l'hygiène. D'un côté, il enseignera à l'enfant à voir, à regarder, à observer, à comparer, à se souvenir ; il redressera ces notions fausses venues souvent d'elles-mêmes dans l'esprit de l'enfant. De l'autre, il fera rigoureusement observer ce régime : vie au grand air, locomotion, beaucoup de nourriture et beaucoup de sommeil, travail nocturne absolument proscriit : toutes choses aussi nécessaires pour former le caractère et l'intelligence que le tempérament, car il est bien vrai l'adage latin : *mens sana in corpore sano*.

L'auteur insinue même qu'il serait bon d'occuper l'enfant à des travaux manuels. Il faut d'ailleurs varier le plus possible les occupations, pour éviter l'ennui, qui engendre la paresse. Il faut sortir de la routine, de cette éducation mal entendue produisant l'étiollement du corps et la léthargie de l'âme, dans lesquelles végètent et l'université et beaucoup d'institutions étrangères

à l'université. Les réformes que fera l'Etat sous la pression de l'opinion publique ne suffiront pas, car il ne renoncera point à son régime claustral et à l'internat de ses lycées : loin de là, il fait voter le même régime pour l'éducation des jeunes filles.

Moralement, l'éducateur, tout en ayant l'œil ouvert sur les instincts, les penchants et les inclinations, doit s'attacher à diriger les sens et l'intelligence, de manière à développer le jugement. Dès l'âge de raison, c'est à la raison qu'il faut songer. On devra donc tout enseigner : l'écriture, la lecture, le calcul, les premiers éléments de toutes choses, s'adressant plus au bon sens, à la raison de l'enfant, qu'à sa mémoire et qu'à la puissance d'une méthode empirique et mécanique.

Et tout en développant cette thèse, l'auteur indique des écueils à éviter, des voies nouvelles à suivre : unir les lettres aux sciences, elles se comprennent et se complètent ; restreindre la récitation classique, cet exercice mécanique ou de perroquet, qui énerve la mémoire ; émonder la rhétorique, qui habitue aux périphrases creuses et sonores, qui éloigne de la vraie distinction, car la distinction n'est autre chose que le naturel uni à la simplicité. Quant à l'instruction religieuse, l'auteur ne l'oublie pas ; mais, devant les dissentiments actuels, il se retire prudemment, laissant ce soin à la famille. Les parents édifieront la religion de leurs enfants dans la mesure qui leur conviendra, cela vaut mieux, et l'école libre s'abstiendra : elle sera silencieuse et tolérante, ne plaçant pour aucun dogme et respectant absolument toutes les opinions. Et l'auteur définit ici la tolérance : « un corollaire de la liberté, une condition, une nécessité sociale (1). »

(1) Nous voulons bien croire que M. le Dr Guardia n'oublie pas l'instruction religieuse ; mais s'il y songe, c'est pour la bannir de son école. En face des « dissentiments actuels », son école libre n'est plus libre ; il faut qu'elle s'abstienne, qu'elle se condamne au silence, qu'elle soit tolérante, qu'elle respecte, toutes les opinions sans plaider pour aucun dogme. Et quand « les dissentiments actuels » auront disparu, que fera-t-elle ? Elle se taira encore, apparemment, en vertu du principe que cette tolérance est « un corollaire de la liberté, une condition, une nécessité sociale ».

Ce que veut M. le Dr Guardia, ce n'est donc pas simplement l'enseignement laïque, auquel nous n'avons pas la moindre objection, pourvu qu'il soit chrétien et ne monopolise ni les écoles, ni les faveurs de l'Etat : « Lorsque l'enseignement est chrétien, disait le R. P. Matignon / S. J., dans une de

Mais revenons à l'éducation. L'enfant a grandi, le voilà adolescent, bientôt jeune homme. C'est ici qu'il faut user de surveillance, qu'il faut à l'éducation morale mêler la physiologie et

ses conférences de Notre-Dame de Paris (1872), peu importe de quelles lèvres il découle ; prêtre ou séculier, laïque ou religieux, l'homme qui parle n'est qu'un porte-voix ; le véritable instituteur est celui qui continue à dire : « Laissez venir à moi les petits enfants, *sinite parvulos venire ad me* ».

Or le Christ enseigne par son Eglise. M. le Dr Guardia veut l'école *neutre*. l'école qui s'abstient de toucher aux matières religieuses, qui ne dit mot de Dieu, ni de l'—e, ni de la vie future. La religion, ajoute l'auteur que nous citons plus haut, n'entrera pas dans le programme, elle ne prélèvera aucune part dans les leçons de l'instituteur. Bien plus, celui-ci devra apporter la plus grande attention à passer entre les cultes divers sans marquer pour aucun la moindre préférence ; et son discours devra se tenir tellement en équilibre qu'on ne le surprenne jamais à pencher soit d'un côté, soit de l'autre.

« Ainsi l'enseignement n'aura point de couleur religieuse. Renfermé exclusivement dans ce qu'on appelle son objet spécial, il ne se permettra pas de s'en écarter un instant, ni de regarder ce qui est au dehors. Doué il suit que le Christ sera pour lui, non avvenu, à peu près comme s'il n'avait jamais paru en ce monde. »

Or une telle école, où ne pourraient guère aller en définitive, que des enfants l'apaisés, ne répond ni aux droits de l'Eglise, ni à ceux des parents, ni à leurs plus strictes obligations. Une telle école manque de base, de but, de moyens efficaces pour former l'intelligence, le cœur et la conscience de l'enfant. Malheur à la nation qui scandalise ses petits jusqu'au point de leur enseigner, ne fût-ce que par le silence, à se passer de Dieu !

Nous ne pouvons opposer à M. le Dr Guardia l'expérience de notre patrie, car, Dieu merci, la Nouvelle-France n'a jamais eu et n'aura jamais d'écoles *neutres* ; mais s'il veut savoir ce qu'en pensent aujourd'hui les esprits sérieux chez nos voisins d'Amérique,—qui, eux, ont voulu essayer du système,—qu'il veuille bien consulter les rapports officiels de M. Randall, surligneur de des écoles à New-York, du R. M. Nortrop, agent du comité d'éducation au Massachusetts, celui du commissaire officiel pour l'Ohio, etc., etc.

C'est un évêque protestant,—l'évêque d'Ely, pays de Galles,—qui s'écriait : « J'aimerais mieux voir le mahométisme enseigné dans les pensions de mon diocèse, que de voir s'y implanter ces écoles d'où la religion est complètement bannie. »

En deux mots,—car nous ne pouvons indiquer ici tous les motifs de notre protestation,—si vous voulez former une génération de citoyens athée et reculer promptement aux frontières de la barbarie, ouvrez vos écoles *neutres* ; mais s'il s'agit de former des citoyens religieux, chrétiens, qui relèvent et soutiennent l'honneur de la France, que vos écoles soient religieuses, chrétiennes,—*congréganistes, confessionnelles*, comme on les appelle quelquefois,—des écoles qui ne séparent pas ce qui est essentiellement uni : l'enseignement profane et l'enseignement chrétien.

l'hygiène. Les générations actuelles, sans vigueur, étioilées, anémiques, sont épuisées avant l'âge et marchent à une consommation précoce. La cause? Elle est dans la loi de l'hérédité, dans les mœurs, dans les institutions, dans la débauche. Ici surtout, il faut un remède, et ce remède sera peut-être dans l'obstacle qu'on mettra de suite au développement des habitudes funestes, des passions instinctives et des vices naissants. Et si l'on réussit, les élèves sortis de l'école libre n'engendreront pas plus tard des êtres chétifs et malingres, éternellement valétudinaires, et ce sera autant de gagné pour l'amélioration de la race. Telle est l'idée de M. Guardia, excellente en soi, pratique même jusqu'à un certain point, mais, à notre avis et malheureusement, elle est peut-être inutile (2).

N'importe, son idée est bonne et noble en soi et par cela seule elle est à étudier : l'inutilité prévue d'une réforme ne doit pas en arrêter la tentative.

N'oublions pas surtout le conseil très hardi et d'une utilité pour nous incontestable par lequel termine M. Guardia : « Le plus simple, dit-il, serait de prévenir le vice à sa naissance, en avertissant l'adolescent des suites funestes d'une funeste habitude, et de lui montrer qu'il y a des lois fatales auxquelles nul ne peut se soustraire et qu'on n'éludef pas impunément : qu'il apprenne de bonne heure à connaître le prix de sa santé. » Si ce remède sage et si simple était employé, que de malheurs ne seraient pas évités !

Revenons avec l'auteur aux règles purement morales. L'intelligence aura pour compagne la raison, et la mémoire ne sera qu'une auxiliaire. On comprendra avant d'apprendre, et dès lors il y aura assimilation vraie au lieu de simple absorption.

(1) Nous ne dirions pas *inutile*, mais *insuffisante*. Le grand tort de M. Guardia, c'est d'oublier la *formation chrétienne*. Il n'y a que la religion pour tant qui ait assez de force pour s'emparer de la conscience humaine, assez d'autorité et de tendresse pour la suivre partout, sans l'espionner,—et toujours, depuis l'aurore jusqu'au coucher du soleil, depuis le coucher du soleil jusqu'à l'aurore.

Beaucoup de bonnes idées, mais aucune base solide : voilà le système de M. le Dr Guardia. Tout flotte dans le vide.

S'il nous permettait de lui donner un conseil, nous lui dirions : Remettez, remettez toutes ces pierres sur leur base, qui est la religion, et vous aurez contribué, pour une large part, à la beauté de l'édifice.

Que l'on analyse, que l'on résume, que l'on condense, mais que l'on récite le moins possible. On ne sait jamais bien que ce que l'on a appris seul.

II

LE MAÎTRE

L'École libre doit se suffire : sans cela point d'indépendance.

Rien de plus difficile que le recrutement des professeurs. La rétribution est modeste, la vocation est rare, la tâche est des plus ardues et des plus délicates. Ce sont là des écueils qu'il faudra éviter pour le corps enseignant de l'école libre.

Tout enseignement complet se compose d'assises successives. Pour arriver à la philosophie, et avant elle à la grammaire et aux humanités, il faut passer par l'instruction primaire, et pour chacun de ces degrés, l'école libre devra avoir des maîtres imbus de son esprit. Dans son maître des basses classes, l'école libre aura son instituteur et cette catégorie d'enseignants nécessite à elle seule une étude.

Le maître d'école de l'ancien régime savait lire, écrire, servir la messe et chanter au lutrin, guère plus. La révolution fit plus de décrets que d'institutions ; l'empire et la restauration ne prirent cure de l'instruction primaire, qui, en 1830, en était réduite à moins que rien. Politiques avant tout et essentiellement insuffisantes, les lois de 1833 et de 1850 ne disent pas un mot de l'enseignement fondamental de l'école primaire. Le décret organique du 9 mars 1852, la loi du 14 juin 1854 n'ont fait que rétrograder encore, et la loi du 10 avril 1857 n'a été qu'une tentative trop modeste. Depuis, bien des projets de loi, un courant qui se forme, mais rien de fait encore. Et pourtant, combien le besoin s'en fait sentir !

La première assise de l'éducation, pour être parfaitement solide, devra se composer d'une série de vérités pratiques, faciles à saisir comme à démontrer. Pour cela, il faut confier l'éducation préparatoire, non à des théoriciens, mais à des praticiens qui sachent se faire petits et descendre à la portée des jeunes intelligences. C'est en montrant surtout, que le maître élémentaire enseigne. En outre, l'éducation sera conforme au sexe, et la femme n'en

seignera point les garçons après la dixième année. A cet âge l'enfant a besoin d'une direction plus ferme.

On se plaint assez souvent, dans les maisons d'éducation, de l'incapacité de bon nombre d'élèves. Peut-être vaudrait-il mieux examiner, avant de prononcer de tels arrêts, si le vice qu'on attribue complaisamment à l'intelligence de l'élève ne devrait pas plutôt être mis sur le compte de la méthode pédagogique. Dès l'abord, le professeur ne devrait-il pas, au lieu de vous faire entrer de plein pied dans les abstractions théoriques de la science, se borner à démontrer les phénomènes ou les corollaires avec précision, avec une grande rigueur d'exposition, et préparer ainsi insensiblement les jeunes esprits à bien saisir plus tard la méthode, lorsque sera venu le moment de généraliser et de conclure ? Mais c'est toujours de la fin qu'on s'inquiète et non des moyens. On veut un diplôme qui vous aplanira la voie pour arriver n'importe où, pas autre chose, comme plus tard on voudra un grade, une fonction, un traitement, une vache à lait quelconque. Quant à la morale, quant à la science elle-même, on n'en a cure : c'est une course au clocher dont les places largement rétribuées, dont les grasses sinécures sont le but. Les parents les désirent pour leurs fils ; qu'ils arrivent, c'est tout ce qu'on demande, et quant aux moyens d'arriver, quant aux réformes, quant à des procédés meilleurs d'éducation et d'instruction, qui s'en soucie ?

Enfin, dans les derniers rangs du personnel enseignant, une grande réforme serait accomplir, celle du rôle du maître-répétiteur. Qu'est-ce en effet, dans l'institution actuelle, que ce maître-répétiteur, qui, censé aider l'élève dans son travail, en est généralement incapable ? Qu'est-ce que ce pauvre surveillant effacé, timide, sans prestige ni puissance, en butte aux perpétuelles vexations des élèves, sinon un garde-chiourme ?

La tâche est nouvelle. Il faut employer un outillage et des ouvriers appropriés à cette nouveauté. C'est le devoir qui incombe à l'école libre. Les maîtres élémentaires devront être les auxiliaires et les futurs collaborateurs des professeurs en titre. Tous ne formeront qu'une seule famille, dont ceux-ci seront les aînés et ceux-là les jeunes. Et surtout gardez-vous d'habituer les jeunes maîtres à être classés par spécialités comme les entomologistes font des insectes et ainsi que le pratique l'université. Un professeur ne doit pas être un spécialiste, puisque l'enseignement

qu'il est chargé de donner n'est point spécial. Pas de scission entre les lettres et les sciences ; pas de scission entre les grammairiens et les humanistes, entre les historiens et les philosophes. Ces divisions artificielles ne produisent que des hommes incomplets. On a vu souvent des professeurs rester court devant une explication tant soit peu étrangère à leur spécialité.

III

L'ENSEIGNEMENT

Instruire quelqu'un, c'est l'armer pour les luttes de la vie : l'instruction lui donne les armes, l'éducation le rend propre à s'en servir utilement. Ne distinguons point ces deux choses.

Mais, hélas ! c'est ce qu'on fait en pratique. Le baccalauréat est le but suprême des éducateurs : la peau d'âne enlevée de haute lutte, ils croient leur œuvre achevée, et pour eux le bachelier est l'homme complet. Examen niais et malfaisant, qui ferme toute carrière à un jeune homme de mérite souvent, mais qui n'a pas su plaire à un examinateur ; épreuve dangereuse, qui fait de l'enseignement un trafic, une industrie, une exploitation honteuse ! Et l'auteur trace une rapide histoire des variations et des ridicules du baccalauréat aux formes multiples, qui se transforme avec la politique, qui subit tour à tour les influences les plus étrangères, tout cela sans parvenir à s'améliorer en se transformant. A l'exemple de M. Cournot, qui longtemps avant lui a prêché les mêmes idées, M. Guardia propose de remplacer le baccalauréat par un certificat d'études, du genre de ceux qui se délivrent dans les gymnases allemands, dans les établissements des autres pays, analogues à ces certificats de grammaire qui se sont longtemps délivrés dans les lycées à la fin de la quatrième, et qui étaient nécessaires pour l'entrée dans les classes supérieures. L'école libre ne préparera donc pas à tous ces examens officiels : elle fera de vrais savants, mais non des bacheliers et des licenciés.

Evidemment l'idée de M. Guardia est très-bonne en soi. Ce qui est rare, il reste d'accord avec ses principes, il est conséquent à lui-même ; mais cette rigueur, qui fait grand honneur à sa logique, est-elle dès le moment, sera-t-elle même un jour pratique ? Tant que l'ordre de choses actuellement en vigueur ne

sera pas changé, nous en doutons. Les pères de famille intelligents donneront raison à ce projet, le loueront fort, mais tout en l'approuvant l'adopteront-ils ? Non, car la nécessité est là, car mille raisons obligent le jeune homme à se créer une position, et l'on sait que le baccalauréat est la clef d'entrée de toute carrière. On continuera donc à briguer les honneurs du diplôme, à contre-cœur, de mauvaise grâce, soit, mais on passera toujours par cette épreuve tant qu'elle conservera son caractère officiel, et à l'école libre, qui ne créera pas de bacheliers, qui n'assurera l'avenir que virtuellement, bien rares seront les élèves. L'auteur a paru négliger toutes ces considérations. Son programme n'en est pas un pour le moment, ce n'est qu'une aspiration.

Dans le chapitre suivant intitulé *les Etudes*, l'auteur paraît surtout s'inspirer des anciens et après eux de Rollin, de Fleury et même de Mirabeau. Il est d'avis que les études soient essentiellement encyclopédiques. L'homme instruit doit être au courant de toute doctrine. Et pour arriver à ce résultat, au milieu de l'immense érudition qu'il déploie dans ce chapitre, l'auteur indique des procédés techniques, des méthodes nouvelles dont on est forcé de reconnaître la haute raison. Puis, comme dernier point, il aborde un sujet qui a bien son extrême importance : la discipline.

De l'école libre doivent sortir des hommes indépendants et forts, habitués de bonne heure à ne relever que de leur conscience, de leur raison et de leur devoir. C'est sur de telles idées que devra se baser la discipline, chose nouvelle et difficile assurément, mais d'autant plus tentante. L'École ne sera ni cloître, ni caserne, ni prison ; la surveillance aisée et douce exclura l'espionnage, cette plaie de tant d'écoles. La vie sera toute au grand jour. Le code pénal sera très restreint, et le pensum surtout, l'odieux pensum, sera absolument exclu. La meilleure discipline est celle qui dédaigne les châtimens et les punitions, pour faire un appel au sentiment de l'honneur soigneusement développé. Assurément ce sont là de belles et de nobles idées, mais n'ont-elles pas le tort d'être moins pratiques que ne le croit l'auteur ? C'est ce qui paraît être au premier abord. Cette discipline basée sur la raison de l'écolier rappelle un peu ces fameuses proposi-

tions de la « discipline raisonnée » appliquée à l'armée, qui soulevèrent à leur heure tant de haros (1).

IV

Quoi qu'il en soit du plus ou moins de chimérique de certains des projets de M. Guardia, son livre n'en a pas moins une utilité incontestable et ce rare mérite d'être venu à son heure. Il répond à un des besoins les plus urgents de l'époque, et nous n'en voulons pour preuve que tous les articles pédagogiques qui, sous cette rubrique « *Questions scolaires,* » ou sous toute autre, encombrant la généralité de nos revues. Indépendamment de l'à-propos de sa venue, l'ouvrage de M. Guardia est remarquable à bien d'autres titres : son érudition facile et claire instruit et intéresse sans fatigue ; l'esprit abonde ; le style est d'un maître. M. Guardia est non seulement un sava. . docteur et un moraliste, mais encore un littérateur fin et charmant, et telles de ses pages ne dépareraient pas les œuvres des plus artistes. Quant aux conceptions hardies et aux louables projets de réformes, nous les avons un à un passés en revue dans notre étude.

MAXIME DE SURGÈRE.

Décembre 1880—Janvier 1881.

(1) On remarquera ici encore qu'il n'est pas, malheureusement, parlé d'appel à la religion.

T. A. C.

LES DIX MILLE

DANS

L'ANABASE

(Suite et fin.)

VII

LE CAMP

Dans la marche ordinaire on faisait halte vers quatre ou cinq heures de l'après-midi, et, lorsqu'on ne trouvait pas de bourgade ou de village assez grand pour y loger toute l'armée, on établissait le camp (*τὸ στρατόπεδον τὰ ὄπλα—στρατοπεδεύεσθαι*). On ne divisait l'armée pour la cantonner dans plusieurs villages que lorsqu'on était tout à fait sûr de ne pas être surpris par l'ennemi.

On commençait par ôter les charges des bêtes de somme ; puis, aussi longtemps qu'on en posséda, on dressait les tentes. Celles-ci étaient couvertes de peaux et rangées dans un certain ordre pour chaque division de l'armée, avec des intervalles pour y déposer les armes et y établir des boulangeries et des cuisines (1).

Xénophon, dans la Cyropédie (2), donne la description de l'intérieur d'un camp. Il est probable que les camps de l'Anabase n'en différaient pas.

Il n'est dit nulle part combien de soldats couchaient sous la même tente ; peut-être y en avait-il cent (3) ; mais il est certain que le stratège avait une tente pour lui seul. Le camp était probablement carré (*castra quadrata*) ; les troupes y étaient placées

(1) An., I, 5, 10, 12, 17 ; IV, 4, 8. sq. ; II, 2, 20 ; 4, 45 ; III, 1, 3, 32., sq.

(2) VIII, 5, 3 à 14.

(3) Cyrop., II, 1, 25.

dans un certain ordre, et les lochos l'un à côté de l'autre (1). Cet ordre était conservé lorsqu'on bivouaquait, ou que l'on cantonnait dans les villages. Les camps de grande dimension avaient une place de rassemblement sur laquelle se trouvaient un autel pour les sacrifices (2), et un marché où se faisait le commerce des denrées alimentaires, sous la surveillance des *ἀγορανομοί*.

Les camps des Grecs n'étaient pas fortifiés. L'Anabase (3) parle d'une exception à cette règle. On peut aisément l'expliquer ; les Grecs séjournaient depuis quelque temps dans cet endroit, ils le quittaient parfois pour de petites expéditions et devaient naturellement le mettre à l'abri des surprises.

Repas du soir et repos.—Aussitôt que le camp était établi et que les armes étaient déposées, l'escouade, composée des hôtes d'une même tente, allait chercher du bois dans le voisinage et préparait le repas principal (*τὸ δεῖπνον*). On distribuait aussi la ration aux chevaux et aux bêtes de somme (4). Après le repas, on donnait le mot de ralliement ainsi que les ordres pour le départ, et, au coucher du soleil, on plaçait les différentes sentinelles (5).

Les autres soldats se couchaient après avoir ôté leur surtout, aussitôt qu'on avait sonné la retraite (*ἀναπαυστηριον*) : l'Anabase nous dit que Xénophon au bivouac était lui-même *γυμνός* (6).

Gardes de nuit.—Outre les avant-postes et les sentinelles, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du camp, il y avait, suivant les circonstances, des patrouilles et des reconnaissances qui recevaient également un mot de ralliement (7).

La nuit était divisée en trois veilles, dont la durée variait d'après la longueur des nuits et d'après les saisons ; la première veille commençait à la tombée de la nuit et finissait à minuit ; la deuxième durait jusqu'à l'aurore, la troisième jusqu'au départ.

(1) An., II, 2, 20 ; III, 1, 32 ; IV, 4, 8 ; V, 5, 21.

(2) *τὸ μέσον*. An., III, 2, 1.

(3) VI, 5, 1.

(4) An., VI, 4, 26 ; II, 4, 11.

(5) Cyrop., VIII, 5, 6 ; IV, I, 1 à 7, 5, 3 à 5 ; III, 5, 25, sq. An., VI., 3, 21 ; VII, 3, 34.—Köchly, gr. krgsw., p. 195.

(6) IV, 4, 12.

(7) An., II, 4, 23 ; V, 1, 9.—Cyrop., IV, I, 1 ; VI, I, 46 ; VII, 3, 34 ; V, 7, 21.

Il ressort clairement du livre VII^e de l'Anabase (1) qu'il y avait au camp des feux de garde pendant la nuit, car il est dit que, par exception, on avait éteint les feux pour tromper l'ennemi. Xénophon (2) mentionne la coutume des Thraces d'allumer des feux de garde en dehors du camp et même assez loin des sentinelles ; il indique dans la Cyropédie les avantages de ce stratagème (3).

En cas d'alarme ou d'arrivée soudaine de l'ennemi, les soldats prenaient les armes, soit après en avoir reçu l'ordre (*παράγγελλειν εἰς τὰ ὄπλα—κελεῖν ἐπὶ τὰ ὄπλα*) (4), soit de leur propre mouvement (*ἐπὶ τὰ ὄπλα τρέχειν*), et demeuraient sous les armes pendant le restant de la nuit, tandis qu'on renforçait immédiatement les avant-postes (5). Si, au bivouac, on craignait d'être trop inquiété par des ennemis peu nombreux, on cherchait à les effrayer par une fausse attaque (6).

Publications dans le camp.—Les héraults avaient pour mission de publier dans le camp les ordres à exécuter ; ils réunissaient aussi les divers corps de troupes pour leur annoncer l'heure du départ. Bien souvent, et surtout lorsqu'on voulait tromper l'ennemi qui se trouvait dans le voisinage, on donnait les signaux au moyen de la trompette (7). Si, au contraire, l'ennemi ne devait rien entendre, l'ordre circulait de bouche en bouche (8).

Occupations pendant le jour.—Si l'on devait séjourner assez longtemps dans le même campement, on plaçait pendant la journée aussi des avant-postes et des sentinelles. Tous les parlementaires ennemis devaient être arrêtés et gardés à vue par les premiers. Aucune négociation ne pouvait avoir lieu, si ce n'est en dehors du camp (9).

Au camp, les hommes ne s'occupaient pas seulement de la préparation des repas et des exercices, mais on instituait des

(1) 3,30, sq.

(2) An., VII, 2, 18.

(3) III, 3, 25. Cf. Hellen. VI, 2, 29.—Hippar., IV, 11.

(4) Dans l'Anabase, ces ordres ne sont donnés, à la vérité, que pendant le jour, il n'en est fait mention que pour mémoire. An., I, 5, 13.—Hellen., II, 3, 20

(5) An., VI, 4, 27.

(6) An., IV, 5, 18.

(7) An., II, 2.

(8) Köchly, gr. krgsw., p. 195.

(9) An., V, I, 9, 7, 21 ; II, 3, 2.

jeux et l'on offrait des sacrifices aux dieux (1). Après avoir surmonté les dangers ou remporté la victoire, on s'abandonnait à la joie et l'on festoyait une grande partie de la nuit. Voyez ce que Xénophon dit d'une de ces nuits joyeuses, au livre VI^e de l'Anabase (2).

VIII

VIVRES

Comme nous l'avons fait remarquer plus haut, les approvisionnements étaient amenés par des chariots et des bêtes de somme et vendus au marché du camp sous la surveillance des *ἀγορανόμοι*. On profitait des jours de repos pour les renouveler. On les acheta tant que les habitants de la contrée qu'on occupait les apportèrent au marché.

Pendant la retraite, les Grecs achetèrent ce dont ils avaient besoin tant qu'ils eurent de l'argent, et qu'on leur offrit au grain en vente, *ἀγοραὺν παρέχειν, ἀγοραζέσθαι* (3). Ce n'est que lorsqu'ils n'eurent plus d'argent qu'ils prirent les vivres de force, qu'ils volèrent et pillèrent autant qu'ils purent, *ἄγειν καὶ φέρειν* (4). On les vit maintes fois courir à la maraude aussitôt après avoir fait halte, *χαθ' ἄρπαγην, ἐπὶ λείαν ἐξίεναι*, ou seulement *ἐξίεναι*, ou encore *ἰέναι ἐπὶ τὰ ἐπιτήδεια*. Ces actes de maraudage furent commis soit par des hommes isolés, qui essayèrent souvent des pertes, soit en expéditions bien organisées, dans lesquelles une partie des soldats et des valets, *δορυφόροι*, étaient munis de per-

(1) An., I, 1, 2, 10.

(2) I, 9, sq.

(3) Anab., I, 3, 14 ; 5, 10.

(4) Il est facile de calculer les besoins de l'armée des Grecs. Nous savons par l'Anabase (VII, 3, 25) qu'il fallait journalièrement une chénice, *χοῖνιξ*, de grain par homme (1, 10 litr.). La chénice est la 48^e partie d'un médimne, *μέδιμνος* attique (52, 20 litr.). De manière que l'armée grecque, qui comptait, jusqu'à la bataille de Cunaxa, environ 13,000 soldats et autant d'hommes de train, eut besoin de 541 médimnes, soit 28,600 litr. de blé. Le prix mentionné dans l'Anabase (1,56) est un véritable prix d'usurier, car en l'admettant, chaque homme avait besoin journalièrement de 2 f. 25 de blé, tandis que sa solde d'entretien ne montait qu'à 30 centimes ! (Une chénice coûtait 2 sigles, 15 oboles, 225 f.) Or le médimne d'orge perle ne coûtait à Athènes que 1,25., le froment 2,25 francs.

ches, de sacs et d'outres à vin, ainsi que de tous les autres instruments de transport (1).

Les prisonniers et tout butin qui ne servait pas à la subsistance des hommes étaient réputés comme bien commun *τὸ κοινόν*. Pendant la retraite, ce bien commun était employé à subvenir aux diverses dépenses : paiement des guides, des passeurs d'eau, achat d'armes, etc (2). Le butin était vendu aussitôt que l'occasion s'en présentait. Les Grecs, après leur arrivée dans le Pont, s'en partagèrent le produit (3). On déduisit d'abord la dime pour les dieux et l'on distribua le reste aux stratèges pour le conserver *φυλάττειν*.

IX

BATAILLES

Si l'ennemi était dans le voisinage, le commandant en chef désignait pendant la marche, ou au camp, l'ordre de bataille dans lequel on devait avancer, ou la formation qu'il voulait adopter aussitôt que l'ennemi serait en vue ; *εἰς μάχην ταχθῆναι, συντάσσεσθαι, παρατάσσεσθαι ἢ ἀντιπαρατάσσεσθαι* (4).

A. *Les hoplites*, qui étaient chargés de la direction propre à donner au combat, se formaient en phalange serrée, après avoir ôté les enveloppes de leurs boucliers et après s'être parés eux-mêmes autant que possible (5).

La profondeur normale était, comme nous l'avons dit, de huit hommes. Cependant on pouvait, lorsque les circonstances l'exigeaient, adopter une plus grande profondeur, avec un front moins étendu, *ἐπὶ πολλοῦς τεταγμένους*, ou, pour éviter d'être débordé par les ennemis, se mettre en bataille sur une ligne très étendue et de peu de profondeur (6).

Les lochages, les pentécontarques et les énomotarques se trouvaient au premier rang : ils étaient appelés à l'attaque immédiate. Les rangs suivants ne prenaient d'abord part au combat

(1) An., V, 5, 16 ; II, 6, 5 ; V, 5, 13 ; VI, 5, 21 ; V, 1, 17 ; V, 2, 1, V, 1, 6, VI, 4, 23.

(2) An., IV, 7, 27 ; V, 1, 12, III, 3, 18

(3) An., V, 3, 4.

(4) An., I, 7, 1 ; 2, 15 ; 3, 14 ; Comp. IV, 8, 9.

(5) Les Lacédémoniens se couronnaient de fleurs. Hellen. IV, 2, 20

(6) An., IV, 8, 11.

que pour autant qu'ils pouvaient atteindre avec leur arme principale, la lance, au delà et à la droite de leurs chefs de file, tant pour protéger ce côté, qui n'était pas couvert par le bouclier, que pour renverser les ennemis. Les derniers rangs, qui, selon toute apparence, tenaient leur lance droite, ou qui la reposaient sur les épaules de ceux qui se trouvaient devant eux, n'avaient qu'à tenir ferme d'abord, puis à soutenir les premiers rangs lorsqu'ils étaient ébranlés, et enfin à les remplacer lorsqu'ils tombaient.

On ne connaît pas d'une manière certaine la place du général en chef ou du stratège.

La ligne entière, en ce qui regarde son front, était divisée en aile gauche, aile droite, τὸ εὐώνομον καὶ τὸ δεξιὸν, sc. κέραι, et centre ou milieu, τὸ μέσον (1).

B. *L'infanterie légère* était placée, selon les besoins, aux endroits où elle pouvait rendre les meilleurs services, tantôt en avant, tantôt en arrière de la phalange, tantôt à l'une ou à l'autre aile, tantôt aux deux ailes en même temps. Quelquefois on la trouve partagée en trois divisions (2), dont deux aux ailes et une en avant du centre. Au livre cinquième de l'Anabase (4,22), nous la trouvons placée dans les intervalles des colonnes de compagnie

La cavalerie était également rangée aux endroits qui lui convenaient le mieux. Dans le combat contre Pharnabaze (3), on la mit à l'aile droite; dans l'affaire de Cunaxa, les cavaliers paphlagoniens, seuls de toute la cavalerie de Cyrus, sont à l'aile droite, à côté des peltastes grecs; tous les autres sont à l'aile gauche.

C. Lors du combat contre Pharnabaze, et sur la proposition de Xénophon, les Grecs abandonnèrent l'ordre de la phalange immobile; ils formèrent trois divisions de réserve de 200 hommes chacune, et les placèrent à la distance d'un plèthre, en arrière de chacune des ailes et du centre. On ne dit pas si ces réserves prirent part au combat (4).

(1), An., I, 2, 15.

(2) An., IV, 8, 16.

[3] VI, 6, 28.

(4) An., VI, 5, 9, sq.

Marche de la bataille.—Aussitôt que l'armée était rangée (4) on offrait des sacrifices aux dieux (1).

Le général les suppliait de ne lui inspirer que des pensées, des paroles et des actions qui lui méritassent dans son commandement leur suffrage, le sien et celui de ses amis et de ses soldats

On ne commençait jamais l'action avant d'avoir tiré des entrailles des victimes d'heureux présages.

Après avoir harangué ses soldats, le général en chef donnait le mot d'ordre ou de ralliement, *σύνθημα*, aux premiers soldats de l'aile droite ; ceux-ci le communiquaient à voix basse aux hommes qui se trouvaient à côté d'eux, et ainsi de suite jusqu'à l'aile gauche. Pour que ce mot ne pût être oublié, il devait être répété par chaque soldat, à commencer de l'aile gauche, pour revenir à la droite jusqu'au général *ἀνταπείδωρο*. Ordinairement on choisissait un mot de bon augure (2)

(4) Haas décrit ainsi la bataille des Spartiates : « Immédiatement avant la bataille et lorsqu'on était déjà en vue de l'ennemi, les Spartiates faisaient encore des sacrifices. On immolait une chèvre à Artémis Agrotera (Diane), et l'on honorait les Muses et Eros (Cupidon) ; à cet effet le roi et toute sa suite se dépouillaient de leurs armes, les joueurs de flûte faisaient entendre des mélodies guerrières et toute l'armée se couronnait de fleurs. Les Muses devaient accorder du discernement et du calme pendant tout le combat, et Eros, la fidélité et le dévouement envers les compagnons d'armes. Ils marchaient avec toutes les apparences extérieures d'un courage inébranlable et joyeux : les cheveux bien lissés et partagés au milieu du front, les armes étincelantes et ornées, les tuniques de pourpres qui empêchaient de voir le sang qui coulait des blessures, les boucliers brillants, les casques d'airain ou de feutre couverts de fleurs et qui laissaient le visage à découvert, les longues lances à la pointe effilée et brillante, les épées courtes à poignées reluisantes, tout contribuait à donner aux guerriers spartiates un aspect gai, heureux et imposant à la fois. S'ils parvenaient à repousser l'ennemi, ils restaient néanmoins serrés les uns contre les autres, et ne le poursuivaient que jusqu'à ce qu'il fût bien certainement en déroute et décidé à la fuite : ils abandonnaient alors la poursuite ou y employaient les plus jeunes hoplites ou la cavalerie. S'ils en avaient. Étaient-ils vaincus, ils se retiraient avec calme et en bon ordre.

(5) Il est vrai que, dans l'Anabase, il n'est pas fait mention de sacrifices offerts immédiatement avant les grandes batailles, probablement parce que la proximité de l'ennemi n'en laissait pas le temps ; mais avant les expéditions et les autres entreprises concertées à loisir, on ne les négligeait pas. [XII, II, 2, 3 ; IV, 3, 19 ; 6, 23 ; VI, 4, 9, 13 ; 5, 2 ; 6, 36 ; VII, 2, 17.—Comp. Hippar. I, 1 ; III, 4 ; IX, fin].

Était-on arrivé assez près de l'ennemi, le général en chef entonnait le *Paeon* ; dans cet hymne, accompagné de toute l'armée, il suppliait le dieu Arès (Mars) de lui accorder la victoire.

Alors les guerriers s'avancent—s'encouragent mutuellement—d'abord lentement, pas à pas, et, autant que possible, parfaitement alignés, *παρακαλεῖν* ; *ιέναι, ἐπιέναι, προσάγειν, πορεύεσθαι ἐπὶ τοὺς πολεμίους* (1).

Les hoplites portent la lance perpendiculairement, à l'épaule droite ; les peltastes tiennent leurs dards par la courroie ; les archers ont l'arc tendu, et les frondeurs, la fronde chargée et prête à lancer sa pierre (2).

Aussitôt que les deux armées sont suffisamment rapprochées, la trompette donne le signal de l'attaque, *σαλπίζειν, σημαίνειν το πολεμικόν*, ou *τη σάλπιγγι*, et à ses sons retentissants ainsi qu'aux cris militaires *ἐλελεῦ* ou *ἐλελελεῦ*, ou *ἀλαλή*, dor. *ἀλαλά* (3), poussés par les guerriers brûlants de vaincre, et répétés par les femmes, l'élan est donné et l'on court sus à l'ennemi (4). Les hoplites croisent la lance, *καθιέναι, προβάλλεσθαι τὰ ὄπλα*, (*infensis*, s. ent. *infestis hastis provolare*) ; d'autres en frappent leurs boucliers pour effrayer les chevaux des ennemis ; l'infanterie légère lance ses traits. L'ennemi attend rarement cette attaque ; il se replie et fuit, *ἐκκλίνει καὶ φεύγει*, avant que les traits aient pu l'atteindre ; on le poursuit vigoureusement. Si, au contraire, il tient bon et accepte le combat, *ὑπομένει, δέχεται, καὶ χεῖρας δέχεται*, les hoplites des deux lignes s'attaquent corps à corps, et avec leurs lances de moyenne longueur, cherchent à enfoncer la ligne opposée, *διακόπτειν*. Si les lances viennent à se briser... *ξίφων δεπολύστονον ἔσσειται ἔργον* [5], c'est aux glaives à commencer leur sanglante et douloureuse besogne. [Comp. Herod. Polymn. 224. *Pugna iam in manus ; iam ad gladios, ubi Mars est atrocissimus, venerat*. Tit. Liv., II, 46] [6].

(1) An., VII, 5, 23 ; I, 8, 16 ; VI, 5, 25. *Il tesseras*, Virg., *Æn.* VII., 637.

(2) An., VI, 5, 24 ; IV, 8, 11. 16 ; VI, 5, 11, 17 ; 1, 8, 18 ; V, 4, 24, 26 ; VI, 5, 25. Dans certains passages de l'Anabase, il est question d'une marche plus rapide de la bataille ; cela peut s'expliquer par les circonstances [An., IV, 8, 16, 24 ; V, 2, 14, *ἔδλον δρόμῳ*.

[2] An., VI, 5, 25 ; IV, 3, 28 ; V, 21, 12, sq.

[3] Pind., Ne. 3-104.—Isth., 7, 6-15.

(4) *δρόμῳ ὀρμαῖν*. An., IV, 3, 19.

(5) Archil., fig. 3.

(6) An., I, 2, 9, 17 ; 8, 10, 19, 31 ; 7, 15 ; 8, 11 ; V, 2, 14 ; VI, 5, 17, 25 sq.

Il arrive parfois que l'infanterie légère, sans ordre particulier, s'élançe en donnant le signal de l'attaque, et cherche avec les hoplites qui la suivent à mettre l'ennemi en fuite.

A la bataille contre Pharnabaze, où elle fut reçue par la cavalerie et les fantassins bithyniens, elle fut obligée à reculer, et ce furent les hoplites qui forcèrent l'ennemi à la fuite. La cavalerie grecque le poursuivit avec vigueur et le démoralisa au point que, à la seconde et à la troisième attaque, il ne put même tenir tête à cette infanterie légère qu'il venait de faire reculer et qui s'avancait de nouveau contre lui ; en effet elle parvint sans peine à disperser les ennemis [1].

Si, après la défaite de l'ennemi, ἡττηθῆναι τῇ μάχῃ, τρέπεσθαι, on ne veut pas le poursuivre à outrance, διώκειν, ἐφέπεισθαι, ou si, en général, on veut faire cesser la lutte, on fait sonner la retraite, ἀνακαλεῖσθαι τῇ σάλπιγγι, *recerptui canere*, et celle-ci commence immédiatement, ἀποχωρεῖν, *apochoreïv*. Si, lors d'une semblable retraite, l'ennemi est encore assez près pour que l'on puisse craindre qu'il ne revienne à la charge, on se retire en lui faisant face, en bon ordre de bataille et en ne reculant que pas à pas, ἐπὶ πόδα ἀναχωρεῖν. C'est seulement lorsqu'on est hors de la portée de ses traits, que l'on fait demi-tour et que l'on accélère la retraite [2].

X

SACRIFICES D'ACTIONS DE GRACES

TROPHEE

ENTERREMENT DES MORTS

Après la victoire ou après un danger détourné, on offrait des sacrifices d'actions de grâces, puis on élevait un *trophée* en mémoire des succès obtenus. Ces trophées étaient probablement des troncs d'arbres autour desquels on attachait quelques-unes des armes prises à l'ennemi. Le tertre de pierre dont il est parlé au livre quatrième (7. 25) de l'Anabase peut être aussi considéré comme un trophée, quoique Xénophon ne le dise pas.

[1] An., V, 4, 22 ; VI, 5, 26.

[2] An., I, 2, 9 ; IV, 4, 22 ; V, 2, 6, 32, 7, 16 ; VI, 5, 17, 18—Comp., V, 4, 24 ; VI, 5, 26 . VII, 6, 5.—Cyp., VII, 5, 6.

Une inscription y relatait la date et le fait [1].

On rendait les derniers honneurs aux morts en les enterrant, soit qu'ils eussent péri dans la bataille ou dans la marche. On se faisait rendre les cadavres qui se trouvaient aux mains des ennemis. On élevait un cénotâphe, *κενοτάφιον*, à ceux qu'on ne retrouvait pas et qui étaient morts soit dans une expédition quelconque, soit dans des embuscades.

On emmenait avec soi les blessés et les malades, et on les soignait avec beaucoup de sollicitude. Pendant que l'armée bivouaquait, on les transportait dans les maisons, même contre la volonté des habitants, et on leur laissait une garde pour veiller à leur sûreté [2].

XI

ATTAQUE DES PLACES FORTES

Xénophon décrit à deux reprises différentes l'attaque de places fortes, ou, du moins, de places garanties par des remparts et des fossés. Le texte est si clair que toute explication est superflue [3].

Il parle, en outre, de l'investissement du château fort d'Asidate [4]. Les Grecs ne peuvent escalader la tour au moyen d'échelles, à cause de sa hauteur et du grand nombre de défenseurs qui la garnissent ; ils procèdent donc au percement du pied du mur *διορύττειν* [5].

Comme on peut croire avec quelque assurance qu'ils n'étaient pas munis de béliers, *κρύς*, *aries*, et que Xénophon ne parle d'au-

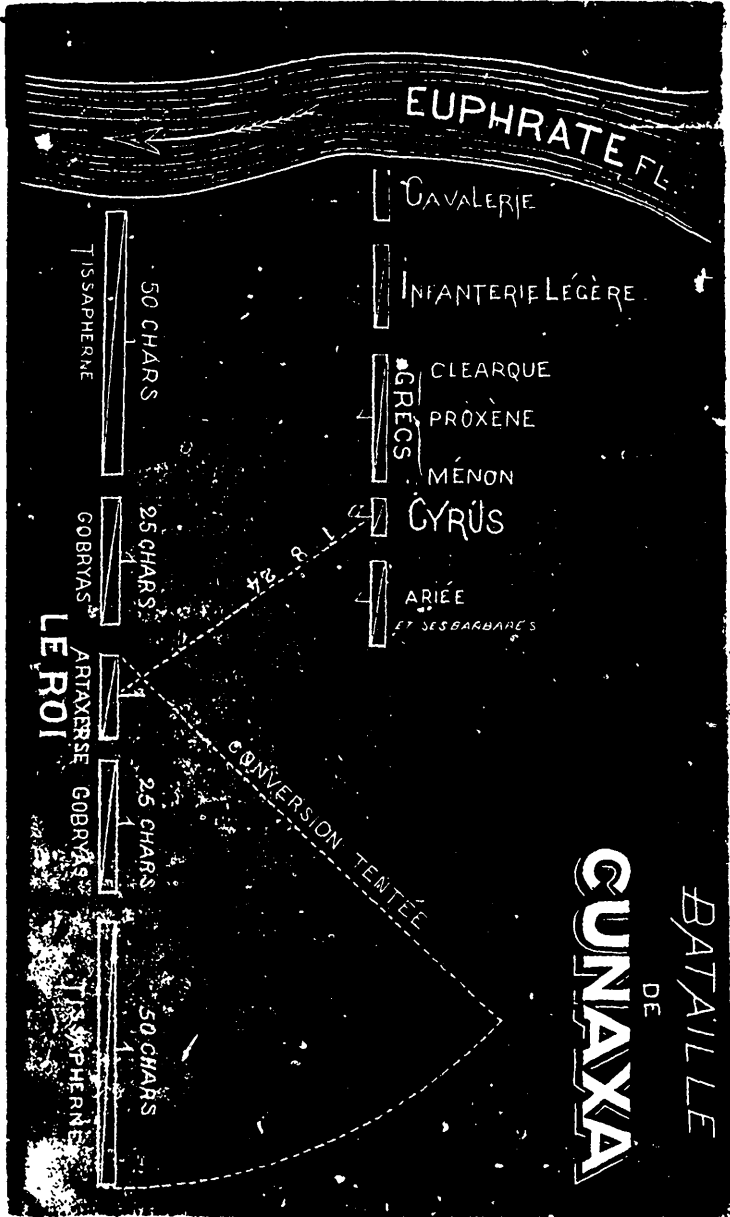
(1) Cf. Diod. Sic., XIII, 24.—Cic., de Inv., II, 23.—Virg., *Æn.*, XI, 5 à 17. An., IV, 6, 27 ; VI, 5, 32, VII, 6, 36.

(2) An., VI, 4, 9 ; 5, 5 sq ; V, 20.

(3) An., IV, 7, 2, sq ; V, 2, 10 sq.

(4) An., VII, 8, 12, sq.

(5) Anonym. Byz. *περὶ στατήγ.*, c. XIII, 1. *Διορύττουσιν οἱ πολιτορκοῦντες τὰ τεῖχη τοὺς μὲν λίθους στοιχηθὸν λαμβάνοντες ἡμεγίστους ὄντας κατασλαβεύοντες, εἰ δὲ τοὺς ἐκείνων τόπους ορθίας δάδας ἢ καὶ τῶν ἀλλῶν ξυλῶν τὰ ἐπιήδεια ὑφιστάνοντες τὸ ὑπερκείμενον τῆς οἰκοδομῆς ὑπερῖδοουσιν, ἵνα μὴ ἀδρόον κατενεχθὲν καταλάβῃ τοὺς διορύττοντας.*



une autre machine, il est probable que les Grecs ont descellé les pierres au moyen de la pointe de leurs lances. Cette méthode était déjà connue des Assyriens, ainsi que le prouvent des bas-reliefs de l'époque. L'ouvrage déjà cité de Layard nous représente un soldat occupé à démolir un rempart avec sa lance. Ce travailleur est protégé par un autre soldat qui tient en main deux boucliers placés verticalement, l'un au-dessus de l'autre et du même côté.

H. MARTIAL.

NOTE.—Il s'est glissé une erreur que nous tenons à corriger. En tête de la page 760, on a omis l'alinéa suivant :

“ On ne sait pas bien certainement s'il y avait, dans le camp, des rondes qui circulaient pour surveiller les gardes, comme c'est l'usage dans les forteresses.”

Ce n'est pas la seule, sans doute ; mais le savant auteur nous pardonnera si nous n'avons pas pu rendre pleine justice à son important travail, et nous espérons même qu'au lieu de nous en vouloir, il nous transmettra bientôt quelque un des précieux manuscrits qu'il tient tout prêts pour la publication.

T. A. C.

FLEURS D'HIVER

Petites fleurs qui, sur vos tiges frêles,
Tremblez au souffle de l'hiver,
Vous n'avez pas, comme l'oiseau, des ailes
Pour fuir loin du jardin désert.

Le froid vous fait une parure blanche
Qui voile votre éclat vermeil ;
Et, sous son poids, votre tête se penche
Cherchant un rayon de soleil.

Petites fleurs, là-haut, dans ma mansarde,
L'hiver n'est pas encor monté ;
Le soleil luit, et mon foyer vous garde
Un peu des chaleurs de l'été.

Avec le coin de sol qui vous vit naître,
Là-haut je vous emporterai
Et doucement, au bord de ma fenêtre.
Près de moi je vous placerai.

Vous tiendrez lieu de la famille absente
Et des vieux amis dispersés ;
Vous parlerez à mon âme souffrante
Du souvenir des jours passés.

Car notre hiver, à nous, c'est la vieillesse,
Et la neige, nos cheveux blancs ;
Comme vous, fleurs, notre tête s'affaisse
Et nos pieds deviennent tremblants...

A mon foyer vous aurez une place,
Mais en retour, petites fleurs,
Vous donnerez au logis votre grâce,
Votre parfum et vos couleurs.

LE MANOIR BRETON

NOUVELLE HISTORIQUE

DE 1320 à 1354

DEVANT SERVIR A L'HISTOIRE ROMANTIQUE DES FRANÇAIS

— PAR —

LE COMTE A. DE VERVINS

DÉDIÉE A MA FEMME

(SUITE)

Lorsqu'il revint à l'hôtellerie, Duguesclin dormait encore, car il n'était pas habitué aux longues chevauchées.

Afin de ne pas alarmer sa superbe, Jacques ne lui dit point tout ce qu'il avait fait ; il se contenta de lui transmettre l'invitation de son oncle, chez lequel il était allé, dit-il, afin de savoir à quelle heure monseigneur pourrait le recevoir ; ainsi que cela se pratique entre gens de qualité. Bertrand se félicita d'avoir un serviteur si bien éduqué, le remercia, et pendant qu'il s'habillait, fit appel à tous ses souvenirs de Ragueneel pour sortir galamment de la solennelle visite qu'il allait faire à son parent.

Il ne s'en tira pas trop mal ; sa cause était gagnée, c'est-à-dire que la demande qu'il avait à faire était accordée avant qu'il eût fini de la formuler. La bienveillance de son oncle, en conquérant son cœur, lui retira toute timidité ; aussi fut-il aimable et spirituel à ce point, que l'évêque affirma qu'il était charmant.

et qu'il fallait que son père fût d'une injustice et d'une partialité odieuses pour dire que ce jouvenceau était laid ! Certainement, il ne rappelait ni le seigneur Apollon, ni messire Antinoüs, mais enfin !... D'ailleurs, qu'importait la beauté, pour un homme ? Il était grand, robuste, avait l'air bon, un homme très compétent proclamait son habileté comme homme d'armes ; lui-même, il avait pu apprécier son esprit, incomparablement plus fin que celui de messire Robert, n'en déplaise à ce seigneur !... Que fallait-il donc de plus pour être digne de porter le nom de Duguesclins, seigneur de la Motte de Broon ?

Après le déjeuner, vrai déjeuner de prélat servi par des pages de maisons nobles, préparé par un maître queue d'Italie, monseigneur de Vannes fit appeler son argentier et Jacques Lescopp, qui avait déjeuné de son côté avec les officiers du palais ; il fit remettre une grosse bourse à l'écuyer, et l'on sortit.

L'évêque, marchant avec son neveu, suivi par son vidame et l'écuyer de Bertrand, souleva bien quelque étonnement, car Bertrand joignait à sa laideur originelle un certain délabrement de costume, qui ne le présentait pas à des yeux étrangers sous un aspect très recommandable ; Jacques, de son côté, n'avait pas pu dépouiller les excentricités de sa constitution ; mais le respect l'emportait sur la surprise, et l'on arriva chez le plus riche armurier de la ville à travers une double haie de femmes du peuple agenouillées sur le passage du prélat.

Bonjour, maître, dit l'évêque en réponse au profond salut du bourgeois, bonjour ! Montrez-nous, s'il vous plaît, vos plus belles armures, surtout les meilleures et les plus fortes, car ce jeune gentilhomme est mon neveu, et il se dispose à rompre une lance pour le vieil honneur de notre duché ; je ne vous le pardonnerais donc jamais, s'il était vaincu par votre faute. L'armurier donna des ordres, et cinq ou six garçons arrivèrent bientôt avec des harnois complets pour le cavalier et sa monture.

Lescopp, le vidame et l'évêque lui-même les examinèrent en connaisseurs ; quant à Bertrand, il était ébloui !... Le pauvre jouvenceau n'était guère sorti du manoir paternel que pour courir les bois ou aller à Ragueneil, et quelquefois à Rennes, où il avait un oncle et une tante très pieuse, chez lesquels il se réfugia pendant trois mois au plus mauvais temps de sa jeunesse. A la Motte comme à Ragueneil, il y avait assurément de belles armures, mais celles qu'on lui montrait dans ce moment étaient des armes de princes : cuirasses battues à Milan, damasquinées à

Gênes, écus émaillés à Venise, épées trempées à Tolède, dont la fabrique d'armes, fondée depuis peu, jouissait déjà d'une renommée européenne. Le prélat, qui mettait de l'amour-propre à faire noblement ce qu'aurait dû faire messire Robert pour son fils, choisit un harnais digne du roi Philippe ou de Jean de Luxembourg, le chevaleresque roi de Bohême :

Quelles armes placerons-nous sur l'écu ? demanda le marchand.

Duguesclin allait indiquer celles de sa maison : *d'argent à l'aigle de sable, béqué et armé de gueules, à la bande de gueules brochant sur le tout*, (1). L'évêque l'interrompit : Aucunes ! dit-il au marchand, le temps nous manque. Et bas à Bertrand : Combate-tu sous visière et sans insignes, lui suggéra-t-il : si vous êtes vaincu, les juges du camp seuls connaîtront votre nom, et si vous êtes vainqueur, l'étonnement de votre père et de celle que vous aimez,—car, ajouta-t-il finement, un damoiseau de votre âge doit avoir une dame de ses pensées,—leur étonnement, dis-je, n'en sera que plus joyeux et plus grand.

Lescopp approuva fortement de la tête, car le bon homme n'était pas sans quelques inquiétudes sur les suites de leur équipée...

Duguesclin, qui marchait depuis son réveil comme on va dans un songe, n'avait guère d'opinion, il se rangea donc sans protester à l'avis de son oncle.

Jacques paya l'armure et le harnais choisi pour son seigneur et ceux qui furent achetés pour lui-même, après quoi ils se rendirent chez un marchand de chevaux. L'évêque lui tint à peu près le même langage qu'à l'armurier et lui acheta les deux plus beaux destriers de son écurie. Ensuite, ils revinrent au palais épiscopal, où ils passèrent le reste de la journée, traités comme il convenait que le fut le neveu de monseigneur et son fidèle valet.

L'évêque, qui devait assister aux joutes, ne pouvant partir qu'un jour plus tard, le jeune homme lui fit ses adieux, et il lui renouvelait ses remerciements, quand, vers dix heures du soir, un valet se présenta avec une chandelle de cire jaune pour le conduire à sa chambre. Le prélat lui recommanda de nouveau de garder l'incognito jusqu'à l'issue de la lutte, l'embrassa affectueusement et lui souhaita bonne chance. Le lendemain matin ils

(1) On sait qu'en blason cette bande est appelée *brisure*, et est la marque distinctive des branches cadettes.

se levèrent avec l'aube, et le bon écuyer et son jeune seigneur se mirent en route pour Rennes, montés sur leurs chevaux de bataille et suivis par un manant, qu'ils engagèrent à Vanne pour conduire en main les deux *bidets* du village, chargés des armures et des harnais soigneusement enveloppés par les soins de l'écuyer et du jeune homme ; car loin de déroger, un homme d'armes s'honore en s'occupant personnellement de son destrier et de son armure.

Leur voyage dura deux jours, car ils le firent au pas de leurs chevaux, pour ne pas les fatiguer ; le vieil écuyer, pendant ces deux jours, recommanda à son élève tout ce qui lui semblait important qu'il n'oubliât pas, lui disant tout ce qu'il devait faire pour agir en *bon chevalier* dans tous les cas particuliers qui pouvaient se présenter ou qu'il pouvait supposer, et lui répétant pour la millième fois comment il fallait entrer et sortir, saluer, etc., car la courtoisie et la grâce jouaient un rôle important dans la lice.

Ils n'arrivèrent à Rennes qu'à la nuit fermée, et eurent beaucoup de peine à trouver un gîte, car toutes les hôtelleries étaient encombrées, et ils ne pouvaient pas aller demander l'hospitalité à quelqu'un qu'ils connussent, à cause du secret recommandé par l'évêque et si chaudement approuvé par Lescopp. Enfin ils purent se loger. Leur voyage ayant duré deux jours, ils étaient à la veille du tournoi qui devait s'ouvrir le lendemain matin à huit heures, et qui devait durer aussi longtemps qu'il se présenterait des *tenants d'armes*, car dames et damoiselles, princes et gentilshommes, ne se lassaient jamais de voir fournir de belles courses rompre des lances et donner de grands coups d'épée.

Duguesclin ne dormit pas ; la pensée qu'il allait paraître sous les yeux de Tiphaine, de son père, de sa mère et de son duc, du grand roi de France, des rois de Bohême, d'Ecosse, de Navarre et de Majorque, de leurs reines entourées de leurs *demoiselles de compagnie*, de mille et mille chevaliers de France, d'Allemagne et d'Italie ; le souvenir de son beau harnais et les rêves de gloire, les espérances de victoire qui remplissaient son cerveau et dont on pourrait dire qu'il s'enivrait, de tinrent éveillé toute la nuit ; aussi, fut-il sur pied bien avant Lescopp.

Il alla le trouver et l'éveilla en le secouant un peu rudement : Allons, paresseux, debout ! lui dit-il, le grand jour est arrivé !... Debout !...

Lescopp se réveilla. Il était religieux comme tout bon écuyer et tout véritable Breton ; en entendant le jeune sire lui répéter, « le grand jour est arrivé ! » il dit gravement : C'est vrai, le grand jour est arrivé ! et sa pensée s'éleva vers Dieu, à qui il adressa une prière courte mais fervente, — une vraie prière de soldat au moment de la bataille, — et à qui il demanda la victoire pour son jeune maître. Puis, il se leva, se vêtit lestement, et ils descendirent aux écuries pour visiter leurs chevaux.

Plusieurs chevaliers et écuyers se livraient déjà aux mêmes soins ; leur costume modeste et l'attention que chacun donna son examen empêchèrent qu'on ne les remarquât ; d'ailleurs, Du guesclin était inconnu à tous et Lescopp devait être oublié par la génération actuelle. Quand ils en eurent fini, Bertrand dit à Lescopp, mais non sans rougir beaucoup : Maintenant, Jacques, il ne me manque plus qu'une chose...

Laquelle, donc ? demanda l'écuyer.

Une écharpe.

C'est juste ! fit-il en se frappant le front, comment ai-je pu l'oublier ?... Et il s'élança dehors, en criant : Je reviens !

Et la couleur ?... dit Duguesclin. Nous ne savons s'il l'entendit, en tous cas, il ne lui répondit pas et disparut en courant au coin de la rue.

Un peu plus tard, car maître Jacques Lescopp connaissait sa ville de Rennes comme les êtres de la motte de Broons, et tout spécialement les maisons où l'on vendait des articles de chevalerie ; un peu plus tard, disons-nous donc, il revenait en disant : C'est fait !

Mais la couleur... ? interrogea Bertrand avec inquiétude. L'écuyer sourit et déploya devant le jeune homme une longue écharpe de soie bleue à frange d'argent. La maison de Ragueneau portait : *d'azur à trois besants d'argent, par 2 et 1.*

A présent, dit Jacques, nous n'avons plus qu'à déjeuner, et copieusement, si c'est possible ! Ce fut possible. En sortant de table, Bertrand avait l'œil émerillonné, les joues rouges, et se sentait au cœur une ardeur, au cerveau des pensées joyeuses et confiantes, qui le transformaient. C'était l'état auquel le fidèle écuyer avait voulu l'amener, en homme de guerre expérimenté. Ce n'était ni l'ivresse, ni même l'ébriété, ni ce qu'en Europe on appelle le *courage allemand* : c'était le *point* nécessaire pour affronter sans trouble, non pas les lances de ses ennemis, mais les

regards curieux de l'assemblée illustre devant laquelle il allait comparaître pour la première fois.

Enfin, assisté par son écuyer, Duguesclin revêtit ses armes splendides et sa brillante armure. Les chevaux tout armés étaient tenus en mains par deux valets de l'hôtellerie ; ils se mirent au Thabor, où était établie la lice.

Le Thabor, qui est aujourd'hui la promenade favorite des Rennois, était alors une grande esplanade, sans arbres et sans constructions d'aucune sorte, servant de place d'armes à la ville, car la capitale bretonne était nécessairement une place forte au moyen âge. Pour la fête qui nous occupe, les hérauts de France et de Bretagne, *Montjoie* et *Blanche-Hermine*, avaient fait élever sous la surveillance des juges du camp, de hautes *bailles* ou *pallissades*, entourant la lice, en dedans desquelles une barrière très basse formait un cercle, qui était la lice proprement dite, *l'arène*. L'espace de douze à quinze pas existant entre les deux barrières formait une sorte de corridor, comme on en voit aujourd'hui autour du cirque, dans les courses de taureaux ; c'était là que se trouvaient les chevaliers qui n'avaient pas pu trouver place sur l'estrade élevée au sud de l'arène. Cette estrade, construite en amphithéâtre, à partir d'une certaine hauteur, était tendue de velours cramoisi fort habilement drapé, dont les pentes étaient relevées par une bande d'hermine d'un pied de haut. Au centre, là où devaient s'asseoir les rois, les ducs et les comtes souverains, les princesses et les plus hautes dames du duché de Bretagne, s'élevait un dais de brocart surmonté d'une multitude de *penons*, car le duc Jean avait voulu, par courtoisie, que tous ses plus nobles visiteurs y vissent flotter leur bannière. Entre deux faisceaux d'armes, un large escalier, recouvert de riches tapis, montait de la lice à ce que nous appellerons « la loge des rois ; » il était destiné aux vainqueurs qui auraient à venir recevoir le prix de leur vaillance. De chaque côté de cet escalier, mais un peu en avant, étaient deux tentes de soie pour les juges du camp ; ces juges étaient deux barons de France et deux barons de Bretagne ; les hérauts des deux pays, celui de France avec son tabar de velours bleu, parsemé de fleurs de lis d'or, celui de Bretagne avec son tabar d'hermine, se tenaient au pied de l'estrade, devant l'escalier, prêts à exécuter les ordres de Philippe VI, qui présidait le tournoi ; tous deux étaient armés d'une masse d'or, insigné de leurs fonctions, et portaient un petit oriflamme de soie

aux armes de leur maître. Les juges du camp, eux, étaient armés d'une longue baguette blanche, plus redoutable, bien que mince et flexible, que la plus lourde épée, puisqu'elle avait la puissance d'arrêter dans son élan le chevalier prêt à frapper, s'il se disposait à faire contrairement aux règles posées par Geoffroy de Preuilly (1) ; et si le joueur, emporté par la colère, n'obéissait pas au signe de la frêle baguette, il était à jamais déshonoré.

Devant les pavillons occupés par les juges du camp se dressait un mât, auquel étaient appendus plusieurs boucliers, contre les quels le gentilhomme qui voulait combattre venait heurter sa lance. Les juges lui demandaient alors son nom, délibéraient entre eux, s'il y avait lieu de le faire, et s'il était gentilhomme, chevalier ou écuyer, et si l'on ne pouvait rien articuler contre son honneur, la lice lui était ouverte. Enfin, de chaque côté de la lice, à l'est et à l'ouest, à égale distance de la loge royale, se trouvaient deux pavillons de toile où les *tenants* pouvaient se faire armer s'ils ne l'étaient déjà, où l'on pouvait placer les blessés, s'il arrivait qu'il y en eût qu'on ne pût transporter à leur demeure, et d'où partaient les joueurs quand ils se chargeaient.

(1) L'invention des *tournois*, qu'on appelait aussi *tournoiments* et *jeux français*, est indubitablement attribuée à Geoffroy de Preuilly, auteur des comtes de Vendôme, qui fut tué par les Angevins en avril 1068. Il ne dut en être que le législateur, car on peut citer des joutes et des tournois bien avant lui ; notamment le combat simulé de Louis le Germanique et de Charles le Chauve ; à Liège, en 1048, dans un tournoi que cet accident rendit célèbre, Thierry IV, comte de Hollande, tua le frère de l'archevêque de Cologne. Un peu plus tard l'usage de ces jeux passa en Allemagne, au commencement du XII^e siècle en Angleterre et au XIII^e siècle en Italie. Après les croisades ils devinrent fréquents en Orient, et les Comnènes, empereurs de Constantinople, y sont célébrés par leurs historiographes comme s'y étant souvent distingués. Cette institution, éminemment française, subsista malgré les papes et les conciles jusqu'après la mort de Henri II, tué par Montgomery dans une fête de ce genre. Les tournois remplirent au moyen âge divers objets utiles : ils firent naître entre les chevaliers une émulation féconde en résultats sur les champs de bataille ; donnèrent aux Français une réputation supérieure de bravoure et de chevalerie ; accoutumèrent les guerriers à ne jamais perdre de vue dans la fureur des combats la courtoisie et la loyauté, et les habituèrent à se mesurer avec leurs adversaires comme si un cercle de dames les entourait pour juger de leur vaillance et de leur magnanimité. Enfin ils donnèrent aux Français, non seulement un avantage réel dans les exercices du corps mais les firent encore considérer comme arbitres chez les autres peuples, dans toutes les questions d'honneur ou plutôt de *point d'honneur*, de chevalerie et de pas-d'armes. Les dames, disent les chroniques, dans leurs plus

L'estrade, dont toute la partie inférieure était couverte par les écussons des familles qui occupaient les gradins et les parquets, formait un arc de cercle de deux cents mètres de développement, et les baïlles, derrière lesquelles se pressaient plus de cent mille bourgeois et manants, achevaient d'enfermer la lice, qui avait trois cents mètres ou environ cent verges bretonnes de diamètre. — La lice, inondée de soleil, soigneusement unie et sablée, avec son estrade couverte de seigneurs et de dames parées magnifiquement, avec ses baïlles derrière lesquelles se voyait à perte de vue le peuple aux costumes si pittoresques et si variés de toutes les villes et campagnes de Bretagne, avec ses étendards, ses pérons et ses oriflammes flottant de toutes parts, offrait un spectacle admirable.

Le roi de France, couronné en tête (1), la reine (2), le duc de Normandie (3), sa femme (4), les rois d'Écosse (5) et de Navarre (6)

brillantes parures, entouraient le lieu du combat. Les blessures et le sang, en redoublant leur émotion, ne pouvaient leur inspirer assez d'horreur pour leur faire détourner les yeux ; elles s'intéressaient ouvertement aux chevaliers qui leur étaient chers, elles les animaient de la voix et du geste, leur donnaient quelque portion de leur parure, une manche, une mantille, une écharpe, un nœud de ruban, qu'on nommait *fauteurs insignes* ou *enseignes*, que le chevalier portait sur son armure, mais qu'il perdait s'il était vaincu. Dans aucune autre occasion la nation française ne déployait un luxe égal à celui qu'elle étalait dans les tournois. Tout le revenu d'une baronnie était dépensé en un seul jour pour que la dame du château pût briller dans l'amphithéâtre par ses ornements, pour que le chevalier ne risquât pas de son honneur compromis par le défaut de son armure ou la faiblesse de son destrier. La supériorité de ce dernier était appréciée dans le tournoi plus encore que dans la bataille où l'on ne risquait que sa vie. — L'écu brillant, couvert d'émaux et, quelquefois de pierreries, était, avant le combat, exposé à l'admiration des curieux à la porte d'un couvent ou d'un château. Ducange, *Dissertation sur les mémoires de Joinville*. Ducange ; *Traité des chevaliers de la Table-Ronde*, p. 438-447.

[1] Philippe VI, qui mérite autant que François 1^{er} le titre de *Roi-chevalier* présidait souvent aux fêtes de sa cour paré des attributs de la royauté, couronné en tête, revêtu de la *dalmatique* fleurdelisée d'or et du manteau royal fait de velours bleu doublé d'hermine, le sceptre en main.

[2] Jeanne de Bourgogne,

[3] Jean, fils du roi de France, qui lui succéda sous le nom de Jean 1^{er}.

[4] Bonne de Luxembourg, fille du roi de Bohême, récemment mariée au duc de Normandie.

[5] Jeanne, fille d'Isabelle de France reine d'Angleterre, était mariée à David Bruce, roi d'Écosse.

[6] Philippe d'Évreux, roi de Navarre, avait épousé Jeanne de France.

avec leurs reines, les rois de Bohême et de Majorque, le duc de Bretagne et la duchesse (1), le duc d'Alençon, frère du roi Philippe, Eudes IV, duc de Bourgogne, Louis 1^{er} comte de Flandre, le duc de Bourbon, le duc de Lorraine, le comte de Bar, le sire de Coucy et sa femme, Catherine d'Autriche, le sire de Beaujeu et sa femme, le connétable de Châtillon, le sire d'Avaugour, le comte de Léon, le vicomte de Rohan, d'autres dont les noms ne nous sont pas parvenus, et les plus nobles dames de Bretagne, parmi lesquelles étaient comprises Tiphaine et sa mère, arrivèrent en cortège à huit heures précises, et prirent place sur les sièges disposés sous le dais royal. Les deux côtés de l'estrade s'emplirent ensuite de dames, chevaliers, prélats, abbés, et seigneurs, parmi lesquels se trouvaient messire Robert Dugueslin et la mère de Bertrand. Jamais plus belle assemblée n'éta la au soleil plus de brocart, plus de drap d'or et d'argent, plus de velours, de soie, de bijoux et de pierreries.

Alors les hérauts, se tournant à droite et à gauche, déclarèrent le tournoi commencé, et en proclamèrent les règlements et conditions ; puis, sur un signe du roi, ils ouvrirent la lice.

Les nobles jeux commencèrent par un tournoi proprement dit, c'est-à-dire par un combat à *armes courtoises*, entre deux troupes d'égale force quant au nombre des combattants. Le choc fut formidable et la mêlée fort acharnée, car le désir de vaincre était exalté, chez chacun, par tout ce qui pouvait le plus enflammer ces âmes si accessibles au point d'honneur et aux sentiments que nous appelons « chevaleresques » depuis ce temps, c'est-à-dire la présence des dames et du roi, l'orgueil national et l'ambition de renommée.

Les juges intervinrent avec leurs baguettes quand il y eut un certain nombre de champions démontés, et lorsqu'ils virent que les vaincus allaient changer le tournoi en bataille véritable.

Les vainqueurs reçurent de la main de la reine de France la récompense conquise par leur courage et leur fortune ; car, dans les combats par troupes, le hasard joue souvent un grand rôle ; s'il est heureux, celui qui en profite l'appelle « valeur ou habileté » ; celui qu'il frappe, au contraire, l'appelle « malheur ou accident. »

Ensuite commencèrent les joutes, c'est-à-dire les luttes entre deux champions ou tenants qui se chargent à la lance, peuvent, s'ils sont démontés ou si leur lance est brisée, continuer le combat

[1] Jeanne de Savoie, troisième femme de Jean III, duc de Bretagne.

à l'épée et même à la hache d'armes. Mais les épées ne sont pas affilées et la pointe en est arrondie. de plus, l'on ne peut frapper que de taille ; la hache est faite de bois dur et lourd, mais le fer qui en garnit le tranchant est assez épais pour ne pouvoir produire que des contusions.

Les règlements de Preuilly nous apprennent encore que, dans la joute à cheval, le combattant qui franchit la palissade très basse qui entoure l'arène, que ce soit volontairement ou non, est déclaré vaincu. Dans la joute soit à cheval soit à pied, quand on combat à la hache, la lutte a lieu près d'une barrière, et celui qui la franchit ou qui la tourne pour échapper à son adversaire est également proclamé vaincu ; dans tous les cas, le vainqueur a droit aux *faveurs, insignes ou enseignes* du vaincu.

Après avoir récité à très haute voix les conditions des joutes, comme ils l'avaient fait précédemment pour celles du tournoi, les hérauts déclarèrent la lice ouverte à *noble homme pur de toute souillure ou forfaiture*.

Les joutes commencèrent, avons-nous dit, mais la journée s'ouvrit mal pour la noblesse de France et de Bretagne : douze seigneurs de Guyenne, la *fleur de chevalerie* de cette province, dirait Froissart, affectaient de former un groupe distinct parmi les autres chevaliers ; ils étaient fort courtois, on ne pouvait rien leur reprocher, et pourtant il n'était pas un Français qui ne trouvât leur attitude hostile et même provocatrice, surtout à raison de l'imminence de la guerre entre Philippe VI et Edouard III, qui était leur suzerain, comme le roi de France l'était de leur maître en Guyenne et dans le comté de Ponthieu (1). Tous étaient venus frapper les boucliers avec leurs lances, et ils l'avaient fait avec une violence et une simultanéité qui en avaient choqué plusieurs dans le parti du roi ; aussi douze gentils-hommes français et bretons s'étaient-ils empressés d'imiter leur exemple.

Alors, il ne s'agissait plus de combattre en troupes, mais de jouter isolément. Et c'est pourquoi le premier chevalier de Guyenne qui entra en lice put démonter successivement cinq champions de la cause nationale, le sixième seulement put le vaincre ; encore le roi et les juges du camp attribuèrent-ils loyalement la défaite à la fatigue qu'il devait éprouver. Le second

[1] La Guyenne et le Ponthieu appartenaient aux Plantagenets, qui occupaient le trône d'Angleterre ; nous avons vu précédemment qu'ils devaient hommage pour ces terres aux rois de France, suzerain de ces provinces.

seigneur gascon vengea son compagnon et vainquit trois Français ; celui qui lui succéda fut victorieux des quatre autres ; et puis il fit le tour de la lice, faisant orgueilleusement flotter son panache et portant haut la tête.

Le roi, déjà battu sur un autre terrain par Edouard d'Angleterre, qui venait de faire échouer sa négociation auprès du duc de Bretagne, en donnant à celui-ci le comté de Richmount, était nécessairement d'assez méchante humeur ; mais il ne pouvait s'empêcher d'admirer la force et la valeur des champions de son ennemi. Lorsqu'il arriva devant le poteau qui portait les boucliers, le chevalier de Guyenne les frappa une seconde fois de sa lance pour appeler un nouvel adversaire, et alla se placer devant l'un des pavillons dont nous avons parlé, attendant qu'on lui répondit. Les hérauts répétèrent son défi...

Dans ce moment on vit entrer dans l'arène un chevalier revêtu d'armes magnifiques, suivi par un écuyer dont la contenance fière et l'attitude correcte devaient faire supposer qu'il accompagnait un prince. Tous deux entrèrent visière baissée. Le chevalier ne portait ni armoiries ni aucun signe qui pût le faire reconnaître. Il vint aux boucliers, les heurta et attendit.

Les deux juges de Bretagne s'avancèrent pour lui demander ses preuves (t), mais l'évêque de Vannes se leva vivement, et les appelant par leur nom : Baron de Ladéac ! messire de Keradec ! leur cria-t-il, j'en réponds ! Je me déclare son parrain ici, et je jure sur ma foi de gentilhomme qu'il est aussi noble que vous et moi ; comme je jure aussi que son blason est sans tache ! La déclaration était suffisante, émanant du prélat, mais en outre, le roi, qui avait hâte de voir relever le défi du Guyennais, salua l'évêque d'un signe de tête approbateur, que les juges du camp durent prendre pour un ordre, car ils indiquèrent au nouvel arrivant le pavillon dressé de l'autre côté de la lice, et revinrent à leur tente.

Le chevalier et son écuyer allèrent se placer. Une minute s'écoula avant que le héraut donnât le signal du départ, et ce léger temps d'arrêt permit de voir l'écuyer, droit en selle, immobile et raide comme un cavalier de bronze ; son seigneur, la lance en arrêt et prêt à charger ; et le peuple au delà des baïlles, les rois, les dames et les chevaliers, silencieux et attentifs ; car

(t) C'est-à-dire ses qualités.

les circonstances politiques que nous avons indiquées, l'attitude des Guyennais et leurs succès éclatants depuis le commencement des joutes, donnaient à cette course le plus vif intérêt.

Enfin le héraut de France agita son oriflamme en criant : Pour la gloire de la chevalerie et pour l'honneur de vos dames, quand il vous plaira, seigneurs !...

Au premier mot de Montjoie, les deux cavaliers s'élançèrent l'un contre l'autre avec une impétuosité qui fit prévoir à tous un choc épouvantable. Ils se rencontrèrent au milieu de l'arène ; chacun des deux champions opposa avec une égale adresse le milieu de son écu à la lance de son adversaire, les deux lances volèrent en éclats, les chevaux furent arrêtés court et ployèrent très bas sur leurs jarrets, mais l'inconnu ne broncha pas sur sa selle, tandis que le Gascon roula dans la poussière.

Voilà un rude compagnon ! dit joyeusement le roi de Bohême à l'oreille de Philippe VI.

Oui, une fière lance ! répondit le roi.

Pendant que les deux souverains se communiquaient leurs impressions avec la discrétion prescrite par leur qualité, le peuple criait Noël ! et un murmure flatteur faisait le tour des tribunes occupées par la noblesse. Cependant la lutte pouvait ne pas être finie, car le combat pouvait se continuer à l'épée et à la hache. Le chevalier rétablit son cheval par des ordres énergiques, mit lestement pied à terre et tira son épée. Mais sa courtoisie, — car il eût pu le charger à cheval, — fut inutile ; le chevalier d'outre-France se releva péniblement, et ne parut rien moins que disposé à combattre. En effet, la lance de son adversaire s'était, à la vérité, brisée sur son écu, mais la violence du coup avait été telle, qu'il avait eu le bras broyé entre son bouclier et sa cuirasse, malgré le brassard qui le protégeait.

Il se retirait vers sa tente, quand l'écuyer de son vainqueur le joignit et lui enleva, avec autant de dextérité que de politesse, le nœud écarlate qu'il portait à l'épaule ; c'était son droit : le gentilhomme baissa le front et le laissa faire....

Pendant qu'il rejoignait ses compagnons et leur disait quelques mots avant de quitter l'arène, l'écuyer présentait à son maître une autre lance et le trophée de sa victoire. Le chevalier fixa le nœud au bout de sa lance, fit le tour de la lice en faisant caracoler son cheval, puis s'arrêta devant la tribune du roi pour

présenter à la demoiselle de Ragueneil, dont il portait les *couleurs*, le nœud qu'il venait de conquérir.

Ensuite il vint frapper les boucliers pour appeler un nouveau joueur et regagna sa tente, c'est-à-dire sa place de bataille. Un autre chevalier de Guyenne était déjà placé devant l'autre pavillon et l'attendait.

Tiphaine s'était inclinée en souriant et avait retiré le nœud fixé au bout de la lance que lui présentait le chevalier inconnu, en le remerciant du regard, car elle n'eût osé parler au milieu de l'attention générale dont elle devint l'objet. Mais ce regard était incertain, presque distrait ; on eût dit son esprit bien loin et tout à fait étranger à ce qui se passait. Et c'était vrai. Depuis quinze jours qu'elle n'avait vu Bertrand, mais surtout depuis qu'elle avait quitté Ragueneil, son cœur était plein d'inquiétudes et son âme était en proie à de véritables douleurs ; toutes ces pompes, toutes ces splendeurs, toutes les adulations dont elle était entourée, loin de la distraire de ses préoccupations, semblaient augmenter sa mélancolie. C'était une âme bretonne, affectueuse, dévouée, douce et forte, car le sentiment qu'elle éprouvait, l'impression qu'elle recevait, étaient toujours profonds ; son cœur était de cire pour recevoir l'empreinte, d'or pur pour la garder. Elle eût donné tous ses trésors de jeune fille pour épargner un chagrin au pauvre Bertrand ; aussi devenait-elle de plus en plus rêveuse. Ces festins, ces bals, ces carrousels dans les courtils, ce tournoi à jamais mémorable dans les fastes du duché, lui rappelaient incessamment l'absent, le proscrit, l'exilé de toutes fêtes et de toutes joies. Elle qui le connaissait si bien le savait intelligent, loyal et noble autant que pas un dans cette brillante assemblée, et pourtant, s'il assistait à cette grande agape de la noblesse, dont il était un membre, c'était mêlé aux bourgeois, caché parmi les manants, confondu dans la canaille, là-bas, de l'autre côté des baïlles... Et pensant à tout cela, ou se le représentant triste et solitaire, errant dans les bois ou dans les campagnes, tourmenté par ses pensées, honteux, presque fugitif, la belle enfant se sentait prête à pleurer. Or c'était au moment où ces pensées lui oppressaient le sein que le chevalier inconnu s'était arrêté devant elle, tout à coup, et lui avait fait offrande du nœud conquis sur le seigneur gascon.

Mais une nouvelle joute se préparait.

Ce fut le héraut de Bretagne qui donna le signal. Les deux cavaliers fondirent l'un sur l'autre, se heurtèrent, comme à la

première rencontre, les lances volèrent en pièces, mais cette fois le champion de l'Angleterre roula avec son cheval dans le sable de la lice, et sa chute fut si rude, qu'il s'évanouit et qu'on dut l'emporter. Cependant le bon écuyer que nous connaissons n'oublia pas de lui enlever ses *insignes* et de les remettre à son maître avec une nouvelle lance. Celui-ci fit de nouveau le tour de l'arène et vint encore présenter à la demoiselle de Ragueneil les *couleurs* fixées au bout de sa lance.

Il fournit ainsi, toujours victorieux, tant à la lance qu'à l'épée et à la hache, dix-sept courses successives ; il tint seul contre tout *venant* depuis huit heures et demie jusqu'à midi : après avoir défait tout les *Guyennais*, il battit des *Allemauds*, des *Bretons* et des *Français* ; et, chose prodigieuse, il semblait infatigable ; au contraire, on eût dit que chaque nouvelle rencontre le rendait plus robuste et plus invincible. Après la cinquième joute, il avait changé de cheval avec son écuyer, car le sien paraissait exténué de lassitude ; plus tard, Jean de Luxembourg, le roi de Bohême, lui avait fait fournir deux chevaux frais, sur lesquels il avait fait ses dernières joutes. Après chacune de ses victoires il faisait le tour de la lice, suivant l'usage ; alors il soulevait des tonnerres d'applaudissements, aussi bien en longeant les *baïlles* que lorsqu'il passait devant les tribunes du haut desquelles il était acclamé par les rois, les reines, les dames et tous les chevaliers, et chaque fois il remettait le nœud ou l'écharpe dont son écuyer avait dépouillé le vaincu à la demoiselle de Ragueneil. Le trésor de Tiphaine devenait si considérable qu'elle en était embarrassée et toute troublée. En effet, elle ne pouvait refuser, mais elle ne connaissait pas ce chevalier, et la persistance de ses hommages, et la gloire qu'il lui consacrait tout entière, faisaient d'elle l'héroïne de la grande solennité dont il était la principale figure. Or, sa modestie autant que son amour pour le pauvre Bertrand en étaient alarmés !... Pourtant il n'était là reines, duchesses ou comtesses, qui ne l'enviaient !... Et tout le monde se demandait quel pouvait être ce terrible champion. Tous les noms des chevaliers fameux avaient été évoqués, mais princes ou simples gentilshommes, tous ceux qu'on nommait étaient aïors autour du roi ou bien avaient été vaincus. On accablait l'évêque de Vannes de questions, car, puisqu'il s'était proclamé son parrain de joutes, il le connaissait donc. Mais le digne prélat, que les succès inouïs de son filleul plongeaient

dans une véritable ivresse, se défendait bravement contre les rois et contre les dames, et gardait son secret.

Dix-sept chevaliers avaient donc été vaincus, et l'inconnu avait fait deux fois le tour de la lice en agitant son écharpe et en appelant un dix-huitième champion, mais personne ne se présentait. Ceux que leur courage eût poussé à l'affronter dans une bataille véritable hésitaient à encourir l'humiliation d'une défaite presque certaine, devant leur souverain, leurs pairs et leurs dames. Dans ces circonstances les juges du camp se réunirent et ils allaient mettre en délibération la clôture des joutes et déterminer le prix au vainqueur des Guyennais, quand un nouveau *tenant* se présenta.

Un grand cri, peu flatteur pour celui qui prouvait au moins de la vaillance, s'éleva pareil à une huée, de l'autre côté des baïlles un murmure, moins brutalement exprimé, mais issu du même sentiment de doute ironique, fit le tour des tribunes ; car le chevalier inconnu avait excité autant de sympathie chez les vilains que d'admiration chez les nobles. Quoi qu'il en fût, le nouveau champion ne parut intimidé ni par le murmure, ni par la clameur qui semblaient lui présager la défaite ; et quand, pour remplir la formalité d'usage, les juges lui demandèrent ses *qualités*, bien qu'ils le reconnussent très bien à ses armes, il releva sa visière pour montrer son visage et répondit fièrement : Robert Duguesclin, seigneur de la Motte de Broons et de Sens en Bretagne. Les quatre gentilshommes le saluèrent, et la lice lui fut ouverte. Il gagna au petit galop la tente opposée à celle de son adversaire, et tout le monde fut obligé de remarquer l'élégance et la grâce avec lesquelles il maniait son destrier. Le peuple fit silence, les tribunes devinrent attentives et le héraut de Bretagne donna le signal du départ.

Le sire Duguesclin enleva vigoureusement son cheval en piquant des deux, mais il s'arrêta à mi-course... son adversaire était resté immobile, et venait de baisser sa lance. Il crut à quelque accident survenu dans son harnois et revint à sa place. Le héraut dut penser de même, car, après quatre ou cinq minutes d'attente, il donna de nouveau le signal. Messire Robert s'élança une seconde fois, mais le chevalier ne bougea pas davantage et baissa sa lance.—Il refusait de combattre...

Une immense rumeur s'éleva de toutes parts, autour de la lice ; on ne pouvait admettre que le héros de la journée refusât de combattre par crainte et l'on ne pouvait, non plus, articuler contre

l'honneur du sire Duguesclin aucun acte qui pût justifier le refus de se mesurer avec lui. —C'était inexplicable ...

Le seigneur de la Motte de Broons et de Sens en Bretagne, ayant arrêté son coursier, hésita un instant, partagé entre le désir de se rapprocher du chevalier pour lui demander une explication sur un refus de le combattre qui pouvait passer pour une injure, et le désir de s'adresser aux juges du camp. Il s'arrêta à ce dernier parti, et donna à sa démarche la forme la plus digne, c'est-à-dire qu'il vint à eux, et réclama le prix de la joute, puisque son adversaire se reconnaissait vaincu en refusant le combat.

Monseigneur de Vannes se leva vivement pour protester au nom de son filleul ; mais au moment où il allait parler son visage changea d'expression : l'inconnu venait de l'informer par un signe qu'il était prêt à jouter ; il invita donc son parent à reprendre sa place, son adversaire étant maintenant à ses ordres.

En effet, pendant que le sire Duguesclin formulait sa demande, le chevalier avait mis pied à terre ; assisté par son écuyer, il avait visité avec le plus grand soin le harnais de son destrier, apportant une attention spéciale à l'examen des sangles et des étrivières, puis il s'était remis en selle aussi lestement que s'il eût été vêtu de soie au lieu de porter une lourde armure, enfin il avait repris sa lance des mains de son écuyer et il avait adressé à l'évêque le geste que nous avons dit.

Messire Robert, choqué de tous ces incidents auxquels il ne comprenait rien, regagna sa tente et se plaça, bien décidé à faire de son mieux...

Les hérauts agitèrent leur oriflamme, et les champions se chargèrent.

Mais alors il se passa quelque chose d'incroyable et d'inouï !...

Les chevaux dévoraient l'espace, les cavaliers, presque couchés sur le cou de leurs coursiers, la lance en arrêt, couverts par leurs boucliers, fondaient l'un sur l'autre ; un choc formidable et terrible était imminent ; la lance de messire Robert touchait presque l'écu de son adversaire, quand celui-ci se redressa tout à coup en ouvrant les bras, écartant ainsi sa lance et son écu et présentant sa poitrine découverte au coup de son ennemi. Il n'y eut qu'un cri autour de l'arène !

La lance de sire Robert l'atteignit au dessous du gorgerin, fléchit d'abord comme un jouet, et se rompit ; les deux destriers plierent sur leurs jambes, si bas qu'on les crut un instant renversés tous les deux ; le sire Duguesclin fut presque désarçonné par

la réaction du coup qu'il venait de porter, mais son adversaire resta droit en selle et ferme sur les étriers. C'était à croire que la lance, qui avait pourtant arrêté l'élan des deux coursiers, était fragile comme un roseau, ou que l'armure filigranée d'or de l'inconnu recouvrait un homme de fer ...

Le chevalier releva son cheval d'un vigoureux coup d'épéron, passa devant le seigneur de la Motte de Broons en le saluant de la lance et du panache, et poursuivit sa carrière jusqu'à la tente que celui-ci venait de quitter et devant laquelle il se plaça, faisant ainsi face à son écuyer, et ayant entre eux-deux, c'est-à-dire vers le milieu de la lice, messire Robert, immobile de stupéfaction et toujours armé du tronçon de sa lance; ce qui, avouons-le, lui donnait l'air assez piteux ... Il le sentit, et la colère lui monta au cerveau comme un jet, car, on le sait, le noble sire était très orgueilleux, et son adversaire ne pouvait pas donner une preuve éclatante de sa supériorité, de sa force et de sa valeur.

Cependant, sur les tribunes et dans le peuple, ce n'était plus de l'admiration ni de l'enthousiasme qu'on éprouvait, c'était du délire. Les rois, les reines, les dames et les chevaliers, s'étaient tous levés, battant des mains, agitant des écharpes, en répétant la formule des hérauts: Gloire aux preux! honneur aux dames! ... —Le roi Philippe, oubliant étiquette et majesté, car il avait l'âme d'un chevalier peut-être plus que celle d'un roi, s'était avancé jusqu'au haut de l'escalier en disant: Par les cinq plaies! oncques ne vit, ni oui jamais parler d'un pareil jouteur. Le roi de Bohême s'était écrié: Je donnerais une province de mon royaume pour avoir cet exploit dans mon histoire!.. Du côté des baïlles, les manants, transportés comme les gentilshommes, escadaient les barrières en criant: Noël! Noël! jusqu'à épuisement.

Tiphaine, à qui le glorieux chevalier avait offert les prémices de ses nombreuses victoires, se sentait comme subjuguée par l'enivrement universel; une vive rougeur couvrait ses joues et son cœur battait fortement. La dame Duguesclin, peut-être seule dans la noble assemblée, ne partageait pas l'enthousiasme général; elle regardait son mari avec tendresse et avec crainte, car elle comprenait ce que cette émotion si flatteuse pour le chevalier inconnu devait avoir de pénible pour son adversaire. Et elle ne se trompait pas, messire Robert sentait une véritable urée lui gonfler le sein et lui faire battre les tempes. Il jeta son tronçon de lance, tira son épée et s'élança impétueusemen

contre celui qui avait affronté sa lance sans le combattre, c'était vrai ! mais qui ne l'avait pas vaincu, en somme ...

Ce fut quand il le vit venir à lui l'épée haute, que l'inconnu, d'un geste lent, presque solennel, éleva la main jusqu'au ressort de sa visière, qui remonta brusquement en découvrant son visage.

L'animation de la lutte, l'orgueil de la victoire, et le bonheur dont il avait le cœur plein, le faisaient beau dans le moment ; mais il était d'une beauté étrange, grandiose, terrible : ses grosses lèvres entr'ouvertes et ses narines dilatées, qui aspiraient avec avidité l'air libre qui le ranimait après quatre heures de combat sous le masque, ses yeux étincelants comme deux tisons au fond de leur orbite que creusait encore ses gros sourcils et l'ombre de sa visière, lui donnaient un air en même temps formidable et calme, plein de grandeur et presque de majesté. Appuyé sur sa lance, porté par le cheval de bataille du roi de Bohême, revêtu de ses armes splendides, inondé de clartés, car le soleil à son zénith dardait sur lui des rayons qui semblaient l'entourer d'une auréole de gloire, Bertrand personnifiait magnifiquement alors la force, la puissance, la valeur, et ce que nous appellerons *l'éclat* de la chevalerie.

Derrière lui, son écuyer, qui l'avait rejoint, avait également découvert son visage et le regardait avec l'admiration profonde de l'homme d'armes et l'affection du vassal dévoué, sentiments auxquels se mêlait l'orgueil légitime du vieux maître, fier de l'élève devenu illustre. Et deux grosses larmes de joie coulaient lentement sur ses joues flétries.

Mon fils ! s'écria messire Robert, chez qui l'orgueil paternel et la superbe du chevalier se livrèrent un combat intérieur sous lequel la superbe fut enfin vaincue ; car il tendit les bras vers celui qu'il avait si longtemps méconnu en répétant avec une émotion profonde : Mon fils !.. mon valeureux enfant !..

Sur les tribunes deux voix de femme le nommèrent en même temps, ce furent celles de sa mère et de Tiphaine, de Tiphaine, qui, debout comme tout le monde, se jeta à demi-pâmée dans les bras de sa mère en disant : Oh ! c'était Bertrand !.. et cachant son visage dans le sein maternel, elle éclata en sanglots, mais on devine qu'ils n'avaient rien d'amer ...

Dans le peuple, de l'autre côté de baïlles, trois gars proclamèrent son nom, qui vola de bouche en bouche et monta jusqu'au ciel, qui nous le renvoie comme un écho à cinq siècles d'intervalle.

Hélas ! les peuples ont été ingrats de tous temps : Athènes proscrivit Aristide, Rome assassina César, les Helvètes firent mourir Orgétorix, Byzance mutila Bélisaire, Gand allait bientôt immoler Jacques d'Artevelde ; les gens de Rennes ne se montrèrent ni meilleurs, ni plus reconnaissants pour leurs trois hérauts : Yvet, Yvon et Yvonic reçurent dans cette circonstance la plus fière volée qui leur eût encore été administrée, parce que, exaltés par l'exemple de leur jeune seigneur, ils combattirent à outrance. Voici comment s'accomplit cette grande iniquité. Chacun d'eux traduisit son enthousiasme selon son caractère ; il en résulta qu'Yvet, à califourchon sur la barrière, resta la bouche et les yeux humides, sans qu'on pût jamais savoir s'il riait ou pleurait, jusqu'au moment où il se jeta dans la mêlée pour défendre ses compagnons. Ceux-ci manifestèrent leur joie, ou plutôt leur ivresse, d'une façon moins équivoque. Yvonic, pour lequel il n'y avait pas de fête véritable sans bataille, — c'est encore le sentiment de tout vrai Breton, — tomba à coups de poings sur tous ceux qui l'entouraient, pendant qu'Yvon, cédant à ses instincts d'expansion ordinaires, jeta les guenilles de ses grands bras au cou de toutes les femmes et les embrassa avec une effusion proportionnée à son enthousiasme. On devine ce que durent faire les maris, les pères, les frères et les galants, sans parler de ses victimes, bien autrement vaillantes que des Sabines. Cela priva nos trois compagnons du plaisir de voir la reine de France prendre Tiphaine par la main, l'amener à un siège placé pour elle au milieu des rois, et lui remettre une lourde chaîne d'or que la jeune fille passa au cou de Bertrand agenouillé devant elle. Quoi qu'il en fût, les trois bons gars revinrent au village de Broons, un peu boiteux, un peu contus, un peu écopés, mais bien heureux tout de même.

CHAPITRE CINQUIÈME

Où Bertrand prend parti dans la guerre de Bretagne

Nous avons dit incidemment que la négociation relative à l'échange projetée par le roi, entre les duchés de Bretagne et d'Orléans, n'avait pas abouti, parce que, dès qu'il avait eu connaissance de ce projet, Edouard d'Angleterre avait investi Jean III du comté de Richmont. Philippe VI en fut très marri; cependant quelque chose atténua son désappointement : les menaces de guerre qui lui avaient suggéré cette combinaison semblaient s'éloigner. La guerre était inévitable, Edouard la désirait et le roi Philippe l'avait résolue, mais elle était ajournée; l'échec en question devenait alors moins regrettable.

En effet, l'Écosse résistait avec succès malgré les victoires des Anglais; Edouard Baliol prenait des villes et des châteaux forts avec le concours de ses alliés étrangers; Archibald de Douglas, régent pour David Bruce, l'héritier légitime et le représentant de l'indépendance nationale, Archibald de Douglas, disons-nous, avait perdu la bataille de Haldon, le 19 juillet 1333, et y avait été tué avec la plus grande partie de la noblesse; Berwick avait capitulé; mais les Écossais tenaient toujours dans leurs montagnes et dans leurs marais. Or, Edouard voulait terminer la guerre en Écosse avant de la porter sur le continent.

D'autre part, ses officiers en Guyenne étaient en butte à mille vexations; le roi de France et les princes alliés ou vassaux de ce monarque commettaient chaque jour de nouveaux empiétements sur son territoire; Robert d'Artois ne cessait de lui répéter que Philippe détenait injustement leur héritage, c'est-à-dire à lui, Edouard, le royaume de France, et à lui, Robert, le comté d'Artois. Cependant, en considérant l'insuffisance de ses ressources, la supériorité des forces de son rival, l'abandon possible de ses sujets dans une guerre aussi téméraire, et enfin, en raison du long ascendant de la race capétienne et de la *foi* et *hommage* que les Plantagenets lui avaient toujours due, Edouard hésitait.

Les choses restèrent dans cet état jusqu'en 1336, et Philippe fit la faute, si la guerre lui semblait inévitable et nécessaire pour rendre la tranquillité aux esprits, de ne pas la provoquer lui-même par un acte décisif, au lieu de s'occuper pendant ce temps de ses projets de croisades, et de nuire à l'empereur Louis de Bavière, en s'opposant à sa réconciliation avec l'Église.

Jean XXII était mort, et avait eu pour successeur sur le trône pontifical le cardinal Jacques Fournier, ancien moine de Cîteaux, fils d'un pauvre boulanger de Saverdun, dans le comté de Foix, qui avait pris à son avènement le nom de Benoît XII.

C'était un homme honnête et bon, un esprit élevé et en même temps simple et droit, mais timide.

Il était bien disposé pour Louis de Bavière, excommunié par le bouillant Jean XXII, car personne n'était plus orthodoxe que l'empereur ; s'il avait prêté son appui à Pierre de Corvare, l'anti-pape, la faute devait en être imputée au pape d'Avignon plus qu'à lui-même. En effet, depuis que les empereurs avaient arraché la papauté à la tyrannie des marquis de Tusculum, ils avaient usé du droit de nommer les papes ; puis le grand Hildebrand avait affranchi la St-Siège de cette coutume en créant les conclaves, et depuis cette époque c'était, au contraire, les souverains pontifes qui s'étaient attribué le pouvoir de confirmer les décisions de la diète, qui n'acquiesçaient un caractère définitif et sacré qu'à la condition que le pape sacrât l'empereur, ce à quoi Jean XXII s'était toujours refusé, parce que le St-Siège étant établi à Avignon depuis plus de trente ans, la plupart des cardinaux étant français, et Philippe ayant ses vues sur l'empire pour lui-même ou pour un prince de son sang, avait usé de toute son influence sur le St-Siège pour empêcher le sacre de Louis de Bavière, et plus tard pour le faire même excommunier.

Ce fut pour ces raisons que l'empereur ne put être absout par Benoît XII, malgré les ambassadeurs qu'il lui envoya et auxquels le pape répondit les « larmes aux yeux, qu'il était bien disposé pour leur prince, mais que le roi de France l'avait menacé de le traiter plus mal que Philippe le Bel n'avait traité Boniface VIII, s'il absolvait l'empereur sans l'aveu du roi. » Ce qui eut pour résultat de jeter Louis de Bavière dans le parti anglais ; comme les cruautés commises après la campagne de Flandre, et les exactions du comte Louis 1^{er}, que le roi soutenait ouvertement, eurent pour conséquences d'éloigner les communes flamandes de la France pour les rapprocher de l'Angleterre.

Une mesure encore plus impolitique, parce qu'elle fut décisive, fut prise par le comte Louis, à l'instigation du roi de France. Le comte fit un jour arrêter tous les marchands anglais qui se trouvaient en Flandre. Edouard répondit à cette agression par un acte semblable ; il fit arrêter tous les Flamands qui se trouvaient en Angleterre ; puis ayant demandé au comte Louis et aux com-

munes de Gand, de Bruges et d'Ypres une réparation qu'il ne put obtenir, il prohiba l'exportation des laines anglaises et l'importation des draps de Flandre, offrant des avantages de toutes sortes aux foulons et aux tisserands qui voudraient passer la mer.

Or, si l'Angleterre, qui était maîtresse de la matière première (les belles laines qu'elle seule produisait alors) l'utilisait chez elle, les Flandres étaient ruinées, et menacées dans leur existence même. C'est pourquoi toucher au commerce des Anglais avec les Flamands, c'était faire une guerre nationale de la querelle des deux rois, et Philippe ne pouvait qu'y perdre en raison du régime politique anglais ; Philippe ne comprit pas non plus, ou son orgueil de chevalier l'empêcha de tenir suffisamment compte du poids dont pèseraient dans la balance l'alliance et l'obéissance, ou la révolte et l'inimitié de ces redoutables marchands, qui avaient souvent lutté seuls contre tout le royaume de France. Une seule chose eût pu rendre leur soulèvement inefficace, c'eût été la division qui résultait des rivalités de commune à commune ; mais un homme devait les réunir dans un faisceau étroitement lié et leur donner cette unité qui seule leur avait manqué jusqu'à ce jour pour les faire véritablement à craindre. Cet homme était Jack von Artevelde, le grand brasseur de Gand, que Froissart appelle *Jacquemart d'Artevelde*.

Alors, Philippe tourna de nouveau les yeux du côté de la Bretagne, et, pour s'assurer son alliance d'une façon plus étroite, il fit épouser Jeanne de Penthièvre, la nièce du duc Jean III, par son neveu, Charles de Blois. Mais cette mesure, toute sage qu'elle parut être, devait avoir pour la France des conséquences fâcheuses, car elle provoqua une guerre de succession, dans laquelle Jean de Montfort, soutenu par les Anglais, comme Charles de Blois était soutenu par les Français, divisa la province en deux partis, dont l'un devint nécessairement ennemi du roi.

Dans le royaume l'altération des monnaies, et plus tard l'établissement de la gabelle (1), indisposèrent le peuple contre l'autorité royale, et portèrent une grave atteinte à la fortune publique, quand il devenait, au contraire, si important de l'augmenter par tous les moyens possibles, en raison de l'imminence de la guerre. Enfin, la solidarité qui jadis avait étroitement lié le peuple à la noblesse, dans l'attaque et dans la défense, tendait à disparaître avec la féodalité. L'esprit de chevalerie s'en allait à mesure

[1] La loi sur le sel, qui fit dire plaisamment à Edouard III, que son cousin Philippe était l'inventeur de la loi salique.

que les pompes de la cour attiraient la noblesse autour du trône. L'élégance et la courtoisie se substituaient à l'antique rudesse, mais aussi à la haute valeur des comtes et des châtelains, toujours guerroyant entre eux, et elle était remplacée par une bravoure téméraire, mais sans art ni science, et qui devait bientôt amener des désastres.

En un mot, Philippe de Valois, qui, pendant sa régence et au commencement de son règne, avait paru vouloir marcher sur les traces de Louis IX, — témoin ses ordonnances sur la justice et sur les blasphémateurs, — n'avait pas persévéré dans cette voie, et préludait alors par ses exactions et par son impéritie aux malheurs que lui-même et plusieurs de sa race attirèrent sur le royaume.

En Angleterre il n'en était pas de même.

Edouard convoqua son parlement à Nottingham, le 23 septembre et lui exposa ses griefs contre Philippe : puis il adressa par tout le pays des circulaires qui furent lues en chaire par les évêques et par les prêtres ; enfin il associa le peuple à ses projets, et fit de cette guerre toute personnelle une guerre nationale, en représentant aux marchands et à la nation entière quel préjudice il en résulterait pour le pays si l'on perdait la Guyenne, qui leur fournissait ses vins, et s'ils voyaient interrompre leurs relations avec la Flandre, qui leur achetait leurs laines.

La déclaration de guerre n'eut pourtant lieu de la part de l'Angleterre que le 21 août 1337, et cette année ne vit s'accomplir qu'un événement d'une certaine importance. ce fut la prise de l'île de Cadsand, où le comte Louis de Flandre avait placé une garnison de 5000 hommes, et qui fut enlevée aux Flamands, le 10 novembre par le comte de Derby et le sire de Masny (1), chevalier du Hainaut, au service d'Edouard III.

Le 22 juillet suivant, Edouard en personne débarqua à Anvers avec une armée anglaise ; sa femme, la sœur du duc de Rohan, l'accompagnait, car « la reine, qui était grosse, dit Froissart, avait juré sur un héron, de s'occire d'un grand cout-el d'acier, si le roi ne la menait faire ses couches en pays d'outre-mer.

[1] La plupart des historiens l'appellent *Gaullier de Masny*, mais il importe de corriger cette erreur : le brave auxiliaire de Jeanne de Montfort s'appelait *Gaullier de Misy*, de la famille des seigneurs de *Masny*, arrondissement de Douai, département du Nord, aujourd'hui. La famille de *Masny*, au contraire, était une famille de Bretagne, parente des Duguesclin, et dont nous aurons l'occasion de parler dans la suite de cette histoire.

Cette guerre dura trois ans, c'est à-dire j'usqu'au 25 septembre 1340, époque à laquelle une convention négociée par Jeanne de Hainaut, belle-mère d'Edouard III, amena une trêve de neuf mois, qui fut ensuite prorogée jusqu'au 24 juin 1342.

Malgré la victoire remportée par les Anglais à la bataille de l'Ecluse (1), où la marine française fut anéantie (24 juin 1340), l'avantage restait à la France à la fin de cette campagne. Southampton avait été surpris et saccagé ; il en avait été de même de Plymouth. Sandwich et Rye ; le Ponthieu, qui appartenait au roi d'Angleterre, avait été occupé sans résistance par les troupes de Philippe ; Robert d'Artois avait fait une tentative sur St-Omer, mais il avait été repoussé avec de grandes pertes ; presque toute la Guyenne était conquise ; les Français étaient aux portes de Bordeaux, et malgré ses nombreux alliés, le roi d'Angleterre n'avait pu entamer la France. Il avait ravagé la Normandie et la Picardie, mais il avait été contraint de repasser la frontière du Hainaut, où le duc Jean, fils du roi, l'avait poursuivi. En Ecosse, le parti national avait repris Edimbourg par surprise, et ruiné par ses incursions tout le nord de l'Angleterre ; enfin les alliés d'Edouard commençaient à l'abandonner. Louis de Bavière lui avait retiré le *vicariat* de l'empire, qu'il lui avait précédemment conféré

(1) Le roi d'Angleterre s'était embarqué le 22 juin 1340, avec l'élite des chevaliers et des archers et cinglait de la Tamise vers l'Ecluse ; la flotte française, forte de cent quarante grosses nefs « sous les moindres, » et portant plus de 10,000 hommes l'attendait, entre Blankenberghe et l'Ecluse.

Cette armée navale sous les ordres de l'amiral Hugues Quiéret, du trésorier Nicolas Béhuchet et du corsaire ligurien Barbavara, avait depuis deux ans fait un mal immense au commerce anglais, prenant des navires, massacrant les équipages, et effectuant des descentes sur les côtes ; aussi le roi ne respirait-il que vengeance, mais il ne l'eût pas obtenue, si la flotte eût été bien commandée. Elle avait, grâce à ses auxiliaires génois, une grande supériorité numérique, mais ses trois chefs ne s'entendaient pas. Béhuchet, qui, comme le remarque de Sismondi, avait fait son apprentissage de marin dans les finances du roi, et que Philippe avait associé aux amiraux, voulait en remonter au vieil écumeur Barbavara : Hugues Quiéret, l'amiral en titre, n'en savait pas beaucoup plus long que Béhuchet. Ils entassèrent leurs vaisseaux dans une anse étroite de la côte, comme si la question pour une armée de mer eût été de choisir un poste sûr et bien défendable. — Le roi Edouard et les siens, qui s'en venaient cinglant, regardèrent et virent, devant l'Ecluse, si grande quantité de vaisseaux, que les mâts se semblaient droitement un bois. Le roi en fut fortement émerveillé, et demanda quelles gens ce pouvait être. — Siré, lui dit-on, c'est l'armée des Normands, que le roi de France tient sur mer et qui vous a fait moult dommages, a ars (brulé) la bonne ville de Hantonne

à Coblentz, dans une cérémonie théâtrale où le monarque anglais avait joué un rôle assez peu digne ; une partie des Flamands s'étaient retirés après l'échec de Saint-Omer, sous les ordres de Robert d'Artois, contre qui ils s'étaient révoltés, l'appelant « sorcier et méchant traître ; » ils avaient même failli le tuer, et Robert avait dû s'enfuir auprès d'Edouard.

Il semblait donc démontré que le monarque anglais s'était aventuré dans une entreprise au-dessus de ses forces et que la France pourrait imposer la paix à l'expiration de la trêve. La mort du duc Jean III (le duc de Bretagne) et la guerre de succession qui s'en suivit devaient ramener l'étranger en France et rouvrir le champ à la guerre qu'on croyait terminée.

Les événements que nous venons de signaler remplirent une période de sept années, c'est-à-dire le temps écoulé entre l'apparition de Bertrand Duguesclin au tournoi de Rennes et le commencement de la guerre de Bretagne (30 avril 1341).

La situation politique de la Bretagne était exceptionnelle entre les autres grandes seigneuries de France. L'indépendance bretonne avait plus gagné que perdu à l'établissement d'une dynastie de ducs capétiens, qui avaient su rendre leur autorité plus

(Southampton), et conquis *Christoph*, votre grand vaisseau, et occis ceux qui le gardaient. Oh ! fit le roi, j'ai de longtemps désiré que je pusse les combattre. Nous les combattons donc, s'il plaît à Dieu et à saint-George, car vraiment ils m'ont fait tant de contrariétés que j'en veux prendre vengeance !

Après quoi il disposa habilement et sagement ses navires, mettant les plus forts devant, et ordonnant à l'avantage ses hommes d'armes et ses archers. Et il manœuvra et tournoya pour avoir le vent et le soleil en poupe. Les Normands croyaient qu'il virait de bord pour s'enfuir, mais le chef des auxiliaires génois ne s'y trompa pas. Quand Barbevaire (Barbavara) vit approcher les nefes anglaises il dit à l'amiral et à Nicolas Béhuchet : Seigneurs, voilà le roi d'Angleterre à toute sa navire qui vient sur nous, si vous voulez croire mon conseil, vous vous tirerez en haute mer, car si vous demeurez ici, tant qu'ils auront le soleil, le vent et le flot de l'eau pour eux, ils vous tiendront si court que vous ne pourrez aider, ni manœuvrer. A quoi répondit Nicolas Béhuchet, qui mieux se savait mêleur d'un compte à faire que de guerroyer en mer : Pendu soit-il qui se départira ; car, ici, nous attendrons et prendrons notre aventure. Seigneur, répartit Barbevaire, puisque vous ne m'en voulez croire, je ne me veux mie perdre, et me mettrai avec mes galères hors de ce trou ... Et il sortit du havre avec toutes les galères d'Italie, et ne s'occupa plus que de son escadre.

Edouard attaqua aussitôt et commença par reprendre à l'abordage le grand vaisseau Christoph, que les Normands lui avaient enlevé l'an passé ; l'équipage fut pris, tué et jeté à la mer, et le combat s'engagea dans toute la

effective que celle des derniers ducs indigènes du XII^e siècle ; le pays n'était plus incessamment tirailé par cinq ou six comtes de la haute et de la basse Bretagne, et l'élément français, introduit par Mauclerc et ses fils, avait en quelque sorte cimenté l'union de ces populations toujours un peu rudes et barbares. Les ducs de ce pays, au lieu de recourir aux rois de France contre leurs sujets, comme l'avaient fait les derniers comtes de Flandre, s'étaient toujours appliqués, au contraire, à écarter autant que possible l'intervention royale de leur Etat, bien qu'ils ne négligeassent aucun de leur devoirs féodaux vis-à-vis du roi.

La position reculée du duché, ses nombreuses côtes, l'esprit belliqueux de ses habitants, qui avaient toujours les armes à la main pour combattre entre eux ou contre leurs voisins, la pauvreté de l'intérieur, tout, en un mot, contribuait à faire respecter la Bretagne par les rois de France. Philippe le Bel eût craint, en opprimant cet Etat, de le pousser vers l'Angleterre, où ses ducs possédaient le comté de Richmond, et ses successeurs avaient pensé comme lui.

largeur du havre, et la bataille fut dure et forte des deux côtés, et archers, e arbalétriers de tirer roidement les uns contre les autres, et gens d'armes d'approcher et de combattre, main à main et àprement ; et pour mieux lutter de plein-pied, ils avaient grands crocs tenant à chaines de fer et les jetaient d'une nef à l'autre, et les attachaient ensemble. On se battit depuis 6 heures du matin jusqu'à 3 heures de l'après-midi avec un extrême acharnement. Béhuchet lui-même fut héroïque et combattit comme un vrai chevalier, mais le plus brillant courage ne pouvait racheter sa faute, les nefs françaises étaient si entassées dans leur ancrage, qu'elles ne pouvaient aider (manoeuvrer). Leur nombre ne leur servait de rien, car les Anglais les abordaient les unes après les autres ; la résistance cependant était si furieuse que le sort de la journée eût encore pu changer avec l'assistance de Barbavara, qui manoeuvrait sur le flanc des Anglais, si un renfort considérable de Flamands, arrivé de Bruges et des pays voisins par l'Ecluse, n'eût décidé de la perte des Français. Bref, le roi Edouard et les siens gagnèrent la place et l'eau, et furent les Normands et les autres Français déconfits, morts et noyés, et onc n'en échappèrent, car ils ne pouvaient se réfugier à terre pour les Flamands qui les attendaient sur la plage.—Les Anglais ne faisaient presque jamais de quartier aux vaincus. Hugues Quiéret fut égorgé de sang-froid après s'être rendu, et Nicolas Béhuchet fut pendu à la vergue de son vaisseau, par dépit du roi de France.—Barbavara parvint à opérer sa retraite, mais la marine française était anéantie. On évalue le nombre des morts à 30,000 hommes.—Henri Martin, t. V, p. 48-51.—Chronique de St-Denis.—Froissart, t. I, p. 120.—G. Villani, t. XI, chap. 120.—Walsingham, p. 143.—Rymer, *Lettres d'Edouard III*, t. V, p. 195.

Cette grande liberté de la Bretagne rendait la question de succession d'autant plus importante pour le roi, dans les circonstances présentes ; c'est pourquoi, voulant faire passer le duché dans des mains sûres, il fit épouser par son neveu, Charles de Blois, Jeanne la Boiteuse, fille de feu Guy de Penthièvre, frère du duc Jean III, et que celui-ci avait toujours traitée en héritière présomptive de la couronne ducale.

Mais il existait un troisième frère, Jean de Montfort, qui prétendait son droit meilleur que celui de sa nièce. Et la question offrait, en effet, une certaine ambiguïté. La coutume de Bretagne admettait les filles au trône, seulement quand il n'y avait pas de fils ; si Jean III eût laissé une sœur, elle eût été exclue par Montfort. Une nièce pouvait-elle avoir des droits refusés à une sœur ?... Mais Jeanne était la fille d'un frère et non pas d'une sœur ; s'il eût vécu, son père eût été l'héritier et le successeur sans conteste de son aîné ; or, il paraissait normal autant que juste que la fille héritât des droits comme de la fortune de son père. Ses partisans faisaient encore valoir que Montfort n'était que le frère *consanguin*, et non germain, du feu duc Jean III.

Quoi qu'il en fût, Montfort était convaincu de la validité de ses droits, mais il était beaucoup moins sûr de l'équité de la cour des pairs, qui devait être appelée à en décider ; aussi résolut-il de se mettre lui-même, et immédiatement, en possession de la couronne ducale.

C'est à cette époque que nous retrouvons Bertrand Duguesclin.

Depuis trois ans il avait épousé Tiphaine de Ragueneil, fille, comme nous l'avons dit, de Robert, dit *Robin* Ragueneil, chevalier, et de Jeanne de Dinan, vicomtesse de Bellière (1).

Nous ne raconterons pas leurs longues amours, parce qu'elles auraient vraisemblablement peu d'intérêt pour les lecteurs des romans de MM. Dumas fils, Michelet ou Mérimée ; ils n'y trouveraient ni les pensées mais aînes, souvent honteuses, que l'empire a *systématiquement* encouragées et que les romanciers de notre temps ont enchassés, comme le lapidaire le fait de ses pierres précieuses, dans une monture, qui est, hélas, souvent d'une grande valeur ;

(1) Plusieurs historiens placent son mariage beaucoup plus tard, et, bien que nous n'ayons aucune confiance dans les dates fournies par Cuvelier, nous croyons que ces historiens ont raison ; mais l'intérêt du roman nous impose cet anachronisme, que d'ailleurs nous confessons.

ils n'y verraient ni la préconisation du vice, ni les peines de cœur et les tribulations sentimentales dont les romans américains sont ordinairement *filés*. Non ! Tiphaine et Duguesclin s'aimèrent comme un chevalier et une fille noble s'aimaient en ce temps-là.

Depuis le tournoi que nous avons raconté, il portait les couleurs de la demoiselle de Ragueneil ; quand il allait au château, son bon destrier franchissait en une demi-heure les trois lieues qui séparaient le château neuf du vieux manoir ; mais quand il en revenait, son cheval avait licence de manger toutes les touffes d'herbe qui pouvaient le tenter aux deux bords du chemin, parce que son cavalier rêvait trop profondément pour s'en apercevoir.

Quand il était auprès de son amie, son visage avait cette expression calme et son cœur ressentait ce bonheur tranquille, mais parfait, qui doit être l'image de la béatitude promise par l'amour divin ; il écoutait parler son amie dans un état d'ivresse recueillie qui le transportait, pour ainsi dire ; souvent il ne l'avait ni entendue, ni comprise, parce qu'il la regardait, mais il se sentait heureux dans cette état de demi-extase que procure la présence de l'objet aimé, comme si, agenouillé à la porte du paradis, il eût entendu sans le comprendre quelque écho d'un cantique chanté par les anges.

Tiphaine, de son côté, se mettait à la croisée ou montait sur la plate-forme, où elle avait fait établir un petit observatoire, qui est resté historique ¹⁾ ; et quand elle voyait un nuage de poussière rouler sur la route, une écharpe bleue, ou les plumes d'un panache flotter au vent, elle sentait son cœur palpiter, et elle battait des mains comme une enfant joyeuse. Si sa visite était retardée ou empêchée, elle appuyait son front mélancolique sur l'épaule de sa mère et disait tristement : Mère, comment se fait-il qu'il ne soit pas encore ici ?... Et elle avait un grand soupir. Et puis, comme l'amour d'une vierge est une flamme pure qui rend l'âme meilleure, quand elle ne l'attendait plus son cœur devenait plus tendre pour les infortunes qu'elle avait à secourir, sa voix devenait plus douce, et ses larmes étaient plus près de couler quand elle voyait une misère à soulager.

— *À continuer.*

COMTE A. DE VERVINS.

(1) Tiphaine de Ragueneil, qui, ainsi que nous l'avons dit, passait pour fée, s'occupait beaucoup d'astrologie et prédisait, assure-t-on, tout ce qui arriva à Duguesclin. A Dinan, à son château, et sur le mont St-Michel, elle possédait des observatoires où elle passa bien des nuits à consulter les astres pendant les périlleuses chevauchées de celui qu'elle aimait.

Quelques erreurs signalées aux savants écrivains de la "Minerve."

Les savants écrivains de la *Minerve* ne nous en voudront ni plus ni moins, sans doute, si nous nous permettons de leur signaler quelques erreurs graves recueillies dans une lettre de leur « correspondant particulier, » qu'ils publiaient le 7 mars dernier

Comme ces erreurs sont dangereuses et qu'elles ont passé sans provoquer un seul cri d'alarme, même chez les sentinelles les plus vigilantes et les mieux disposées à se faire entendre à temps et à contre-temps, nous réclamerons, nous, avec modération mais fermeté, au nom de la saine doctrine.

C'est plus que notre droit, c'est notre devoir.

Voici ces erreurs :

1° « Deux régimes seulement sont *possibles* pour l'Eglise : celui de la *séparation de l'Etat* et le régime concordataire.

« Le premier, qui est l'*expression* la plus nette de la *liberté de conscience* la plus absolue, suppose la triple liberté de réunion, d'association et de posséder. »

2° « Le *droit commun*, c'est-à-dire la *séparation de l'Eglise et de l'Etat*, ne semble pas près de s'établir chez nous. »

3° « Du reste, beaucoup de bons esprits, des catholiques sincères, qui savent mesurer la *redoutable puissance de l'Eglise*, préfèrent traiter avec elle, c'est-à-dire qu'ils préconisent le régime concordataire. *Vis-à-vis d'une telle force, il est bon d'avoir des droits bien définis* dans des pays aussi agités que ceux de la vieille Europe. »

Nous voudrions savoir comment nos savants amis de la *Minerve* concilieraient les deux premières assertions reproduites ci-haut avec le syllabus, qui, au numéro 55, condamne comme erreur la

proposition suivante : « L'Eglise doit être séparée de l'Etat, et l'Etat séparé de l'Eglise. »

En effet, si l'Eglise ne doit pas être séparée de l'Etat ou l'Etat séparé de l'Eglise, comment le régime de séparation peut-il être, avec le système concordataire, le seul « régime possible ? »

Comment la séparation de l'Eglise et de l'Etat peut-elle, en particulier, être le « droit commun ? »

Nos savants amis auraient dû voir aussi, dans ces mêmes assertions, quelque chose comme la 77^e erreur dénoncée dans le syllabus :

« A notre époque, il n'est plus utile que la religion catholique soit considérée comme l'unique religion de l'Etat, à l'exclusion de tous les autres cultes. »

Nous pourrions citer aussi la 79^e proposition, mais en voilà bien assez.

Maintenant, il nous semble que la troisième assertion de M. le collaborateur parisien de la *Minerve*,—avec cette « redoutable puissance de l'Eglise, » et cette « force » de l'Eglise, vis-à-vis de laquelle « il est bon d'avoir des droits bien définis, »—ressemble beaucoup trop à la 23^e erreur du même syllabus :

« Les souverains Pontifes et les conciles œcuméniques se sont écartés des limites de leur pouvoir ; ils ont usurpé les droits des princes, etc. »

Sans doute, les malheureuses erreurs doctrinales que nous reprochons aux savants rédacteurs de la *Minerve*, erreurs qu'on a bien souvent reprochées à d'autres, sont de la collaboration ; mais quand un journal reçoit et publie, sans réclamer, sans faire la moindre réserve, les lettres de son « correspondant particulier » qui les contiennent, n'en devient-il pas responsable ?

Nous ne voulons pas révoquer en doute l'orthodoxie des écrivains de la *Minerve* ; mais ce que nous avons signalé,—et nous n'avons examiné qu'un seul numéro de ce journal, et par hasard,—prouverait au moins qu'en certains quartiers on fait de la mauvaise théologie, comme quelqu'un faisait autrefois de la mauvaise prose, sans le savoir.

L'abbé T. A. CHANDONNET.

POUR UN ALBUM

En mai, lorsque la brise douce
Emaille les prés verts
Et berce dans leur lit de mousse
Les bluets entr'ouverts ;
Quand, au sommet de chaque branche
Une petite fleur
De sa fraîche corolle épanche
La suave senteur ;

L'âme murmure une prière
Vers le Maître éternel
Qui laisse tomber sur la terre
Un reflet de son ciel.

Puis, quand vient la chaude journée,
La fleur au teint vermeil
Penche sa corolle fanée
Sous les feux du soleil ;

Enfin, lorsqu'elle tombe et passe.
Nous bénissons encor
Le Seigneur qui fait, à sa place,
Mûrir le beau fruit d'or.

Enfant, qui de la fleur nouvelle
Resfêtes la fraîcheur,
Bénis Dieu, puisqu'il te fit belle :
Mais, au fond de ton cœur,
Garde, mieux que la fleur brillante,
Ce précieux trésor,
La bonté qui te fait charmante :
C'est là le vrai fruit d'or.

NAPOLÉON LEGENDRE



NOTICE NÉCROLOGIQUE

MGR CHARLES-FELIX CAZEAU

L'Eglise du Canada vient de perdre un de ses prélats les plus distingués, la société un de ses membres les plus utiles, une foule de familles un protecteur et un bienfaiteur.

Il n'y a guère plus d'un an que la ville de Québec, et l'on peut dire tout le diocèse, célébraient avec bonheur le cinquantième anniversaire du sacerdoce de Mgr Cazeau. La presse a été remplie du récit des fêtes touchantes qui, pendant une quinzaine, exprimèrent la joie et les sympathies de toutes nos populations.

Déjà immédiatement après ces pieuses réjouissances, l'excellent et vénérable prélat avait failli être enlevé à sa famille, à ses nombreux amis. Son retour à la santé les avait remplis de joie, et l'on eût dit que, pendant ce temps, il s'occupait surtout à les rassurer, car jamais il n'avait manifesté les belles qualités de son caractère avec plus de charme, jamais sa conversation n'avait été plus aimable ni plus enjouée, jamais sa sollicitude, son affection si tendre pour ceux qui l'entouraient n'avaient été plus remarquables que pendant les derniers mois de son existence.

Il y a à peine un mois qu'il allait bénir, à Montréal, le mariage d'une de ses petites nièces, et, comme s'il eût prévu sa fin prochaine, il s'empressait de faire visite à plusieurs communautés religieuses et à plusieurs familles qui lui étaient chères.

Cependant, il paraissait, depuis son retour, encore plein de vigueur ; rien ne pouvait faire supposer qu'il allât succomber si promptement, et dimanche, le 20 février, au Bon-Pasteur, il

passait toute la journée dans l'exercice le plus laborieux de son ministère, et faisait une instruction sur sa vertu de prédilection : la charité.

Lundi matin, il tombait frappé de la cruelle attaque qui devait résister à tous les secours de l'art, aux soins les plus diligents et les plus affectueux ; jeudi, en présence de Mgr l'archevêque, trop ému pour les lui administrer lui-même, il recevait de Mgr l'évêque de Chicoutimi les derniers sacrements, et, samedi, 26 février, à une heure du matin, il terminait doucement, et au milieu des marques de la plus grande piété, une des plus belles et des plus utiles carrières.

Depuis 1825, époque où il fut appelé comme sous-secrétaire auprès du grand évêque Plessis, Mgr Cazeau a été intimement lié à l'administration de ce diocèse ; sous six évêques consécutifs : NN. SS. Plessis, Panet, Signay, Turgeon, Baillargeon et Taschereau, il a été l'écrivain habile et discret, le conseiller sage et charitable, le négociateur prudent et heureux à qui revient une très large part du bien qui s'est opéré au Canada pour la plus grande gloire de la religion et le plus grand bonheur des peuples. Il a vu se former tous ces nouveaux diocèses, s'élever tous ces collèges, toutes ces communautés religieuses qui ornent la vaste étendue de la confédération canadienne ; il a vu se développer les rapports si gênés, si incertains dans le principe, de l'Église avec l'État ; il a vu s'étendre notre organisation paroissiale, notre système d'éducation, sous une législation souvent renouvelée, et, de tout cela, il eût certainement pu dire, si sa modestie ne l'en eût empêché : *quorum pars magna fui.*

Ses rapports intimes avec tous nos hommes publics, l'amitié même très étroite qui le liait avec un grand nombre d'entre eux : les Morin, les Caron, les Parent, les Bédard, les Cartier (1), ont servi plus d'une fois les intérêts de l'Église et ceux de la société.

Que de difficultés ont été écartées par son esprit conciliant, par son tact exquis, par sa profonde connaissance des hommes et des choses ! Certes, il avait beaucoup lu, beaucoup étudié, mais il avait mieux que la science, il avait l'intuition. Il avait ces mouvements généreux du cœur, ces vives et sereines clartés d'une âme pure

Et nous ajoutons, nous, les Chauveau.

T. A. C.

et élevée, qui sont des guides infailibles dans les circonstances difficiles.

Fidèle jusqu'au dévouement et à l'abnégation envers ses amis, charitable et bienveillant envers ses adversaires,—je ne dis pas ses ennemis, car il est douteux qu'il en eût jamais,—il marchait dans la vie soutenu d'un côté par le devoir, dont il fut l'esclave, peut-être même le martyr, de l'autre, par l'amitié, par la charité.

Nul ne pratiqua si bien ce conseil que redisait sans cesse l'ami privilégié du Sauveur : « Mes petits enfants, aimez-vous les uns les autres.

La vie publique de Mgr Cazeau—il serait bien étonné de m'entendre parler ainsi—fait déjà partie de l'histoire, et si un journaliste protestant, dans un accès de mauvaise humeur, l'a appelé le cardinal Antonelli du Canada, nul du moins ne contestera sa large part d'influence dans la direction de nos affaires.

Nul non plus n'osera mettre en doute la vivacité de son patriotisme, la sincérité de toutes ses démarches, la fermeté de ses convictions.

Quatre fois administrateur du diocèse et toujours l'ami et le conseiller de nos évêques, il a depuis sa première jeunesse partagé, dans une mesure toujours croissante, le lourd fardeau de l'épiscopat. Mgr Plessis avait discerné et au collège de Saint-Roch et dans celui de Nicolet (deux maisons qui lui étaient bien chères), les talents et les aptitudes précieuses du pieux et aimable écolier, et lorsqu'il lui fut présenté pour son entrée au grand séminaire, il l'attacha à sa personne comme sous-secrétaire, avant même qu'il eût revêtu l'habit ecclésiastique.

Quelle longue et heureuse expérience que celle acquise pendant ces cinquante-six années passées dans la compagnie des hommes les plus marquants du clergé et de la société. Quelle prodigieuse quantité de travaux et de démarches accomplis toujours avec zèle, avec discernement, avec sérénité !

Malgré sa tâche de plus en plus laborieuse, malgré ses fonctions si difficiles, il se consacra avec zèle à l'exercice du ministère sacerdotal, dont il prenait une large part, et il se dévoua toujours à quelque œuvre spéciale et surrogatoire, que son immense activité conduisait à bonne fin. De 1830 à 1849, il fut le chapelain de la congrégation des hommes à Québec, tâche qu'il cumulait avec celle de secrétaire du diocèse.

Nommé vicaire général en 1850, Mgr Cazeau ajoutait à cette charge, dès 1851, celle de la direction de l'asile du Bon-Pasteur, à la fondation duquel il avait grandement contribué. C'est de ce temps qu'a été son œuvre de prédilection.

Dans l'intervalle (1847), une grande calamité publique avait fait surgir pour lui une œuvre bien chère à son cœur et lui avait donné une famille nombreuse. L'émigration irlandaise était décimée sur nos rives par l'épidémie qu'elle apportait avec elle. Dans le diocèse de Québec seulement, sans compter ceux de Montréal et du Haut-Canada, pas moins de quarante-deux prêtres se dévouèrent à administrer les secours spirituels à ces malheureux, soit à la quarantaine, soit à l'hôpital de la marine ; un grand nombre contractèrent la contagion et succombèrent.

Mgr Cazeau se distingua alors par son zèle à secourir les nombreux orphelins laissés sans ressources sous un ciel étranger. Il fut, avec d'autres prêtres zélés, une seconde providence pour ces malheureux. Il s'occupa activement à les placer, en adopta pour ainsi dire lui-même un grand nombre, auxquels il resta d'autant plus attaché qu'il avait ce faible des âmes délicates d'aimer de plus en plus ses protégés, et cela en proportion des bienfaits qu'il leur avait prodigués.

Il a suivi tous ces enfants adoptifs, comme il aimait à les appeler, dans toutes leurs carrières diverses, et Dieu seul connaît les efforts qu'il a faits, les démarches auxquelles il s'est assujéti, les sacrifices qu'il s'est imposés pour leur venir en aide. Le trait suivant, que je traduis de la partie anglaise de la brochure publiée au sujet du *jubilé sacerdotal de Mgr Cazeau*, est un exemple, entre mille, de sa sollicitude constante pour ses protégés.

« Lorsque la conversation se portait,—dit l'écrivain, qui paraît avoir été dans l'intimité du prélat,—sur les événements de 1847: qui pourrait oublier avec quel orgueil et quelle tendresse paternelle il nommait l'un après l'autre ses enfants adoptifs ? Ce petit garçon est maintenant un prêtre, disait-il ; cette jeune fille est maintenant une religieuse ; ceux-ci sont des pères ou des mères de famille, de bonnes familles craignant Dieu et pratiquant la vertu.

« Un incident qui s'est produit, il y a peu de temps, mais qui n'est qu'un trait entre mille, est si caractéristique que nous ne pouvons résister au plaisir de le raconter. La petite Hélène, comme

beaucoup d'autres de ses protégés, avait suivi les conseils évangéliques; elle était entrée en religion. Dans un de nos rudes hivers, la pauvre enfant était étendue sur un lit de douleur à Lachine, lorsqu'elle exprima le désir de voir encore une fois son bienfaiteur. En apprenant cette nouvelle, Mgr Cazeau partit de suite, malgré son âge, la distance et la rigueur de la saison, afin de se rendre à la demande de la pauvre petite sœur de Sainte-Anne. Tout commentaire est inutile. »

Dans le voyage qu'il fit à Montréal il y a si peu de temps, le vénérable prélat eut le plaisir de visiter une de ses protégées, religieuse au couvent de la Congrégation, et ce ne fut pas là une des moindres joies de cette courte promenade si voisine de sa dernière heure.

Indépendamment de cette famille recueillie à la grande épidémie de 1847, le saint prélat avait encore, dans toutes les classes de la société, des obligés, des protégés qu'il n'abandonnait jamais dans leurs malheurs, ne tenant compte même de leurs fautes que pour les aimer davantage et tâcher de les retirer des embarras où elles auraient pu les mettre.

Son influence, ses relations sociales étaient constamment exploitées au profit de sa charité et de sa bienveillance, et s'il était l'ami et le commensal des grands de ce monde, il était encore plus l'ami et le protecteur des pauvres et des déshérités.

Un cœur ainsi fait devait compatir surtout à la plus terrible des infortunes humaines, et s'éprendre de la plus belle des œuvres de charité, la réhabilitation des femmes déçues.

Aussi, l'œuvre du Bon-Pasteur fut-elle, comme je l'ai dit plus haut, son œuvre de prédilection. Peut-être n'a-t-il jamais éprouvé une plus grande jouissance littéraire qu'en lisant l'admirable sermon prêché à Ottawa par le regretté Mgr Conroy, sur cette sainte et miséricordieuse institution. Les pensées vraiment chrétiennes, les sentiments à la fois délicats et sublimes, si bien exprimés par l'illustre délégué du Saint-Siège, étaient bien les pensées et les sentiments de Mgr Cazeau; car pendant vingt-cinq ans il a travaillé à les faire valoir, à les inspirer aux autres.

« La maison du Bon-Pasteur a été fondée, en 1850, par madame veuve F. H. Roy, qui, cette année-là, réunit autour d'elle quelques femmes pieuses dévouées à cette œuvre de rédemption.

« La communauté proprement dite fut fondée en 1869; le révérend P. Saché, S. J., en avait été le premier directeur, puis

l'émminent écrivain à qui nous devons une si belle *Histoire du Canada* (M. l'abbé Ferland) en fut le chapelain jusqu'au moment où il fut remplacé par Mgr Cazeau.

« Depuis cette époque, le Bon-Pasteur a pris de grands développements, et d'autres œuvres se sont ajoutées à l'œuvre première et principale.

« La maison où la communauté fut d'abord constituée n'est plus maintenant qu'une petite partie du vaste édifice. C'est là que se trouvent les appartements du chapelain. Une chapelle a été construite, un édifice a été élevé pour l'école de réforme que le gouvernement a confiée aux sœurs, dans l'année 1869 ; une école élémentaire et plus tard une école académique ont été ajoutées à l'établissement ; enfin, pas moins de dix couvents ont été établis dans les paroisses du diocèse, où l'enseignement est donné par les sœurs du Bon-Pasteur » (1).

Autant le zélé prélat avait été heureux et fier de tous ces progrès, autant il fut effrayé et consterné lorsqu'en 1876, un de ces terribles incendies qui ont si souvent ravagé notre vieille ville, faillit détruire les grands édifices élevés au prix de tant de labeurs. Le faubourg Saint-Louis n'était déjà qu'une nappe de feu et les flammes allaient envahir le couvent du Bon-Pasteur. « Ah ! dit-il lui-même, j'ai senti mon cœur se briser, et j'allais m'éloigner, car je sentais que mes forces me quittaient ; mais pouvais-je abandonner ainsi ma famille religieuse ? Je suis donc revenu vers mes enfants. » Il fut le premier et l'un des plus courageux parmi ceux qui, au péril de leurs jours, cherchèrent à arrêter le progrès de l'incendie. Un pauvre homme, un de ses orphelins de 1847, qui n'avait cru pouvoir mieux prouver sa reconnaissance qu'en travaillant, lui aussi, à sauver l'édifice, et qui s'était brûlé assez sérieusement, fut pendant quelque temps sous ses soins.

Ce fut dans cet asile chéri que commencèrent, comme on le sait, les fêtes de ses noces d'or ; ce furent les bonnes religieuses qui en préparèrent et en imprimèrent elles-mêmes le compte rendu ; c'est à l'une d'elles que l'on doit un des meilleurs portraits en pied de cet homme vraiment bon et grand dans sa simplicité et son humilité ; c'est là qu'il est mort entouré de tous les secours de la religion, des soins les plus habiles et les plus affectueux

(1) Brochure déjà citée.

c'est là enfin qu'il a voulu reposer au milieu des servantes de Dieu et des pauvres créatures rachetées par leurs sacrifices.

La veille du jour où il fut frappé par la maladie qui le ravit à tant et de si saintes affections, il disait dans la conversation à un de ses amis : « Il me semble que je dormirais bien dans le cimetière du Bon-Pasteur. » On ignorait alors qu'il eût demandé cela comme une faveur dans ses dernières volontés. Ce trait d'humilité rappelle celui de M. de Saffray de Mesy, gouverneur de la Nouvelle-France, sous la domination française, qui demanda à être inhumé dans le cimetière des pauvres de l'Hôtel-Dieu.

Les honneurs qui, depuis quelques années, semblaient le rechercher autant qu'il les avait fuis, les touchantes démonstrations de l'année dernière inquiétaient sa conscience, timorée encore malgré sa grande expérience de la vie, et il se les reprochait comme des fautes. S'il les avait acceptées, c'était surtout pour ne pas blesser ceux qui les lui offraient ni contrarier ses amis.

« J'ai été bien confus, disait-il au sujet de son jubilé sacerdotal, de tous ces honneurs. Ah ! si l'on connaissait mon mérite aux yeux de Dieu, on ne m'accorderait pas tant d'éloges. »

Appelé par le Souverain Pontife Pie IX à la dignité de prélat domestique (1875), il avait droit au titre d'Excellence et à des armes ; nommé chanoine honoraire de la célèbre cathédrale d'Aquini, honneur qui lui fut conféré par son ami, Mgr Persico, il avait droit à la mitre et à d'autres insignes ; de tout cela, il ne voulut accepter que l'écusson, qui lui fut pour ainsi dire imposé par ses amis. Sa devise, *recte et misericorditer*, peignait l'homme mieux que tout ce que je pourrais dire. Jamais on ne fut à la fois plus juste et plus miséricordieux.

Dans ses derniers moments, quelqu'un à qui il s'informait d'une affaire importante, — car il avait par intervalles toute sa lucidité, voire toute sa sérénité d'esprit, — et qui lui dit :

« — Monseigneur, je ferai comme vous feriez vous-même, je serai du côté de la miséricorde, » reçut cette réponse : « — C'est très bien, mon cher, si vous le pouvez ; mais il faut aussi la justice. »

Les bornes de cette notice nécrologique ne permettent pas de rappeler tous les traits heureux de sa vie, ni même toutes les actions importantes ; mais je ne saurais terminer sans mentionner la part qu'il a prise dans les démarches qui furent faites pour

venir au secours des malheureux, lors de toutes ces terribles catastrophes, épidémies ou incendies, qui, à tant de reprises, désolèrent notre ville, vouée, il semble, à toutes les épreuves ; ni le courage qu'il montra lorsque, dans une émeute à la suite d'une élection, il se rendit au milieu des combattants, dont plusieurs étaient gravement blessés, l'un d'eux même mortellement.

Il convient aussi de parler de son amour pour sa famille, pour sa vieille mère, dont il était, pour ainsi dire, le *Benjamin*,—elle avait cinquante ans lorsqu'il vint au monde, la veille de Noël 1807, et, deux ans plus tard, elle restait veuve avec plusieurs enfants— ; pour ses dignes sœurs, dont une a la douleur de lui survivre ; pour son frère, homme vénérable qui s'était voué à la carrière de l'enseignement laïque, encore plus ingrate alors qu'elle ne l'est aujourd'hui ; pour ses neveux et ses nièces, pour ses nombreux parents, qu'il aimait toujours à nommer ; car, sans avoir jamais pu être accusé de népotisme, il tenait un juste compte des relations de parenté comme de toutes les autres relations sociales.

Comment aussi ne pas se rappeler sa conversation si gaie, si spirituelle, si charmante, sa parole si gracieuse, si onctueuse dans sa prédication, et dans ses allocutions aux réunions, aux concours littéraires, aux séances académiques, allocutions toujours si heureuses et si bien accueillies ? C'était presque chez lui une spécialité !

Comment aussi ne rien dire de sa correspondance si active, si enjouée, si pleine de grâce et de bienveillance, véritable modèle du genre épistolaire dans ce qu'il y a de plus naturel et de plus expansif ? Comment enfin ne pas mentionner cette suavité, cette aisance parfaite, qui l'accompagnaient dans les salons des grands et qui ne l'abandonnaient ni dans le réduit de l'indigent ni dans le cachot du prisonnier ? Comment enfin ne rien dire de cette véritable jeunesse d'esprit et de cœur, qui nous avait fait espérer à tous qu'il nous survivrait comme il avait survécu à la plupart de ses contemporains.

Les membres du clergé, les dignitaires, pour qui il a toujours fait preuve du plus grand respect, même lorsqu'ils avaient été ses élèves ; les jeunes lévites, qu'il traitait avec une aménité plutôt fraternelle que paternelle ; les grands, qu'il savait à la fois charmer et édifier ; les pauvres, qu'il avait secourus et consolés ; les hommes graves et instruits, qui savaient l'apprécier ; les petits enfants, qu'il laissait si facilement s'approcher de lui, les Canadiens

français, qu'il a tant aimés et dont il a été un des types les plus remarquables ; les Irlandais catholiques, dont il s'était fait le patron et le protecteur tout particulier ; les protestants, qu'il avait toujours traités avec tant d'égards et de charité, et dont il avait su s'acquérir l'estime, tout le monde dans notre pays et beaucoup d'hommes distingués à l'étranger regretteront longtemps Mgr Ca-zeau, et tous diront d'un commun accord : *pertransiit benefaciendo*.

Dans l'humble cimetière du Bon-Pasteur dort maintenant du long sommeil un des hommes les plus intelligents, les plus aimables et les plus dignes que Québec ait jamais possédés. Prions pour lui, qui nous a tant aimés, ou plutôt prions-le pour nous.

P. C.

Québec, 1er mars 1881.

NAISSANCES, MARIAGES ET DECES

CONFÉRENCE FAITE DEVANT L'INSTITUT CANADIEN-FRANÇAIS
D'OTTAWA, LE 6 FÉVRIER 1881 (1).

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je me suis vu bien embarrassé le jour où, pour remplir une promesse donnée à la légère, j'ai dû chercher le sujet d'une conférence. J'hésitais entre le genre sérieux et le genre badin. Un père de famille, me disais-je, doit être grave; mais ce qui me reste de jeunesse se réveillait pour me rappeler que je n'ai pas encore atteint l'âge des séniles préoccupations. Du sérieux, il y en a toujours assez. Le public n'a-t-il pas la question du syndicat du Pacifique dans l'esprit depuis six mois et depuis six semaines dans les oreilles? De graves législateurs ne sont-ils pas descendus des chambres hautes pour signaler les dangers de la société moderne aux membres du club de discussion, cette arène où essayent leurs ailes et apprennent à voler nos futurs hommes d'Etat? De bons lurons de députés ne sont-ils pas venus vous raconter en style ému les impressions de leurs lointains voyages? Du léger, du gai, c'est ce qu'il faut, me disait ma jeunesse; le genre instructif, de la science à bon marché, me soufflait ma raison; mon caractère intervint, je l'écoutai et pris un juste milieu.

Depuis quelques années, la presse s'est appliquée à corriger la grammaire et le style de nos écrivains, et nos écrivains, qui ne veulent point être en reste avec elle, se sont mis à signaler ses

(1) On s'expliquera facilement comment il se fait que nous publions dans notre livraison de novembre et décembre 1880 une conférence faite le 6 février 1881.

défauts. Une main lave l'autre. Pourquoi n'écrirais-je point à mon tour un chapitre des travers de la presse, sauf à me faire peigner de la belle manière si j'écorche quelque journaliste ? Et j'ai pris pour sujet de cette conférence les naissances, les mariages, les décès,—non ces événements en eux-mêmes, mais la façon dont le journal nous les annonce.

Je ne serai donc ni grave ni badin, et nous allons faire la causette en famille.

I

NAISSANCES

J'ignore si en France les journaux font comme ici le relevé des naissances, mais je ne sache point qu'on leur porte l'annonce de ces événements de famille. On y annonce bien les naissances dans les maisons princières, dans les familles illustres, dans les ménages en évidence. Ici, surtout dans les villages et les petites villes dotées d'une gazette, personne ne se permet de mettre au monde un enfant, de prendre femme, d'enterrer un parent, sans en avertir le public. A quelle date cette habitude remonte-t-elle ? Je ne sais. J'ai sous les yeux la *Gazette du Commerce et Littéraire pour la ville et district de Montréal*, datant de 1778 et 1779, où je n'en trouve absolument aucune trace. D'autres journaux de la même époque ont pu faire différemment. Je laisse cette vérification, si elle en vaut la peine, à nos archéologues, à nos érudits, à nos bénédictins, M. Sulte, par exemple.

De cette date je tombe en 1842. Les périodes intermédiaires sont pour moi le grec que j'ai oublié, l'hébreu que je n'ai jamais pu apprendre, ou l'allemand que je n'étudierais pour rien au monde. La dernière page de chaque livraison de l'*Encyclopédie canadienne*, fondée en 1842 par M. Michel Bibaud, contient une liste des naissances, mariages et décès dans les familles importantes du Bas-Canada. C'est là que j'ai appris, par supputation, l'âge de plus d'une grande dame, qui est encore jeune, je me hâte de le déclarer, ou d'une vieille coquette, faible en arithmétique, qui n'a pu faire encore le calcul de ses ans.

Aujourd'hui, progrès ou décadence, chaque famille fait assavoir au pays, par le journal, tout ce qui intéresse sa lignée. Si l'on peut se permettre la dépense d'un écu, ou si l'on connaît

quelque proche parent d'un diable d'imprimeur, on ne manque pas de sacrifier à la mode en annonçant que l'on a acheté un garçon, marié une fille, ou conduit sa belle-mère au cimetière.

Et comment annonce-t-on cela? Je ne parle pour le moment que des naissances. Le public ne devant rien ignorer, on lui donne des détails. L'enfant a émergé du grand tout à la sixième heure du quatorzième jour du mois courant, à Sous-les-Ormes, paroisse de X, comté d'Y, district de Z.

La formule ordinaire de l'avis est celle-ci : "A tel endroit, telle date, la dame de Timoléon Calino Bridoisson, Ecr, un fils." Or, il y a trois erreurs à signaler dans cette courte notice

1^o On ne doit pas dire la *dame*, mais la *femme* d'un tel : "Madame X" ou "la femme de M. X," jamais "la dame de M. X."

Permettez-moi de vous citer à ce sujet ce qu'écrivait récemment une femme du meilleur monde :

Vous entendez tous les jours dire par des personnes du monde : « J'ai rencontré hier M. un tel avec sa dame. » Mais dites donc avec sa femme, si vous voulez parler le langage de la bonne compagnie. On dit encore : « Madame X... est venue me voir hier avec sa demoiselle. » Sa fille, s'il vous plaît ! voilà ce qu'il faut dire. De même qu'on a assisté à un dîner ou à une réunion d'hommes ou de femmes, et non de messieurs ou de dames. On demande à quelqu'un des nouvelles de sa femme, si on est assez intime pour cela, soit de madame, en y ajoutant le nom du mari, mais jamais des nouvelles de votre dame. Il faut dire encore « vos petites filles, » « mesdemoiselles vos filles, » mais jamais « vos petites demoiselles, » « votre dame et vos demoiselles, » toutes locutions qui sentent l'antichambre.

2^o La presse a discuté l'année dernière le titre d'écuyer. Il m'est bien indifférent que ce titre ait existé du temps que la reine Berthe filait, qu'il existe encore, ou qu'il doive ou non exister. Mais je dis qu'on en fait au Canada un abus ridicule. Personne ne se le refuse. Qu'on appartienne aux professions libérales ou non, qu'on occupe une position élevée ou qu'on soit le premier venu, chacun se l'approprie. Combien de gens se fâchent parce que leurs correspondants l'omettent ! Que d'adversaires ne se fait pas un candidat, que de clients ne perd pas un avocat qui néglige de mettre le fameux titre sur l'enveloppe de ses lettres !

1. On ne doit-il être employé, qu'il y a trop de gens qui le prennent. Si encore on l'écrivait sans un *e* majuscule !

3^o Il ne faut pas dire un *fi*ls, mais un *garçon*. Puisqu'on ne se contente pas d'annoncer la naissance d'un enfant, c'est que l'on entend désigner son sexe. *Fi*ls n'établit que la relation d'enfant à père et mère ; *garçon* établit le sexe. Ecrivons donc *garçon*.

J'ai signalé trois fautes ; il y en a une quatrième : la forme de la phrase elle-même. « Madame une telle un fils » ne veut rien dire. Il y a là un sous entendu, une concision à la Tacite.

Le coupable n'est pas toujours le papa, qui s'en va joyeux porter l'avis à son journal. Le journaliste est souvent en faute.

Il y a le journaliste distrait à qui vous dites la grande nouvelle, et qui écrit sans broncher qu'il vous est né une fille, du sexe féminin.

Il y a le gazettier calembouriste qui, pour le plaisir d'un jeu de mots, change la formule et annonce qu'il est né deux jumeaux à T. T. Larivière.

Il y a le reporter enthousiaste. Il vous dit gravement que la famille de l'honorable juge Plaidédon s'est accrue d'un *garçon*, qui promet de marcher sur les traces de son père et d'arriver à une haute position, à force d'esprit et de talents.

Il y a le reporter sans usage du monde, qui écrira : « La dame de monsieur H., Ecuyer, un fils, » ou encore : « madame Dr I, une fille. » Je ne désespère pas de lire un beau matin : « Madame juge de paix K, » ou « madame avocàt L, » ou « madame capitaine de milice M. » Ce ne serait guère plus ridicule.

Nous avons de plus le journaliste vindicatif. Celui-ci se vengera de son adversaire en lui reprochant d'avoir signé l'acte de naissance de son fils de sa raison sociale et commerciale : « Zabu

bulon et frère, » au grand ébahissement du curé, à la joie intense mais étouffée du parrain.

On est parfois si prodigue de détails que l'on va jusqu'à citer le nom du parrain et de la marraine, les noms que l'enfant a reçus au baptême, le nom du prêtre qui l'a fait chrétien. Pour un rien l'on donnerait le nom de l'accoucheur. Figurez-vous donc lire un avis conçu en ces termes : « A Montréal, tel jour, par le Dr V., ce prince de l'art obstétrique, madame pharmacien B, un fils. » Dans le cas où l'on se serait servi d'une sage-femme, — ce

qui est moins distingué,—on tairait son nom. Ce serait aussi moins compromettant que la formule ci-dessus.

De la forme des avis de naissance à la nature des noms qui nous sont infligés sur les fonts baptismaux, la transition est facile : on saute vite d'un ridicule à un autre.

On se contenta pendant longtemps des vieux noms, du nom des saints qui furent, si je puis ainsi parler, les pionniers, les locataires emphytéotiques du calendrier. On s'appelait bonnement Pierre, Joseph, François, Madeleine, Charlotte, Marguerite. Nous sommes aujourd'hui dans l'âge pompeux des Oscar, des Arthur, des Urgel, des Adolphe, les malins diront même des Alphonse. On aime le sonore. On a honte de ne point s'appeler Dolphis ou Philorome. Il n'est plus le temps des Baptiste et des Joseph. Hélas !

Lorsque commença l'ère nouvelle, on adopta pour les filles la terminaison en *ie*. Il ne vint plus au monde que des Julie, des Virginie, des Cédulie, des Eugénie, des Ulgérie. Puis vint la période des filles en *ine* ; mes souvenirs de bambin amoureux remontent jusque-là. Pour être accomplie, une fille devait se nommer Caroline, Corinne, Delphine, Alphonsine. On fit la similitude entre les noms des frères et des sœurs. Pas d'Ernest qui n'eût son Ernestine, pas d'Edouard son Edouardine ; pour Robert on créa Robertine, et tous les Louis eurent pour sœurs des Ludivine.

A l'heure qu'il est, vos sœurs et nos filles traversent la période en *a*. C'est Malvina, c'est Anna, c'est Elisa, c'est Angéline, c'est Azilda,—quand ça n'est pas Orpha, Paméla, Zuméma, Larinda, Adouilda. Il n'y a guère plus d'exception que pour Evangéline, qui nous reste de la précédente école. Encore en fait-on souvent Eva. C'est peut-être aux promenades triomphales du petit-fils d'Evangéline entre Essex et Digby, que nous devons cette faveur. Depuis qu'il est acquis à l'histoire que notre plus fougueux tribun descend de la création poétique de Longfellow, sept pour cent des filles qui naissent entre ces deux points éloignés de la Confédération sont baptisés sous ce charmant vocable.

Ces changements, ces modes baptismales, à qui les devons-nous ? Aux romanciers : à madame Cottin, à madame de Genlis, à madame de Staël, à Balzac, à Sue, à Ponson du Terrail, et à cent autres. Tous les noms inventés par les feuilletonistes ont

chance de survie. Ce sont ces messieurs qui ont trouvé les Gaudia, les Olvir, les Léobe, les Genoffe, les Guindaline, les Mèlème, les Alphée, les Cécime.

S'ils voulaient s'arrêter, dans l'intérêt des familles canadiennes et acadiennes !

Après chaque canonisation, le nom du saint nouveau se trouve à la mode. Il y a des Zénon partout aujourd'hui. Peut-être même y a-t-il des Martyrdujapon dans quelque coin du pays. Vous rencontrerez un jour un ami qui vous dira :

— Voulez-vous me permettre, Madame, de vous présenter mon ami... ?

— Certainement, Monsieur.

— Monsieur Guibollard, de Québec...

— Enchantée de faire votre connaissance, Monsieur. Je connais déjà un monsieur de votre nom.

— Oh ! oui, mon cousin Martyrdujapon Guibollard, de Lévis.

— J'ignorais son petit nom ; il est charmant. Au revoir, Monsieur.

Et vous partirez avec une folle envie de rire, et quand le monsieur sera à distance polie, vous éclaterez.

Ce ne sera pas moi qui vous en ferai reproche.

Feu le grand vicaire Désaulniers me disait qu'il n'y a tant d'Alphonse au Canada que depuis la canonisation de saint-Alphonse de Liguori, en 1841. Je suis une victime de cette mode, mais j'en suis depuis longtemps vengé : mon parrain s'appelait Janvier ! L'étiquette qu'on lui avait mise à son baptême était trop lourde, selon l'expression de Lacordaire, et il mourut jeune.

Le parrain est le *sponsor* des Latins, le *sponsor* des Anglais, le répondant de son filleul. A lui la responsabilité des noms ridicules qu'il inflige à des innocents. Quand je dis parrain, je dis aussi marraine, et coupables au même degré sont ceux et celles qui portent vos enfants au baptême et les affublent de noms comme ceux-ci, par exemple : Marie d'Égypte, Stanislas de Kostka, Louis de Gonzague, François de Sales, Thomas d'Aquin, Alphonse de Liguori, etc. Marie, Stanislas, Louis, François, Thomas, Alphonse, tout court, soit, mais pas de ces rallonges em-

pruntées à la mode américaine, laquelle vous nomme un enfant George Washington Smith, Abraham Lincoln Brown, Jefferson Davis Robinson. Cette mode commence à s'introduire parmi nous. Elle a du bon quand on cherche à perpétuer le nom d'un aïeul illustre, d'un parent vénéré. Mais ne faudrait-il pas lapider le parrain qui appellerait votre garçon Victor Hugo Durand, Léon Gambetta Tremblay, ou Louis Veillot Fortin ?

Evitons aussi les noms qui prêtent au calembour, à la risée, soit en eux-mêmes, soit par l'ordre des initiales, soit par leur alliance avec le nom de famille. Si votre nom de famille commence par un *t*, n'appellez pas votre fille Ernestine Blanche ; vous voyez les initiales que cela lui ferait. Soyez aussi circonspects que la famille Gouin, où personne ne portera jamais le nom de Marin ; que la famille Hassin, dont vous ne verrez jamais un rejeton se nommer Marc.

Croyez-vous qu'il soit bien que l'on choisisse des noms de baptême absolument semblables aux noms patronymiques ou tout au moins s'en rapprochant d'une manière frappante ? Est-ce joli de se nommer Rose Larose, Hubert Hubert, Rémi Raymond, Pierre Lapièrre, Jean Saint-Jean, Bruno Brunel ? Cela se voit tous les jours. C'est matière de goût ; je ne dis pas que c'est mal, mais je n'aime pas cela, comme dans la chanson.

C'est un peu beaucoup la vanité qui fait que nous annonçons dans les journaux la naissance de nos enfants. Le jeune père est fier d'avoir gagné ses éperons. La jeune femme, pour qui la maternité est le plus ambitionné des titres de gloire, n'aime guère à passer pour une Sara, et quand il lui naît un enfant, elle ne se contente pas qu'Abraham en soit joyeux, elle veut que les hommes l'apprennent et que les femmes l'envient. De plus, si elle peut mettre la main sur un parrain de rang, elle brûle de le faire connaître. Dans un village, le maire et le marguillier en charge sont de gros parrains ; dans une petite ville, on convoite le préfet, le député ; dans une capitale, on lorgne un ministre. Songez donc que la voisine n'a peut-être trouvé qu'un commis de première classe et la fille d'un sous-chef de bureau !

A propos de parrain ou plutôt de marraine, je n'ai jamais rien lu de plus drôle que l'avis suivant. Il est tiré d'un journal français des Etat-Unis : « A telle place, le 23 du mois dernier, madame X (née Y) un fils. L'enfant a été baptisé par M. l'abbé Z, curé de la paroisse, et a reçu les prénoms suivants : Augustin, Edouard, H.

La marraine a été madame N, tante de la jeune mère, et l'on ne pouvait faire un meilleur choix, car cette dame a donné à sa nièce, tout le temps de la maladie puerpérale, les soins intelligents et empressés que donnerait, non-seulement une tante, mais une mère dévouée et remplie d'amour pour son propre enfant.»

Cela est risible sans doute, cependant, je m'abstiens de rire. Nos compatriotes des Etats-Unis ont assez l'habitude d'annoncer dans les journaux la naissance de leurs enfants, de mentionner les noms que ceux-ci ont reçus au baptême, souvent aussi de dire qui fut parrain, qui fut marraine. Cela part d'un bon fond, indique un bon naturel. Bien plus, cette coutume est une preuve de patriotisme. A cent, cinq cent mille lieux du pays, on affirme la vitalité de notre race, on transmet aux siens un message d'orgueil parfois, de bon souvenir toujours. Le vaillant émigrant qui, la pipe au bec, la hache à la main et le courage dans le cœur, part pour aller là-bas abattre la forêt, qui court chercher la fortune afin de soulager les vieux ans d'un père, afin de donner sa dot à une sœur,—quelque jolie margot en jupe de droguet mais en robe d'innocence,—cet émigrant, quand à son tour il a fait son nid, quand les sauvages de l'Amérique du nord ou les cigognes de la Grèce lui apportent un petit, quel plaisir n'a-t-il pas de faire connaître la bonne nouvelle à sa mère en cheveux blancs, et si son goût n'est pas à la hauteur de son cœur, qui de vous, Mesdames, lui jettera la première pierre ? S'il écrit mal, il agit bien, et une goutte de son sang vaut toutes les encres du monde.

J'ai peut-être eu tort, Mesdames, de vous entretenir de la naissance avant le mariage ; en revanche, et afin de consoler les vierges qui pourraient avoir coiffé sainte-Catherine, je traiterai le mariage avant le décès.

—*A continuer.*

ALPH. LUSIGNAN.

QUELQUES PAGES DE POLITIQUE SACRÉE

DE

L'hon. F. X. A. TRUELLE



Nos chambres hautes, sénat et conseil législatif, par l'hon. F. X. A. TRUELLE, avocat, ancien député de Champlain à l'assemblée législative de Québec, membre du sénat du Canada.

Montréal, EUSÈBE SÉNÉCAL, IMPRIMEUR-ÉDITEUR. 1880.

I

Il y a des gens qui ne peuvent rien dire ou faire sans y intéresser plus ou moins directement la religion. Il leur faut comme une atmosphère sacrée autour d'eux, "un air condensé," comme disait Virgile, "le voile épais d'un nuage mystérieux, afin que, soustraits aux regards et aux approches de la foule, ils ne puissent être retardés dans leur marche, ni questionnés sur le but qu'ils veulent atteindre (1)." S'agirait-il d'une route à ouvrir, du tracé d'un chemin de fer, ou de l'objet le plus indifférent du monde,—car il y a des objets indifférents, quoi qu'on en dise,—qu'ils invoqueraient encore la parole de Dieu—Ecriture et Tradition—et l'enseignement de l'Eglise, pour étayer leurs opinions, très humaines pourtant, et souvent très fausses, en des matières tout à fait temporelles, et livrées entièrement, à la dispute des hommes.

(1) *Aeneid.*, lib. 1, v. 394-397.

Nous ne croyons pas faire la moindre injustice à l'hon. F. X. A. Trudelle, en disant qu'il est un de ceux-là.

L'honorable sénateur a publié, comme on sait, en l'an de grâce 1880, un opuscule intitulé : *Nos chambres hautes, sénat et conseil législatif*, avec force majuscules,—pour donner sans doute plus de relief à son sujet, ou plus de force à son argumentation,—et une multitude de fautes typographiques et grammaticales. Quant au mérite littéraire, dame ! M. Tardivel prétend qu'il n'y manque pas, mais nous croyons qu'il est resté seul de son avis, et que l'auteur lui-même, malgré les conseils de l'amour paternel, n'a jamais poussé jusque là ses prétentions ; peut-être même serait-il prêt à déclarer franchement : Je ne réclame point ce mérite, en ajoutant avec le personnage de la fable :

Je n'en aurais nul droit, puisqu'il faut parler net.

Si encore on pouvait dire :

C'est le fond qui manque le moins !

Mais il ne s'agit pas de tout cela. Ce que nous reprochons à l'honorable sénateur est tout autre chose ; nous lui reprochons d'avoir mis, et bien à tort, la religion à son service ; d'avoir fait à sa guise de la politique sacrée ; d'avoir voulu rendre l'Église plus ou moins solidaire de ses opinions ou plutôt de ses visées et même de ses passions politiques, en un mot d'avoir traité comme une servante et une esclave cette fille du ciel qui tient le sceptre et porte couronne.

Voilà son crime.

Oh ! qu'on invoque la théologie ou la religion quand cela est convenable ou nécessaire, très bien ; mais encore faut-il, même alors, les prendre comme elles sont, sans jamais se permettre de les travestir ou de les dénaturer.

L'auteur dont nous parlons, non content de prouver,—à sa propre satisfaction du moins—que ses chères chambres hautes sont “consacrées par la raison ; qu'elles répondent à la nature de notre être ; qu'elles sont nées des besoins de la société ; qu'elles sont la conséquence des principes qui sont la base de l'ordre social ; qu'elles ont reçu la sanction de l'expérience dans tous les pays ; qu'elles ont reçu la sanction des siècles, &c., &c.,” arrive au pas de course sur le terrain religieux, et après avoir déjà vu les chambres hautes partout ailleurs,—ce qui devrait

au moins lui suffire,—il veut encore nous les montrer “ dans tous les cultes. ”

Il y a un chapitre sur ce point, et c'est le huitième de la seconde partie, intitulé : *Principe des chambres hautes admis dans tous les cultes.*

Là, en effet, tous les cultes,—ce que le savant écrivain appelle tous les cultes — apparaissent tour à tour, et à mesure qu'il passe devant nos yeux, M. le sénateur, avec une conviction qui étonne et afflige à la fois, nous montre les chambres hautes dans l'Eglise catholique,—sous l'ère mosaïque, —sous le schisme grec des empereurs de Constantinople(1),—sous le grand schisme d'Occident, —sous le schisme grec en Russie,—dans l'église anglicane, — dans le paganisme,—enfin partout.

M. le sénateur ouvre sa démonstration par l'ère chrétienne, pour remonter à l'ère mosaïque. Nous ne suivrons pas cet ordre, qui nous paraît peu logique, et nous verrons d'abord la thèse de l'auteur en ce qui regarde l'ère mosaïque.

II

M. le sénateur s'exprime ainsi, entremêlant son récit et ses raisonnements à ceux de Rohrbacher, sur lequel il prétend s'appuyer :

“ Dieu, dit-il, avait un peuple choisi, dont il s'était réservé la direction immédiate, même en matières de l'ordre matériel et des intérêts temporels. Il s'en fit le législateur, le conseiller direct, le roi.

“ Il dicte à Moïse non seulement les lois, mais encore la *forme de gouvernement* qu'il veut établir sur Israël. Or, dans cette *forme de gouvernement*, l'on retrouve le principe des chambres hautes.

“ Moïse avait d'abord dit au peuple : « Choisissez-vous donc, « d'entre vos tribus, des hommes sages, intelligents et renommés, « et je les établirai vos chefs. » Et d'après ce choix du peuple, il avait établi les principaux des tribus chefs sur les enfants « d'Israël, les uns commandants de mille, les autres de cent, les « autres de cinquante, les autres de dix, pour être leurs magistrats et leurs juges. »

(1) Sous le schisme nous paraît une drôle d'expression. Nous doutons fort, par exemple, qu'on puisse dire : tel homme a vécu sous le grand schisme d'Occident. Nous admirons aussi le soin que M. le sénateur a pris de dire le schisme grec de Constantinople.

M. le sénateur cite là l'abbé Rohrbacher, t. I, p. 240, puis il continue :

« Et il (Moïse) avait ainsi posé le principe de la représentation populaire.

« Mais il est un fait très digne de remarque : ce fut à la suggestion d'un homme, de son beau-père, prêtre de Madian, c'est-à-dire jusque-là idolâtre et ne faisant qu'entrevoir l'aurore de la vérité, que Moïse pose ainsi le principe des institutions populaires.

« Quelque temps après, à la suite d'un soulèvement du peuple et du découragement de Moïse, qui ne pouvait plus supporter les clameurs de la multitude, *Dieu pose lui-même le principe des chambres hautes*, non pas élues par le peuple, mais choisies par Moïse et consacrées par Dieu lui-même.

« L'Éternel répondit à Moïse : « Assemble-moi soixante-dix hommes des anciens d'Israël, que tu sais être les anciens et les intendants du peuple, et tu les conduiras à la porte du tabernacle d'alliance, et tu les feras demeurer là avec toi. Et je descendrai, et je te parlerai là; et je prendrai de l'esprit qui est sur toi, et je le mettrai en eux, afin qu'ils portent avec toi le fardeau du peuple et que tu n'en sois pas chargé seul... Moïse sortit donc du tabernacle et rapporta au peuple les paroles de l'Éternel. En même temps, il rassembla les soixante-dix hommes d'entre les anciens d'Israël. Et l'Éternel descendit en la nuée, « lui parla, prit de l'esprit qui était sur lui, et en donna aux soixante-dix anciens. Et quand l'esprit se fut reposé sur eux, ils prophétisèrent. Or, deux de ces hommes étaient demeurés dans le camp; l'un s'appelait Eldad et l'autre Médad. L'esprit se reposa sur eux, car ils avaient été désignés, mais n'étaient pas allés au tabernacle. Comme donc ils prophétisaient dans le camp, un jeune homme accourut et l'annonça à Moïse disant : « Eldad et Médad prophétisent dans le camp, &c. (Rohrb., p. 284 et 285).

« Ces soixante-dix anciens, ajoute l'auteur (Rohrbacher), sont institués divinement les coopérateurs de Moïse dans le gouvernement, et deviennent le sénat perpétuel de la nation.

« N'était-ce pas, en effet, une institution divine du sénat juif que Dieu fit alors ?

« Il n'y a pas de doute que Moïse avait été antérieurement préposé au gouvernement de ce peuple avec le pouvoir absolu en sa personne. Or, quel était cet esprit que Dieu prit de Moïse pour le donner aux soixante-dix anciens, si ce n'était le pouvoir de gouvernement, jusque-là résidant en Moïse seul et auquel il fit participer les anciens d'Israël ? Ne nous semble-t-il pas assister au sacre d'un roi ou même d'un pontife ? N'est-il pas évident que Dieu lui-même investit, par là, la première chambre haute

d'Israël d'une partie de l'autorité souveraine sur son peuple choisi ?

« Or, aucune consécration semblable n'a eu lieu en faveur des élus du peuple.

« Le mot *prophétiser*, dans le langage de l'Écriture, « s'applique à toutes les opérations surnaturelles de l'Esprit de Dieu dans l'homme ; » et l'expression « qu'ils prophétisèrent » veut dire évidemment qu'ils furent éclairés des lumières surnaturelles ou des grâces d'état nécessaires pour remplir les hautes fonctions dont ils étaient revêtus ; et qu'ils se mirent à remplir ces fonctions.

« Peut-il exister un enseignement plus positif ?

« Et puisque Dieu lui-même, dans sa divine sagesse et dans sa sollicitude paternelle pour son peuple choisi, daigne le doter d'une chambre haute, ne doit-on pas en conclure que c'était là un des éléments les plus précieux d'un bon système de gouvernement ?

« Encore une fois, les sociétés chrétiennes peuvent-elles hésiter à maintenir les chambres hautes, lorsqu'elles ont été établies sur les modèles que Dieu lui-même a donnés aux hommes ?

« C'est un fait historique bien connu que ce sénat des soixante-dix, institué par Moïse et consacré par Dieu lui-même, se perpétua, sans interruption, jusqu'à la dispersion des Juifs. Il était connu, dans les derniers temps, sous le nom de *Sanhédrin*. »

Avant de commencer l'examen de cette étrange théorie politico-religieuse, constatons que c'est bien réellement au nom de Dieu que M. le sénateur plaide ici la cause des chambres hautes. Nouveau Médad, tardivement doté de la soixante-dixième partie d'un esprit emprunté à quelque nouveau Moïse, il prophétise dans le camp. Si étonnant que cela puisse paraître, nous n'y objecterions pas : plaise à Dieu que tout le monde prophétise ! Mais, hélas ! M. le sénateur « prophétise » mal, ce qui prouve qu'il n'en est pas aujourd'hui comme autrefois de ceux qui assument la grave mission d'éclairer ou de gouverner leurs frères. Nous en sommes fâché pour lui, mais franchement, à part les textes de l'Écriture, qu'il tronque et présente sous un faux jour, il est impossible de trouver rien de juste dans son argumentation, un seul mot de vrai dans les conclusions qu'il tire, ou plutôt dans les affirmations qu'il énonce.

Suivons-le pas à pas.

III

Comme on l'a déjà remarqué sans doute, M. le sénateur veut bien tout d'abord laisser tomber un regard sur l'élément démocratique, « qui entre dans certaines constitutions, » ou, comme il s'exprime lui-même, sur le principe de la représentation populaire, et nous en indiquer l'origine. Il est vrai que, d'après le savant exégète, cette origine n'aurait rien de très honorable, mais enfin tenons-lui compte de ce qu'il a pu dominer un instant ses instincts aristocratiques et daigné rattacher tant bien que mal le principe de la représentation populaire à l'histoire du peuple de Dieu. Quoi qu'il en en soit, voici la savante théorie de l'écrivain : C'est Moïse, qui, un jour, avant la promulgation du Décalogue au Sinai, aurait dit au peuple de se choisir d'entre les tribus des hommes sages, intelligents et renommés, pour être établis chefs sur les enfants d'Israël, les uns commandants de mille hommes, les autres de cent, les autres de cinquante, les autres de dix, pour être leurs magistrats et leurs juges. Puis, sans plus de façon, sans nous dire ni comment ni pourquoi, M. le sénateur prononce : « Et il (Moïse) avait ainsi posé le principe de la représentation populaire. »

Mais, de grâce, M. le sénateur, comment cela ? Où prenez-vous ici le principe de la « représentation populaire ? »

Est-ce parce que c'est le peuple qui aurait été appelé à choisir ces magistrats ?

Est-ce parce que ces magistrats représentaient le peuple ?

Mais il n'en est rien, et si, au lieu de citer un historien qui traduit au courant de la plume sans prévoir l'abus qu'on pourra faire de quelques-unes de ses expressions, vous aviez consulté le texte de l'Écriture, vous y auriez lu votre propre condamnation.

Vous y auriez vu, en effet, que c'est Moïse lui-même qui fit ce choix. Ainsi le lui avait conseillé son beau-père Jéthro : « Choisis d'entre tout le peuple, *provide autem de omni plebe viros potentes virtute et timentes Deum*, des hommes fermes et courageux qui craignent Dieu, qui aiment la vérité, et qui soient ennemis de l'avarice ; établis les uns princes de mille, les autres de cent, les autres de cinquante, les autres de dix, *et constitue ex eis tribunos, &c.* » Le conseil plut à Moïse, lequel, dit l'Écriture, « fit

tout ce que son beau-père lui avait conseillé, *fecit omnia quae ille suggesserat*. Et ayant élu de tout le peuple d'Israël des hommes fermes et courageux, *et electis viris sirenuis de cunctis Israël, constituit eos principes populi, tribunos, &c.*, il les établit princes du peuple, princes de mille hommes, &c.

Voilà les expressions mêmes de l'Exode (ch. XVIII, 13-27), où le fait est raconté pour la première fois.

Nul vestige d'élection populaire.

Plus loin, dans le Deu éron. ne (I, 9-18), lorsque Moïse rappelle ce fait aux Israélites, il ne s'exprime pas autrement. « Et moi, en ce même temps, je vous dis : Donnez-moi, ou laissez-moi choisir parmi vous, *date ex vobis*, des hommes sages, &c... Et je pris de vos tribus des hommes sages et nobles, *tulique de tribubus vestris viros sapientes et nobiles*, et je les établis vos chefs, tribuns, *et constitui eos principes, tribunos, &c.* »

Encore ici, nulle trace de choix ou d'élection populaire. C'est toujours Moïse qui choisit, *tuli*.

Enfin, plus tard, cette même organisation est consacrée par la loi, et Dieu dit à Moïse :

« Vous établirez, *constitues*, des juges, *iudices*, et des maîtres, *magistros*, à toutes les portes des villes que le Seigneur votre Dieu vous aura données, en chacune de vos tribus, afin qu'ils jugent le peuple selon la justice, sans se détourner ni d'un côté ni de l'autre. »

Nul mention, encore une fois, d'élection populaire.

Ajoutons que le texte hébreu (XVI, 18 ; I, 15) porte : « J'ai pris pour les placer sur vous les chefs des tribus. »

Or, on sait que les chefs des tribus n'étaient pas élus par le peuple, mais qu'ils « ne devaient qu'à l'ordre de primogéniture leur influence patriarcale » (Darras I, p. 641).

Voilà donc cette fameuse organisation mentionnée trois fois dans l'Écriture, une fois dans l'Exode, et deux fois dans le Deutéronome, sans qu'il soit jamais question d'élection populaire.

Maintenant, supposons que ces juges, au lieu d'avoir été choisis par Moïse, l'aient été par le peuple, faudra-t-il en conclure, avec M. le sénateur, que Moïse ait posé là « le principe de la représentation populaire ? »

Nullement.

En effet, qu'est-ce que « le principe de la représentation populaire ? » Si ces expressions ont un sens, elles signifient que le peuple, en possession d'une certaine partie de l'autorité politique, confie cette autorité à quelques hommes de son choix afin qu'ils l'exercent à titre de mandataires. Le peuple, ne pouvant aisément se réunir, se fait représenter. Le choix de ses représentants est libre, et dès qu'il existe, les élus du peuple n'ont pas besoin d'aller demander leur titre ou leur autorité à qui que ce soit : ils sont, par le fait seul de l'élection, représentants du peuple et représentants autorisés, habiles à exercer la part d'autorité qu'ils viennent de recevoir ; alors ils concourent à la confection des lois, et ce concours est tellement essentiel qu'aucune loi ne peut exister sans lui.

Voilà le principe de la représentation populaire, ou les mots n'ont plus de sens.

Or, trouvez-vous même l'ombre de ces éléments essentiels dans l'organisation des juges ou magistrats d'Israël ? Non, pas même l'ombre. C'est le peuple qui les choisit, soit,—nous l'accordons pour un instant, sans l'admettre du tout,—mais à quoi se réduit cette désignation ou ce choix ? Simplement à ceci : présenter à Moïse, lui désigner des hommes fermes et courageux, craignant Dieu, aimant la vérité, ennemis de l'avarice, sages et habiles, d'une vie exemplaire et d'une probité reconnue, nobles.

Voilà tout, absolument tout.

Ainsi ce n'est point le peuple qui les fait juges, c'est Moïse, *constitue ex eis*, dit Jéthro ; il (Moïse) les établit princes du peuple, *constituit eos* ; laissez-moi choisir des hommes sages afin que je les établisse juges, *ut ponam eos vobis iudices*, dit Moïse ; et je pris de vos tribus des hommes sages et je les établis pour être vos princes, ajoute-t-il, *et constitui eos principes* ; c'est à Moïse que Dieu dit : Vous établirez des juges et des maîtres, *iudices et magistros constitues* : c'est Moïse qui institue entre eux une hiérarchie : *tribunos (chiliarchas), centuriones, quinquagenarios, decanos*.

Ce n'est point le peuple, c'est Moïse qui leur communique l'autorité de juger, autorité subordonnée à la sienne, limitée, entourée de restrictions, comme on peut s'en convaincre en relisant le texte de l'Écriture : Qu'ils réservent pour vous (pour

Moïse les plus grandes affaires et qu'ils jugent seulement les plus petites, *quidquid autem maius fuerit, referant ad te, et ipsi minora tantummodo iudicent*; mais ils rapportaient à Moïse toutes les affaires les plus difficiles, jugeant seulement les plus aisées, *quidquid autem gravius erat referebant ad eum, facilliora tantummodo iudicantes*; si vous trouvez, leur dit Moïse, quelque chose de plus difficile, vous me le rapporterez, et je l'écouterai, et je vous ordonnai alors tout ce que vous deviez faire, *quod si difficile vobis visum aliquid fuerit, referte ad me, — tamquam ad supremum iudicem*, ajoute Menochius, — *et ego audiam. Præcepique omnia quæ facere deberetis.*

Ce n'est point le peuple que ces juges représentent, c'est Moïse. Ce n'est point au nom du peuple qu'ils exercent leurs fonctions, mais au nom de Moïse; ils ne sont point les mandataires du peuple, mais de Moïse, lequel, au dire de M. le sénateur, — ce qui est néanmoins aussi faux que tout le reste, — était « préposé au gouvernement du peuple avec le pouvoir *absolu* en sa personne. »

Donc, même, en admettant — ce qui pourtant n'est pas vrai, — que le peuple ait fait un premier choix de ces magistrats, ou plutôt les ait désignés à Moïse, il n'y aurait encore là nul vestige du principe de la représentation populaire.

En effet, remarquons-le bien, encore une fois, le peuple n'a pas nommé, choisi ou élu ses juges; mais, tout au plus, — comme nous l'accordons un instant, — aurait-il choisi ou désigné, présenté à Moïse des hommes sages et habiles, afin que celui-ci les fit juges, *ut ponam eos vobis principes*; et ces hommes sages ne représentent pas le peuple, mais représentent Moïse, dans certaines limites. En quoi n'apparaît d'aucune façon « le principe de la représentation populaire. » Comment donc, enfin, M. le sénateur a-t-il pu voir le principe de la représentation populaire là où le peuple n'est en aucune façon représenté, où même il n'élit personne ?

Oui, M. le sénateur, tout cela est si vrai que les interprètes de l'Écriture, les exégètes les plus savants, et les historiens les plus soigneux, — qu'ils voient ou non dans l'Écriture la trace de ce qu'on appelle une forme de gouvernement, — ne manquent pas de rapprocher cette institution de celle des soixante-dix vieillards, que vous regardez comme un sénat. A leurs yeux, toutes les deux sont fondées sur le même principe.

Vous en avez un exemple dans l'excellente *Histoire générale de l'Eglise* de l'abbé Darras, I, 639-640.

Du reste, par cela seul que ces juges, maîtres, etc., commandaient les uns cent hommes, les autres cinquante, etc., il est bien prouvé qu'ils n'avaient aucun pouvoir législatif sur la nation.

Un mot, avant de clore ce chapitre : Prenez garde, M. le sénateur, votre exégèse nous conduit aux juges électifs, ou élus par le peuple.

C'est sérieux.

IV

En affirmant, dans un moment de générosité et d'abandon, que Moïse, dans l'institution des juges, posait le principe de la représentation populaire, M. le sénateur heurtait ses propres sentiments ; mais il fallait bien que le peuple eût sa part sous la loi de Moïse, afin que cette part eût sa raison d'être aussi dans le régime constitutionnel. Mais attendons, l'ancien député de Champlain va lui faire payer l'hommage forcé qu'il vient de lui rendre, en pure perte. Savez-vous, en effet, comment il se fait que Moïse ait posé « le principe des institutions populaires ? » Est-ce en vertu d'un ordre venu du ciel ? Oh ! non ; rien de divin dans l'origine de cette institution : « ce fut à la suggestion d'un homme, de son beau-père, prêtre de Madian, c'est-à-dire jusque-là (1) idolâtre, et ne faisant qu'entrevoir l'aurore de la vérité... » Et c'est là « un fait très digne de remarque » aux yeux du noble sénateur. Aussi, ajoute-t-il encore qu'aucune consécration semblable à celle des soixante-dix anciens ou sénateurs n'a eu lieu en faveur des élus du peuple.

Ainsi voilà la représentation populaire joliment mise à sa place ; son origine, tout humaine, est même entachée de paganisme, et remonte aux ténèbres de l'idolâtrie.

Eh bien, M. le sénateur, croyez-le, notre intention n'est pas de comparer l'origine de la représentation populaire avec celle de la représentation aristocratique, et si nous relevons votre étrange petite remarque, c'est pour donner une nouvelle preuve de votre savoir faire.

(1) Voilà un *c'est-à-dire* qui vient drôlement, et un *jusque-là* bien planté ! Quel rapport nécessaire y a-t-il entre prêtre de Madian et idolâtre ? Et à quoi se rattache votre *jusque-là* ?

D'abord, savez-vous que ce Jéthro, ce prêtre de Madian, cet idôlâtre qui ne fait qu'entrevoir l'aurore de la vérité, comme vous dites, n'était pas, après tout, si aveugle, et qu'il ne serait pas déplacé, même aujourd'hui, parmi nos sénateurs les mieux inspirés !

En effet, l'Écriture ne nous dit-elle pas que Moïse lui avait confié sa femme et ses deux fils ?

Ne nous dit-elle pas qu'il avait déjà appris, avant de venir les trouver dans le désert, tout ce que Dieu avait fait en faveur de Moïse et de son peuple, et comment il les avait fait sortir de l'Égypte ? Ne nous dit-elle pas que Moïse le reçut avec les plus grands honneurs, *adoravit et osculatus est eum* ? Ne nous dit-elle pas qu'après avoir entendu raconter de nouveau, de la bouche même de Moïse, toutes les merveilles que le Seigneur avait faites contre Pharaon et contre les Égyptiens en faveur d'Israël, tous les travaux que les Hébreux avaient soufferts dans le chemin, et la manière dont le Seigneur les avait sauvés, il se réjouit beaucoup, ou plutôt fut ravi comme en extase (εξέστη, *obstupuit*) à la vue de toutes les grâces que le Seigneur avait faites à Israël ? Ne lui met-elle pas dans la bouche, alors, ce beau cantique : « Béni soit le Seigneur, qui vous a délivrés de la main des Égyptiens et de la tyrannie de Pharaon, et qui a sauvé son peuple de la puissance de l'Égypte ? » Ne lui fait-elle pas dire : « Je connais maintenant—plus que jamais, ajoutent les commentateurs—que le Seigneur est grand et au-dessus de tous les dieux, comme il a paru lorsque les Égyptiens se sont élevés si insolument contre son peuple ? Enfin, n'ajoute-t-elle pas qu'il offrit à Dieu des holocaustes et des hosties, et qu'Aaron et tous les anciens d'Israël vinrent manger du pain avec lui devant le Seigneur, c'est-à-dire prendre part aux sacrifices qu'il avait offerts au Dieu d'Israël (1) ?

(1) Jéthro, beau-père de Moïse, vint donc le trouver avec ses enfants et sa femme dans le désert, où il avait fait camper le peuple, près de la montagne de Dieu. Et il envoya dire à Moïse : c'est Jéthro, votre beau-père, qui vous vient trouver avec votre femme et vos deux enfants. Moïse étant allé au devant de son beau-père, se baissa profondément devant lui, et le baisa, et ils se saluèrent en se souhaitant l'un à l'autre toute sorte de bonheur. Jéthro entra ensuite dans la tente de Moïse, qui raconta à son beau-père toutes les merveilles que le Seigneur avait faites contre Pharaon et contre les Égyptiens en faveur d'Israël, tous les travaux qu'ils avaient soufferts dans le chemin

M. le sénateur, rien de cela ne s'accorde avec la demi-idolâtrie que vous prêtez au beau-père de Moïse.

Il nous serait facile d'ajouter que la foi et la piété de Jéthro passèrent à sa postérité.

Enfin, vous qui feuillotez avec tant de soin l'*Histoire universelle de l'Eglise catholique* de l'abbé Rohrbacher, et qui avez extrait un paragraphe de la page 240 du 1^{er} volume, comment se fait-il que vous n'ayez pas vu, tout à côté, dans la même page, le passage qu'il consacre à Jéthro? Et si vous l'avez vu comment se fait-il que vous n'ayez pas été frappé du témoignage que le savant historien rend à ce prêtre de Madian? Comment se fait-il que vous osiez nous représenter comme un idolâtre (jusque-là idolâtre, dites-vous) un homme que l'histoire appelle *prêtre du Dieu véritable*.

Voici ce passage de Rohrbacher :

« Ces sacrifices qu'il (Jéthro) offre lui-même, et auxquels viennent prendre part tous les chefs d'Israël, sont une preuve de plus que Jéthro était PRÊTRE DE DIEU VÉRITABLE. Son alliance avec Moïse le supposait déjà. Il descendait d'ailleurs d'Abraham par Céthura. Quand il dit : « Maintenant je connais que l'Eternel est grand par-dessus tous les dieux, » ces paroles marquent seulement que l'éclat des merveilles que Dieu avait faites par Moïse en Egypte lui donnait une idée de sa souveraine grandeur incomparablement plus haute que celle qu'il en avait eue jusqu'alors. C'est ainsi que Dieu lui-même dit à Abraham, lorsqu'il venait de lever le bras pour immoler son fils : « Maintenant je connais que vous craignez Dieu. » Non pas qu'il ne le connût très-bien auparavant, mais parce que ce patriarche venait de lui en donner la preuve la plus indubitable. »

Prêtre de Madian, c'est-à-dire jusque-là idolâtre ! Mais, monsieur le sénateur, savez-vous que cette conclusion accuse un

et la manière dont le Seigneur les avait sauvés. Jéthro se réjouit beaucoup de toutes les grâces que le Seigneur avait faites à Israël, et de ce qu'il l'avait tiré de la puissance des Egyptiens. Et il dit : Béni soit le Seigneur qui vous a délivrés de la main des Egyptiens, et de la tyrannie de Pharaon, et qui a sauvé son peuple de la puissance de l'Egypte. Je connais maintenant—*plus que jamais*, ajoute le commentateur Menochius, *clarior scilicet quam antea*—que le Seigneur est grand, et au-dessus de tous les dieux (comme il a paru à l'égard des Egyptiens, lorsqu'ils se sont élevés si insolemment contre son peuple. Jethro, beau-père de Moïse, offrit donc à Dieu des holocaustes et des hosties, et Aaron et tous les anciens d'Israël vinrent manger du pain avec lui devant le Seigneur. »

étrange oubli de l'histoire et de l'action de la Providence ? Est-ce qu'il n'y a pas eu, en dehors du peuple de Dieu, des prêtres du Très-Haut, des patriarches et des prophètes, figures parlantes de l'Homme-Dieu ?

Rappelez vos souvenirs et reportez-vous à des temps plus reculés. Abraham était parti de l'Égypte et revenait dans le pays de Chanaan, que Dieu lui promit ; il habita dans la vallée de Mambré, prit une part glorieuse à une guerre contre le roi d'Elam, et alors « Melchisédech, roi de Salem, offrant du pain et du vin (car il était prêtre du Dieu très haut), le bénit, disant : « Béni soit Abraham par le Dieu très haut, créateur du ciel et de la terre, et béni soit le Dieu très haut qui a livré tes ennemis entre tes mains. » Abraham lui donna la dime de tout.

« Mais quel est donc ce roi-pontife ? se demande l'abbé Rohrbacher. Quel est son père et quelle est sa mère ? Quand est-il né, quand est-il mort ? L'Écriture n'en dit rien ; elle nous le montre sans généalogie et comme vivant toujours. Environ neuf siècles plus tard, le prophète-roi jette sur lui un rayon de lumière. Dans le psaume que David commence par ces paroles : « Le Seigneur a dit à mon Seigneur : Asseyez-vous à ma droite jusqu'à ce que je réduise vos ennemis à vous servir de marchepied, » il est dit : « Jehovah l'a juré, et il ne se repentira point : Tu es prêtre éternellement, selon l'ordre de Melchisédech (1). » Voilà des paroles bien solennelles ; Dieu nous confirme par un serment. Mais combien de mystères encore ! Qui nous les dévoilera ! Dieu lui-même, par la bouche de Paul.

« Melchisédech était la figure de l'Homme-Dieu, grand-prêtre d'un nouveau sacerdoce. Sans père, sans mère, et rendu semblable au Fils de Dieu, qui est sans mère dans le ciel et sans père sur la terre, sans naître ni sans mourir, il paraît éternel comme Jésus-Christ ; il est roi et pontife tout ensemble du Dieu très haut, en figure du sacerdoce royal de la nouvelle alliance ; son nom est Melchisédech, roi de justice ; il est roi de Salem, c'est-à-dire roi de paix, et ce sont des titres de Jésus-Christ. Abraham lui paye la dime de toute sa dépouille, et il reconnaît l'éminence de son sacerdoce, lui qui portait en lui-même Lévi et Aaron, qui devaient sortir de son sang ; il humilie devant ce grand sacrificateur le sacerdoce de la loi, et toute la race de Lévi, où celle d'Aaron était renfermée, paye la dime en Abraham à cet admirable pontife. Abraham, qui se fait bénir par ses mains, se montre par là son inférieur ; car c'est une vérité sans contestation que le moindre est béni par un supérieur(2), et lui soumet en même temps

(1) Ps. 109.

(2) Hébr., 7.

tout le sacerdoce de la loi..... Ici se découvre un nouveau mystère, mystère d'ineffable bonté. Chanaan avait été maudit par son grand-père ; il avait été condamné à être le serviteur des serviteurs, et toutefois, au sentiment commun des interprètes, Melchisédech, ce personnage plus grand qu'Abraham, ce pontife plus élevé qu'Aaron, ce roi de justice et de paix, cette image si excellente de Jésus-Christ, était de la race de Chanaan. O abîme des miséricordes de notre Dieu ! qui pourra jamais sonder vos profondeurs ? Adorons et bénissons (Rohrbacher, I, 121-122) !”

Voilà qui est beau, M. le sénateur, sublime, et qui donne une haute idée de la bonté de Dieu.

Ce n'est pas ainsi que vous parlez.

En homme qui ne sait pas, mais qui a pourtant de si bonnes raisons de savoir douter, vous auriez dit : Roi de Salem, par conséquent idolâtre, comme vous [avez dit en effet : Prêtre de Madian, par conséquent idolâtre ; et vous n'auriez pas cru méconnaître en cela la miséricordieuse action de la Providence sur les peuples étrangers aux descendants d'Israël !

Tout entier à la ridicule besogne de représenter le Dieu puissant, bon et miséricordieux, comme absorbé par le soin de se donner l'appui de chambres, basse et haute, pour gouverner son peuple, ou plutôt dans votre ridicule passion de nous faire accroire que l'origine des institutions populaires n'eut en Israël rien de divin, vous ne craignez pas d'ériger en axiome l'oubli de tous les peuples étrangers, fatalement livrés par la Providence aux ténèbres de l'idolâtrie.

Cela fait votre affaire !

Oui, sans doute, mais très peu celle de la Providence, bonne et miséricordieuse, qui veut que *tous* les hommes arrivent à la lumière et soient sauvés.

Et vous croyez servir la bonne cause !

Pauvre sénateur !

Au reste, l'exemple de Melchisédech n'est pas le seul qui vous condamne. Voici d'autres faits non moins éloquents :

“ De même, ajoute Rohrbacher (p. 174), Ismaël, le père des Arabes, est chassé de la maison paternelle ; mais, avec le souvenir de la foi d'Abraham, il emporte dans les déserts une promesse divine, et pour lui et pour toute sa race. ”

Abimélech, roi de Gérare, on le voit à la manière dont Dieu lui parle et dont Abimélech répond, que ce roi des Philistins, observe encore Rohrbacher, avait la connaissance et la crainte de Dieu.

“ Esaü, dit toujours le même auteur, perd par sa faute l'héritage paternel des promesses et des bénédictions, et toutefois, nous allons voir parmi ses descendants un patriarche et un prophète, qui sera une prophétie parlante du Christ, et dans ses souffrances et dans sa résurrection. ”

Ce prophète « vivait dans la terre de Hus ; son nom était Job, et cet homme-là était simple et droit, craignant Dieu et s'éloignant du mal. ”

Par tous ces exemples, vous voyez, M. le sénateur, à quoi se réduit votre petit syllogisme : Prêtre de Madian, c'est-à-dire idolâtre.

C'est une hérésie historique, et la preuve que vous ignorez complètement les voies admirables de la Providence dans le monde.

Maintenant, laissant de côté la question des personnes pour celle des choses, dites-nous donc, M. le sénateur, le conseil de Jéthro, ce prêtre de Madian, espèce d'idolâtre, était-il, après tout, si mauvais ?

Il ne paraît pas, puisque Moïse s'empressa de le suivre, ou fit tout ce que Jéthro lui avait conseillé.

Croit-on que Dieu lui-même, le monarque souverain du peuple choisi, eût permis une telle organisation, s'il ne l'eût eue pour agréable et si vraiment Jéthro n'eût alors parlé en son nom ? C'est bien ce qu'indique assez clairement le discours même que Jéthro tient à Moïse : “ Ecoutez ce que j'ai à vous dire et le conseil que j'ai à vous donner, et Dieu sera avec vous, *et erit Deus tecum* ; si vous faites ce que je vous dis, vous accomplirez le commandement de Dieu, *implebis imperium Dei*. ”

Qu'on lise attentivement le discours que Jéthro tient à Moïse, et l'on se convaincra, non seulement qu'il ne parle pas en néophyte, mais que tout y est pesé, et l'on dira avec Rohrbacher : “ Ce conseil était d'un sage qui avait l'expérience du gouvernement. ”

Puis, n'est-ce pas la même organisation, comme le remarque l'abbé Darras, qui fut plus tard sanctionnée par la loi, quand Dieu dit à Moïse : “ Vous établirez des juges et des maîtres *magistros*, à toutes les portes des villes que le Seigneur vous aura

données, en chacune de vos tribus afin qu'ils jugent le peuple selon la justice (1) ? ”

Enfin, cette élection populaire,—si tant est qu'il y ait eu élection populaire,—fut-elle après tout si malheureuse ? Est-ce qu'elle ne donna pas, selon le vœu de Jéthro, des hommes fermes et courageux, craignant Dieu, aimant la vérité, et ennemis de l'avarice, sages et habiles, d'une vie exemplaire et d'une probité reconnue, nobles enfin ? *Et electis viris strenuis de cuncto Israel, constitui eos principes ; tulique de tribubus vestris viros sapientes et nobiles, et constitui eos principes, tribunos, etc.*

D. Calmet, lui, ne se gêne pas de justifier le conseil de Jéthro en ces termes : “ Moïse exécuta le conseil de Jéthro ; il établit grand nombre de juges et d'officiers parmi le peuple ; et bientôt tout le monde s'aperçut de l'avantage de cet établissement (2). ” Bien plus, si l'on en croit Rohrbacher (3), ce serait dans ce grand nombre de magistrats établis par Moïse, d'après le conseil de Jéthro, qu'auraient été choisis les soixante-dix anciens, qui, selon vous, formèrent le sénat du peuple de Dieu.

Nous le savons, pour ne pas laisser soupçonner à vos lecteurs que votre cher sénat des soixante-dix anciens relevât en aucune façon de l'élection populaire, vous avez eu soin de tronquer le passage que vous citez. Rohrbacher dit : “ Ici les soixante-dix, choisis par Moïse dans ce grand nombre de magistrats qu'il avait établis d'après le conseil de Jéthro et avec l'assentiment du peuple, sont institués divinement ses coopérateurs dans le gouvernement et deviennent le sénat perpétuel de la nation. ” Oui, mais cette circonstance sonne mal aux oreilles de l'hon. sénateur, qui veut, bier entendu, qu'un sénat ne Joive rien au peuple ; il l'omet prudemment, et dit : “ Ces soixante-dix, ajoute l'auteur, Rohrbacher, sont institués divinement les coopérateurs de Moïse dans le gouvernement, et deviennent le sénat perpétuel de la nation (4). ”

M. le sénateur, nous sommes loin de souscrire à ces paroles du savant auteur de l'*Histoire de l'Eglise*, et vous savez pourquoi ; mais

(1) Deut., VII, 18.

(2) Histoire de l'ancien et du nouveau Testament, t. I, liv. II, p. 220.

(3) Loc. citat.

(4) On voit que l'honorable sénateur retranche ici en plein milieu de la phrase, les mots suivants : “ Choisis par Moïse dans le grand nombre des magistrats qu'il avait établis d'après le conseil de Jéthro et avec l'assentiment du peuple. ” Cela lui a paru par trop démocratique !

puisque vous le citez, vous, en vous appuyant de son autorité, pourquoi tronquer ce passage, et même y retrancher ce que l'historien avance de plus soutenable, sans indiquer le moins du monde, ne fût-ce que par quelques points, cette mutilation ? Ah ! cela se comprend : votre thèse principale en eût souffert et vous avez tout bonnement effacé ce qui vous condamnait. Avec une pareille tactique, vous pourriez ranger tous les écrivains de votre côté ; mais est-ce franc, et après tout *cui bono* ?

V

Après avoir, à quelques lignes pleines d'erreur, comme on le voit, disposé, à sa manière et plus ou moins cavalièrement, du « principe de la représentation populaire, » du principe des « institutions populaires », du sort des « élus du peuple. » M. le sénateur arrive à son sujet : les chambres hautes. Oh ! là, il est chez lui, parfaitement à l'aise ; on dirait vraiment qu'il siège au conseil des soixante-dix, ou au Synedrium. Il y a quelque chose de mystérieux dans ses manières et dans ses paroles, plus ou moins entrecoupées, à la façon de celles des oracles ; on sent que s'il combat, c'est avant tout *pro aris et focis*

Ici ce n'est plus l'homme, le prêtre de Madian, qui fait des suggestions tout humaines, ni Moïse qui se mêle d'agir plus ou moins à l'aveugle. Oh ! non ; quand il s'agit des chambres hautes, c'est Dieu lui-même qui intervient, et encore, pour mieux indiquer l'impuissance des institutions populaires, même sous un régime théocratique, M. le sénateur a grand soin de rapprocher les événements et de présenter l'institution des chambres hautes comme un remède aux maux qui régnaient en dépit des représentants du peuple.

En effet, c'est, observe M. le sénateur, « quelque temps après » l'établissement des institutions populaires, « à la suite d'un soulèvement du peuple (1) et du découragement de Moïse, qui ne pouvait plus supporter les clameurs de la multitude », que Dieu pose lui-même le principe des chambres hautes, non pas élus (2) par

(1) Il n'y a pas eu de soulèvement, mais ce fut un simple murmure, et des pleurs, comme on le voit par le texte que nous citons plus loin.

(2) Cependant, on se le rappelle, d'après Rohrbacher, l'auteur favori de M. le sénateur Trudelle, les soixante-dix furent choisis par Moïse dans le grand

le peuple, mais choisies par Moïse et consacrées par Dieu lui-même.»

Le fait sur lequel repose toute la théorie de M. le sénateur est raconté au chapitre XI^e des Nombres. Nous renvoyons de texte de l'Écriture au bas de la page (1), afin d'éviter des longueurs et des répétitions, nous bornant à le résumer ici.

Moïse, affligé des plaintes et des cris du peuple, recourt au Seigneur. Le Seigneur lui répond d'assembler soixante dix hommes des anciens d'Israël à l'entrée du tabernacle.

Le Seigneur descendit, prit de l'esprit qui était en Moïse, et le communiqua aux soixante-dix anciens, qui se mirent à prophétiser.

Sur ce M. le sénateur s'écrie avec Rohrbacher, mais en tronquant la phrase, comme nous l'avons montré déjà : « Ces soixante-dix

nombre des magistrats qu'il avait établis d'après le conseil de Jéthro et avec l'assentiment du peuple, » ce qui donnerait au sénat d'Israël une forte teinte de démocratie, attendu qu'il serait, primitivement du moins, sorti du suffrage populaire.

(1) « Cependant un murmure s'éleva parmi le peuple, se plaignant contre le Seigneur de la fatigue qu'il endurait. Le Seigneur l'ayant entendu, fut irrité, et le feu du Seigneur s'alluma contre eux et dévora l'extrémité du camp. Le peuple cria vers Moïse ; Moïse pria le Seigneur, et le feu s'éteignit. Et il appela ce lieu l'Incendie, parce que le feu du Seigneur s'y était allumé contre eux. Or, une troupe de petit peuple venu de L'Égypte avec eux, se laissant aller à la convoitise, s'assit et pleura ; les enfants d'Israël s'étant joints à eux, tous se mirent à dire : Qui nous donnera de la chair à manger ? Nous nous souvenons des poissons que nous mangions pour rien en Égypte ; les concombres, les melons, les poireaux, les oignons et l'ail nous reviennent à la mémoire. Notre âme languit, nos yeux ne voient que de la manne... Moïse entendit donc le peuple pleurer dans chaque famille à l'entrée des tentes. Alors la colère du Seigneur s'enflamma ce murmure parut insupportable à Moïse, et il dit au Seigneur : Pourquoi avez-vous affligé votre serviteur ? Pourquoi ne trouve-je point grâce devant vous ? Et pourquoi m'avez-vous chargé du poids de tout ce peuple ? Est-ce moi qui ai donné naissance à toute cette multitude, ou qui l'ai engendrée, pour que vous me disiez : Portez-les sur votre sein, comme une nourrisse a coutume de porter un petit enfant, et menez-les dans la terre que j'ai promise avec serment à leurs pères ? Où trouverai-je des viandes pour en donner à une si grande multitude ? Ils pleurent et crient contre moi, en disant : Donnez-nous de la viande à manger. Je ne puis porter seul tout ce peuple, parce qu'il m'est devenu à charge. Si votre volonté s'oppose en cela à mon désir, je vous en conjure, faites-moi mourir, et que je trouve grâce à vos yeux, de

anciens sont institués divinement les coopérateurs de Moïse dans le gouvernement, et deviennent le sénat perpétuel de la nation.» Puis il ajoute que cet esprit domé aux soixante-dix anciens n'est autre chose que «le pouvoir de gouvernement» auquel Dieu les fait participer, et que «Dieu lui-même investit, par là, la première chambre haute d'Israël d'une partie de l'autorité souveraine sur son peuple choisi.»

Alors l'auteur commence à tirer ses conclusions, tout comme si les prémisses étaient déjà complètes. Cependant, comme le personnage de la fable, il s'aperçoit qu'il n'a oublié qu'un point, mais capital aussi celui-là, c'était de prouver que cette institution, ou ce sénat des soixante-dix, était quelque chose de permanent et non pas une pure organisation tout à fait temporaire. Il y arrive, à la fin et comme à la sourdine, mais avec tout l'aplomb d'un homme qui ne sait pas douter et qui tranche le nœud gordien :

«C'est un fait historique bien connu, dit-il, que ce sénat des soixante-dix, institué par Moïse et consacré par Dieu lui-même, se perpétua, sans interruption, jusqu'à la dispersion des Juifs. Il était connu, dans les derniers temps, sous le nom de Sanhédrin.

peur d'être accablé de tant de maux. Le Seigneur répondit à Moïse : Assemblez-moi soixante-dix hommes des anciens d'Israël, que vous saurez expérimentés et propres à gouverner ; vous les conduirez à l'entrée du tabernacle de l'alliance, où vous les ferez rester avec vous ; je descendrai vous parler ; je prendrai de l'esprit qui est en vous, et je leur en donnerai, afin qu'ils soutiennent avec vous le fardeau de ce peuple, et que vous ne soyez point accablé.

Vous direz aussi au peuple : Purifiez-vous, demain vous mangerez de la chair. Moïse vint donc vers le peuple et lui rapporta les paroles du Seigneur ; et ayant choisi soixante-dix hommes parmi les anciens d'Israël, il les plaça près du tabernacle. Alors le Seigneur descendit dans la nuée, parla à Moïse, prit de l'esprit qui était en lui et le communiqua à ses soixante-dix hommes. L'esprit s'étant reposé en eux, ils commencèrent à prophétiser et continuèrent toujours dans la suite. Or, deux de ces hommes, dont l'un se nommait Eldad et l'autre Médad, étaient restés dans le camp ; l'Esprit se reposa sur eux, car ils avaient été désignés, et n'étaient point venus au tabernacle.

Comme ils prophétisaient dans le camp, un jeune homme courut à Moïse et lui dit : Eldad et Médad prophétisent dans le camp. Aussitôt Josué fils de Nun, ministre de Moïse, et choisi entre plusieurs, lui dit ; Moïse, mon Seigneur, empêchez-les. Mais Moïse répondit : Pourquoi êtes-vous jaloux à cause de moi ? Plaise à Dieu que tout le peuple prophétise et que le Seigneur répande son esprit en lui ! Après cela Moïse revint au camp avec les enfants d'Israël. • *Les Nombres*, XI, 1—30.

Pour réduire à zéro les prétentions de M. le sénateur, nous allons lui démontrer que le conseil les soixante-dix anciens n'était pas une chambre haute, sénat ou conseil législatif, d'abord parce qu'il n'en avait pas les attributions, ensuite parce que, en eût-il eu les attributions, il ne fut pas permanent ou perpétuel, comme il l'affirme, mais simplement temporaire.

Il ne fut convoqué que pour un besoin momentané.

— *A continuer.*

L'abbé T. A. CHANDONNET.

On voit en note ce qui suit : La populace venue d'Égypte à la suite des Israélites, et qui ne devait pas participer directement aux promesses divines se laissa séduire par un sentiment de gourmandise et de sensualité. Les murmures de cette populace grossière gagnèrent promptement les Israélites eux-mêmes. Cette multitude, d'un caractère faible et versatile, se mit à pleurer comme des enfants et à regretter les légumes de l'Égypte.

• Le conseil des anciens n'était pas composé de vieillards, mais d'hommes sages et expérimentés. Ce fut l'origine ou du moins le premier modèle du Sanhédrin, qui ne paraît pas avoir été organisé avant l'époque des Machabées. (Bourrasé et Janvier, 1871).

La "Revue de Montreal" et le "Canadien"

— o —
I

Comme on a pu le voir dans plusieurs journaux qui ont bien voulu publier notre lettre du 11 avril, le rédacteur du *Canadien*, le 23 mars dernier, jugeait à propos d'écrire ce qui suit :

« Mgr. des Trois-Rivières — car c'est évidemment lui qui tient la plume — a terminé sa réplique à M. Chandonnet. Nous est avis que l'éminent prélat a fait beaucoup — nous sommes tenté de dire trop — d'honneur à cet abbé, qui a écrit, dit-on, sa brochure, moyennant finance, en acceptant, comme le prix de ses attaques contre la liberté religieuse, une souscription de la part des adversaires du clergé. »

Franchement, malgré le triste spectacle auquel des journaux comme le *Canadien* ont malheureusement accoutumé le public, en apercevant cela, nous ne pouvions en croire nos yeux.

Une réplique à notre brochure !

Mais quelle brochure ?

Nos attaques contre la liberté religieuse !

Mais quelles attaques ?

Enfin une souscription de la part des adversaires du clergé, comme prix de ces attaques !

Mais c'est un comble !

Cet homme-là veut se moquer de nous et de ses lecteurs.

Il n'a pas pu se fourvoyer à ce point, et ce n'est pas ainsi qu'on s'y prend quand on veut inventer ou en imposer à d'autres.

Toutefois, comme il y avait une apparence de sérieux dans la forme et que nous connaissions un peu le caractère de notre agresseur, nous lui écrivîmes cette lettre :

“ Ottawa, 7 avril 1881.

“ A M. Tarte, rédacteur en chef du *Canadien*.

“ Monsieur,

“ Ce n'est qu'aujourd'hui seulement, au retour d'un assez long voyage, que j'ai pu lire, dans le *Canadien* du 23 mars dernier, en tête du premier Québec, sous le titre *Agissons*, les lignes suivantes :

“ Mgr des Trois-Rivières — car c'est évidemment lui qui tient la plume — a terminé sa réplique à M Chandonnet. Nous est avis que l'éminent prélat a fait beaucoup — nous sommes tenté de dire trop — d'honneur à cet abbé, qui a écrit, dit-on, sa brochure moyennant finance, en acceptant, comme prix de ses attaques contre la liberté religieuse, une souscription de la part des adversaires du clergé.”

“ Permettez-moi, Monsieur, de vous répondre catégoriquement :

“ 1° Mgr des Trois-Rivières n'a pu ni terminer, ni même commencer de réplique à ma brochure, et voici pourquoi : c'est que la dite brochure N'A PAS ENCORE PARU, et que le manuscrit n'a pas même encore été mis entre les mains de l'imprimeur.

“ 2° Pour la même raison, comment osez-vous dire qu'elle contient des attaques contre la liberté religieuse ?

“ 3° Non seulement je déclare, mais je jure solennellement, car l'accusation en vaut la peine, que je n'ai point écrit cette brochure — laquelle, je le répète, n'est pas encore publiée — moyennant finance, et que je n'ai, à ce propos, ni demandé, ni accepté un seul sou de souscription, et qu'il ne m'en a jamais été offert un seul, de la part de qui que ce soit, amis ou adversaires du clergé.

“ Vous me répondrez peut-être que vous avez donné ce dernier point comme un *dit-on*.

“ Oh ! Monsieur, vous devez pourtant savoir mieux que bien d'autres ce que valent ces *dit-on*, et ce qu'ils couvrent de mauvaise foi et de calomnies !

“ 4° Ajoutons, si cela peut être nécessaire, que Mgr des Trois-Rivières n'a fait de réplique à aucun des écrits publiés par moi,

mais qu'il a répliqué uniquement à l'auteur d'une lettre signée "un curé", publiée dans l'*Electeur* du 25 janvier, lequel auteur N'EST PAS MOI. Je le déclare solennellement, déflant toute contradiction, de la part de qui que ce soit.

"Maintenant, Monsieur, comptant sur votre esprit de justice, je vous prie de publier cette lettre dans votre journal le plus tôt qu'il vous sera possible.

"J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre dévoué serviteur,

ABBÉ T. A. CHANDONNET."

La réponse se fit longtemps attendre, si longtemps que, le 11, nous communiquâmes à plusieurs journaux notre lettre du 7, qui contenait à la fois les accusations du *Canadien* et notre défense, en l'accompagnant des réflexions suivantes :

"Vous avez là devant vous, monsieur le Rédacteur, l'acte d'accusation d'un côté, et la défense de l'autre.

"Eh bien, le croiriez-vous ? M. Tarte, qui, par un tour de force impossible à tout autre, fait faire à Mgr des Trois-Rivières une réplique à une brochure qui n'a pas paru ; M. Tarte, qui, avec une intuition plus que merveilleuse, aperçoit déjà clairement, dans un ouvrage qui n'existe pas, des attaques contre la liberté religieuse ; M. Tarte, qui pousse l'injustice et l'injure—si toutefois il est capable d'injurier quelqu'un—jusqu'au point, sur un simple *dit-on* qu'il va ramasser dans la boue, d'accuser un théologien de vendre sa plume aux ennemis de l'Eglise, et de trahir, pour un vil denier, non seulement un devoir essentiel, mais encore un serment qu'il a solennellement prêté, à trois reprises différentes, lorsque les représentants du Saint-Siège lui conféraient ses titres ; M. Tarte, enfin, qui parle et m'accuse ainsi, n'a pas encore eu le temps, depuis vendredi matin, le 8, que ma lettre lui est parvenue, de retirer ses assertions et de réparer son injustice ; je serais même surpris qu'il l'ait fait jamais.

"Je vous prierai donc, monsieur le Rédacteur, de vouloir bien publier cette lettre dans votre journal, en faveur de la vérité et de la justice, et d'accepter par avance l'expression de ma gratitude, et de la considération distinguée avec laquelle j'ai l'honneur d'être

"Votre humble serviteur,

L'abbé T. A. CHANDONNET

11 avril 1881.

Le lendemain 12 avril,—et non pas le 11, comme M. Tarte l'affirme, par distraction sans doute, dans son numéro du 16,—le *Canadien* se résignait enfin à publier notre lettre ; et l'accompagnait des commentaires que voici :

“ Ainsi parle M. l'abbé Chandonnet, T. A.

“ Nous ne prendrons pas, pour lui répondre, le ton irrité qui lui a semblé indispensable pour expliquer son cas, et nous convaincre de *mauvaise foi et de calomnies*.

“ Donc, nous sommes accusé d'avoir, contrairement à la vérité, écrit, le vingt-trois du mois dernier :

“ I. Que M. l'abbé Chandonnet a publié une brochure dans laquelle la liberté religieuse est attaquée ;

“ II. Que Mgr Laslèche lui a fait beaucoup trop d'honneur en lui répliquant ;

“ III. Que le susdit abbé a reçu une souscription des adversaires du clergé.

“ M. Chandonnet nous jure que sa brochure n'a pas paru, et même que son manuscrit n'est pas encore entre les mains de l'imprimeur : aussi qu'il n'a ni demandé ni accepté un seul sou comme prix de cette œuvre future.

“ Cette confession de M. Chandonnet nous donne la preuve qu'à la brochure qu'il a publiée déjà contre les droits du clergé, il se propose d'en ajouter une seconde, dans laquelle il achèvera sans doute la détestable besogne à laquelle il s'est laissé choir, étant destiné par son talent—et par la grâce de Dieu, qui l'a porté jusqu'à l'autel—à faire tout autre chose.

“ Qu'est-ce donc que cette longue étude signée “ l'abbé T. A. Chandonnet ” et livrée au public dans la *Revue de Montréal*, sinon une brochure dans laquelle la liberté religieuse est attaquée ? Quelle a été l'intention évidente de l'auteur ? Expliquer la lettre collective des évêques de manière à justifier les procès pour *influence indue*, à détruire l'autorité de ce grave document, à faire croire que l'Épiscopat de cette province a agi sans discernement, sans sagesse, sans prudence, contre toutes les règles du droit ecclésiastique !

“ Est ce ce mot “ brochure ” qui ne convient pas à M. Chandonnet ? Si nous avions à l'écrire de nouveau, nous dirions que c'est un “ pamphlet ”, car cette étude a tous les signes caractéristiques du pamphlet : et c'est l'une des raisons pour lesquelles Mgr des Trois-Rivières, suivant nous, a fait à M. Chandonnet beaucoup d'honneur en condescendant à lui répondre.

“ Sans doute, Sa Grandeur n'a pas répondu qu'à M. Chandonnet. L'abbé de la *Revue de Montréal* n'est pas, hélas, le seul écrivain qui attaque la *liberté religieuse*. L'éminent prélat a traité

toutes les objections soulevées par les adversaires des droits de l'Eglise. M. Chandonnet a eu son compte et d'autres aussi.

“Quant à la souscription, il ne nous répugne pas de nous rendre à la dénégation de M. Chandonnet. Au lieu d'argent, il a reçu les félicitations des ennemis du corps sacerdotal, dont il est l'un des membres !

“Avec cette couronne il peut se passer d'écus.

“Ajoutons que nous nous sommes contenté de mentionner comme rumeur ce fait, qui nous a été affirmé par une personne que nous avons raison de croire bien renseignée.”

Voilà toute la réponse de M. Tarte.

A notre tour maintenant.

II

Ecartons d'abord la question du “ton,” qui ne fait rien à la chose même. Calme et modéré de son naturel, M. Tarte trouve sans doute trop aisément que l'on s'irrite. Mais il peut en être sûr, malgré les apparences contraires, le sentiment qu'il réussit à éveiller en nous est beaucoup plus éloigné de l'irritation que de l'étonnement.

Quant à ce petit rôle de victime qu'il assume, en se plaignant de ce que nous avons voulu le “convaincre de mauvaise foi et de calomnies,” permettons-lui de le jouer à sa guise. Il n'y tiendra pas longtemps, attendu que ce n'est pas le sien. M. Tarte le sait bien, du reste, ce n'est pas de mauvaise foi et de calomnie que nous avons voulu le convaincre, mais d'erreur. Nous n'avons point l'habitude d'employer ces gros mots contre nos adversaires, fussions-nous intimement persuadé qu'on les mérite. Mieux vaut toujours soigner la preuve, adoucir l'expression, et laisser au lecteur le soin de juger la question personnelle de bonne foi ou de mensonge. Ainsi, quand nous disons à M. Tarte : “Vous devez pourtant savoir mieux que bien d'autres ce que valent ces *dit-on* et ce qu'ils couvrent de mauvaise foi et de calomnies,” nous n'entendons pas l'accuser de ces deux vilaines choses, mais simplement lui rappeler que c'est généralement sous le voile des *dit-on* que se cache la mauvaise foi et que la calomnie se propage, vérité qu'il doit connaître mieux que bien d'autres, car il est impossible, qu'au milieu des luttes

de chaque jour, il n'en ait pas fait personnellement la cruelle expérience.

Pourquoi donc alors vous fier à un *dit-on*, en matière aussi grave ?

Pourquoi lui accorder les honneurs de la publicité, quand on en connaît soi-même la valeur, par sa propre expérience ?

Car enfin, Monsieur, vous y avez cru, pour en faire tant de cas ; on ne traite point ainsi une rumeur que l'on méprise.

Tout cela, M. Tarte, serait déjà par soi-même une injure, si on ne connaissait d'ailleurs votre bon naturel.

Avouez du moins que c'est une erreur, un tort, que votre conscience timorée vous a probablement déjà reproché plus d'une fois.

Aujourd'hui, le vague *dit-on* du 23 est devenu "une personne" que vous aviez "raison de croire bien renseignée."

Et vous pensez que c'est là une excuse ?

Mais cette personne bien renseignée ne vaut pas mieux qu'un vague *dit-on*.

Vous aviez raison de la croire bien renseignée !

Mais non, vous n'aviez pas *raison*, puisqu'elle vous a trompé.

D'ailleurs, qui est-elle, cette personne ?

Où est-elle ?

Voilà deux questions auxquelles vous seriez peut-être bien empêché, vous-même, de répondre.

Ce n'est pas non plus avec méchanceté, sans doute, ni avec l'intention de nous calomnier, que M. Tarte, en prenant l'offensive, commence naïvement, sans presque paraître y toucher, par nous prêter un serment pour le moins indiscret. Suivant lui, nous aurions "juré" que notre *brochure*—sur l'influence cléricale dans les élections politiques—n'a pas encore paru. Certes ! Voilà qui est grave. Et pourquoi ce serment, quand le fait est si évident que personne, excepté M. Tarte, ne saurait en douter ? Nous l'avons, il est vrai, rappelé, ce fait, pour montrer, même à M. Tarte, s'il a des yeux pour voir et des oreilles pour entendre, qu'il était tombé dans l'absurde en disant qu'on avait déjà répliqué à cette *brochure* ; mais rappeler un fait et l'affirmer sous serment ne sont pas tout à fait la même chose.

N'est-ce pas, monsieur Tarte ?

Plus loin, lorsque, sur la foi d'un *dit-on* que nous aurions pris pour un mythe, si nous n'avions eu dans la bonne foi et la candeur de M. Tarte une confiance aveugle et presque illimitée, le rédacteur en chef du *Canadien* vint nous reprocher d'avoir écrit notre brochure moyennant finance, et reçu, pour prix de nos attaques contre la liberté religieuse, une souscription de la part des adversaires du clergé, alors, mais alors seulement, nous avons juré le contraire, parce que cette accusation, excessivement grave en elle-même, avait déjà reçu, quoique née dans la fange, un accueil favorable du trop crédule rédacteur du *Canadien*,—probablement aussi de quelques-uns de ses bons lecteurs,—et que nous n'avions guère d'autre moyen de la repousser victorieusement.

III

Arrivons maintenant aux quelques points que le rédacteur en chef du *Canadien* croit naïvement pouvoir maintenir.

Quand il disait, le 6 mars dernier, "brochure, sa brochure", en parlant de cette brochure que nous aurions écrite, *dit-on*, moyennant finance, M. Tarte ne voulait pas parler de la brochure, ou du numéro spécial de la *Revue de Montréal* dans lequel nous avons promis de traiter et traiterons en effet de l'influence cléricale dans les élections politiques, mais il voulait parler de l'article que nous avons publié dans notre livraison de septembre et octobre 1880.

Voilà, nous assure-t-il, ce qu'il appelait, le 23 mars, notre "brochure," et ce qu'il appellerait aujourd'hui plus volontiers "un pamphlet."

Vraiment, si nous ne faisons profession de croire à la parole de M. Tarte jusqu'au delà du vraisemblable et même du possible, nous lui dirions tout de suite : Voyons, M. Tarte, avouez franchement, entre nous, que vous poussez trop loin l'art des expédients. Quoi, un article de revue serait une brochure ! Ecrivain distingué comme vous êtes, en relation constante avec un critique de la force de M. Tardivel, vous n'aviez pas d'autre expression que le mot *brochure* pour indiquer un simple article de revue, réuni à quatre ou cinq autres plus étendus et plus remarquables !

Vous en coûtait-il donc tant de dire tout simplement que Mgr des Trois-Rivières—si toutefois, ce que nous avons peine à croire, c'est l'éminent prélat qui tient la plume—avait terminé sa réplique à l'article de M. Chandonnet, qui a paru dans la *Revue de Montréal*, ou tout simplement : sa réplique à la *Revue de Montréal* ?

Si vous annonciez à vos lecteurs que M. Chandonnet vient de publier une brochure, imagineraient-ils par hasard que c'est tout simplement un article de la *Revue de Montréal*, ou même un numéro ordinaire de cette revue ?

Non, assurément.

Nous aimons à croire, Monsieur, que si vous n'eussiez aperçu ou cru apercevoir en imagination, devant vous, cette misérable brochure où nous avons promis de réfuter la vôtre en même que celle du collaborateur du *Journal des Trois-Rivières*, en ce qu'elles ont de faux, bien entendu, et de contraire à la théologie et au droit canonique, vous ne l'auriez pas signalée si clairement, et que si réellement vous eussiez voulu parler d'un simple article de revue, vous auriez dit *article, étude*, ou quelque autre mot que *brochure*. Seulement, vous apercevant, mais trop tard, que la dite brochure n'avait réellement pas encore paru, et qu'il était par trop merveilleux qu'on lui eût fait une réplique anticipée, vous vous êtes replié sur notre humble article de septembre et octobre, à la charge, trop onéreuse, croyez-nous, et bien au-dessus de vos forces, de l'ériger en brochure ou en pamphlet.

Remarquez, cependant, que nous ne tenons pas plus qu'il ne faut à cette explication, si naturelle pourtant qu'elle sera réputée certaine par beaucoup de personnes qui ont l'honneur de vous connaître, et que, bien déterminé à vous croire *pro et contra*, nous ne parlons ainsi que pour montrer à nos amis que nous ne sommes pas dupe, et que nous penserions comme eux sur cette évolution soudaine, si nous n'avions en votre parole, tout incroyable qu'elle est, une confiance vraiment aveugle.

Donc, Monsieur,—vous en serez peut-être aussi étonné que tout autre,—nous vous permettons de retraiter, et de vous rejeter sur notre article de septembre et octobre 1880, sans réclamer d'autre privilège que celui de vous suivre jusque dans vos derniers retranchements.

IV

C'est donc notre article publié dans la *Revue de Montréal* de septembre et octobre 1880 dont il s'agit. Pour plus de clarté, et

afin que vous ne soyez pas même soupçonné de vouloir, à l'avenir, quelque bon jour, changer tout à coup de terrain, disons que cet article est intitulé : *Réponses à diverses questions de droit canonique soulevées au sujet de la lettre pastorale que NN. SS. les évêques de la province de Québec ont publiée le 1^{er} juin 1880, pendant la contestation de l'élection de Berthier.*

Voilà l'article, ou, pour nous exprimer à la manière du *Canadien*, la brochure ou le pamphlet que le collaborateur du *Journal des Trois-Rivières*—Mgr Laflèche, selon M. Tarte—nous a fait l'honneur de combattre. C'est au sujet de cet humble article—lisez brochure ou pamphlet—que l'éminent prélat qui tient la plume au *Journal des Trois-Rivières* nous aurait répliqué, réplique publiée le 17 et le 21 mars, sous forme d'appendice à l'*Influence spirituelle indue*.

C'est ce qu'aurait voulu dire M. Tarte, et il y tient.

Malheureusement pour lui, cette nouvelle position n'est pas plus tenable que la première. Le collaborateur du *Journal des Trois-Rivières*, on a beau dire, n'a point répondu à l'article en question, pas plus qu'à cette prétendue brochure qui poursuit M. Tarte, comme un fantôme, avant même d'avoir paru.

D'abord, M. Tarte a-t-il prouvé son assertion ?

Non, pas du tout : il a dit simplement, *ex cathedra*, que Mgr des Trois-Rivières nous a fait beaucoup d'honneur en descendant à nous répondre, bien que Sa Grandeur n'ait pas répondu qu'à nous ; et qu'en tous cas nous avons eu notre compte.

On ne voit là qu'une affirmation répétée sous diverses formes, mais de preuves, point, pas même l'ombre.

Il compte donc bien, ce M. Tarte, sur *l'ipse dixit* ; il a donc une bien pauvre idée de ses lecteurs, car enfin il parle pour être cru, et il espère qu'en effet on le croira. Mais croire M. Tarte sur parole, il le comprend lui-même peut-être mieux qu'aucun de ses lecteurs les plus assidus, ce n'est rien moins qu'aisé ; cela demande beaucoup de grandeur d'âme, presque de l'héroïsme.

Les lecteurs du *Canadien* auraient donc pu lui dire tout de suite : M. Tarte, vous dites que Mgr des Trois-Rivières vient de terminer sa réplique à M. Chandonnet au sujet de l'article de septembre et octobre 1880, eh bien, prouvez-le.

Nous avons, tout au moins, le même droit que ses lecteurs ; mais avec M. Tarte nous voulons être bon prince, lui donnant toutes les preuves possibles à l'encontre de ce qu'il affirme et n'en exigeant aucune de lui, ne fut-ce que pour lui épargner des embarras insurmontables.

Donc, M. Tarte le collaborateur du *Journal des Trois-Rivières*, ou Mgr des Trois-Rivières comme vous dites, n'a pas répondu à notre article de septembre et octobre publié dans la *Revue de Montréal* sous le titre de *Réponses à diverses questions etc.*

En voici la preuve.

D'abord si le collaborateur du *Journal des Trois-Rivières* eût répondu à cet article, il l'aurait signalé de quelque manière ; il aurait dit où le prendre ; probablement même qu'il eût daigné en nommer l'auteur.

Rien de tout cela, mais rien du tout. L'écrivain nomme bien "un curé" ; il nomme l'*Electeur* ; il indique le numéro de ce journal (25 janvier) qui contient la lettre d'un curé ; il fait plusieurs extraits de cette lettre, etc., etc.

Pas un mot, pas un seul mot, ni de nous, ni de notre article, ni de la *Revue de Montréal* ; pas un seul.

Cette preuve ne vous suffit pas, M. Tarte ?

Fort bien, nous allons vous en donner une deuxième.

La voici : c'est que Mgr des Trois-Rivières—puisque vous tenez à dire que l'éminent prélat tient la plume—n'a pas touché à une seule des propositions formulées dans notre article en question, à un seul de nos arguments.

Enfin, une troisième preuve, qui est péremptoire et suffit à elle seule, c'est que, dans sa réplique, l'auteur dont vous parlez a traité un sujet tout différent de celui que nous traitons dans notre article.

En effet, quel est le sujet traité dans sa réplique, par l'écrivain de Trois-Rivières ? L'infailibilité pontificale.

Cette réplique vient comme appendice à son opuscule intitulé *L'influence spirituelle indue*, mais elle ne traite pas de l'influence indue. Elle traite, encore une fois, de l'infailibilité pontificale, parce que "un curé," dans l'*Electeur* du 25 janvier dernier, avait attaqué certaines propositions émises par le savant écrivain au sujet de l'étendue de ce privilège.

Vous en avez une preuve dans le titre même de cette réplique, ainsi conçu : *Notre profession de foi sur l'infailibilité pontificale.*

L'auteur donne d'abord la *raison de cette profession de foi* : il signale ensuite l'*oubli des règles disciplinaires dans la conduite du savant abbé*, qui s'est permis de réclamer contre quelques-unes des propositions qu'il avait émises concernant l'étendue de l'infailibilité pontificale ; il explique le mot *définir* dans le langage théologique, appliqué à l'Eglise ou au pape : c'est, dit-il, mettre fin par un jugement, ou c'est juger en dernier ressort ; il expose les *conditions de l'infailibilité pontificale et l'extension du magistère infailible du Pontife romain* ; il parle de l'*infailibilité dans la condamnation des erreurs, de l'infailibilité dans les faits dogmatiques* ; enfin, il termine par un mot d'explication au sujet des deux propositions incriminées par le "curé" qui écrit dans l'Electeur, savoir : *Là il (celui qui porte sa plainte au tribunal du Pontife romain) a la certitude de trouver infailiblement la justice, et : Les intéressés ont la certitude que la sentence rendue en dernier ressort est infailiblement conforme aux règles de la justice.*

Voilà tout.

De l'immunité personnelle ou privilège du for, pas un mot, pas un seul mot ; tout sur l'infailibilité.

Or, M. Tarte, dans notre article, au contraire, pas un mot de l'infailibilité pontificale, et tout, absolument tout sur la question de l'immunité personnelle proprement dite ou privilège du for.

Nous disons en quoi consiste l'immunité personnelle ecclésiastique ou privilège du for ; quelle en est l'étendue, et quelles en sont les limites ; nous disons quand il y a violation de l'immunité personnelle ; quand il y a excommunication fulminée contre les violateurs de cette immunité ; quels sont, parmi les violateurs de ce privilège, ceux qu'atteint l'article VII de la bulle *Apostolicæ Sedis*, puis nous répondons à quelques difficultés qui peuvent surgir de la comparaison entre la lettre de NN. SS. les évêques, mal comprise, et la théorie du droit commun, théorie que nous avons, non pas inventée, mais exposée d'après les meilleurs auteurs et l'enseignement que nous eûmes le bonheur de recevoir nous-même à Rome.

Voilà tout.

Or, Monsieur, comme nous le faisons remarquer tout récemment à M. le rédacteur du *Courrier du Canada*, on ne répond pas

à un article qui traite d'une chose par un article qui traite de tout autre chose; on ne répond pas à un article sur l'immunité personnelle ecclésiastique ou privilège du for, en expliquant simplement l'extension du magistère infallible du souverain Pontife (1).

Cela est évident.

Vraiment, monsieur Tarte, il faut que vous n'avez lu aucun de ces articles, pour affirmer une première fois, le 23 mars, comme vous prétendez l'avoir fait, et une seconde fois, le 12 avril, dans votre journal, que l'un est une réplique à l'autre.

D'un autre côté, si vous ne les avez pas lus, comment se fait-il que vous osiez le dire et le répéter avec tant d'opiniâtreté et d'obstination?

Et si vous les avez lus, comment osez-vous le dire encore?

Mystère!

Aveuglement!

Allons! M. Tarte, croyez-nous, abandonnez ce point, loyalement, comme un homme; l'entêtement, en pareil cas, serait folie.

Avouez que le collaborateur du *Journal des Trois-Rivières* ne nous a nullement fait l'honneur d'une réplique; que, s'il a répondu à quelqu'un, ce n'est pas à nous, et que, par conséquent, nous n'avons pas encore notre "compte", comme vous avez eu le tort de l'affirmer à la légère et sans preuve.

Cependant, M. Tarte, remarquez bien une chose, dont nous aimons à vous prévenir d'avance afin de ne pas trop vous surprendre plus tard: si nous insistons sur le fait que le collaborateur du *Journal des Trois-Rivières* (Mgr Lalleche, selon vous) n'a répondu ni à notre brochure, qui n'a pas encore paru, ni à notre article de septembre et octobre, qui traite un sujet tandis que le collaborateur en traite un autre, mais qu'il n'a répliqué qu'à "un curé," dont la lettre a paru dans l'*Electeur* du 25 janvier, lequel curé n'est pas nous, ce n'est pas que nous donnions le tort à l'un plus qu'à l'autre, ni même que nous aurions beaucoup

(1) M. le rédacteur du *Courrier du Canada*, qui ne nous avait pourtant accusé en aucune façon, s'est montré assez loyal pour publier notre lettre sans retard, et ne point s'obstiner dans une erreur de fait qu'il avait commise bien involontairement, nous en sommes sûrs.

Nous le remercions ici de cette noble conduite à notre égard.

d'objection, n'était la question de vérité et de justice, à nous trouver à la place d' "un curé;" non, pas du tout. Mais le temps d'examiner cette question de droit n'est pas encore venu. Plus tard, dans ce travail que nous préparons sur l'influence cléricalle dans les élections politiques, lorsque nous aurons à examiner les propositions du collaborateur du *Journal des Trois-Rivières* et les vôtres, nous dirons franchement lequel d' "un curé" ou du collaborateur a eu raison.

Vous comprenez, en effet, M. Tarte, qu'il ne suffit pas de répliquer pour être vainqueur, mais qu'il faut de plus répliquer *in sanctitate veritatis*.

Un autre point sur lequel le savant rédacteur du *Canadien*, dans son zèle dévorant pour la maison de Dieu, croit devoir résister jusqu'au sang, est celui-ci, savoir : que, dans notre article de septembre et octobre,—disons *brochure* ou *pamphlet*, pour ne pas chicaner sur les mots avec M. Tarte—nous avons attaqué la liberté religieuse ; que notre intention évidente a été d'expliquer la lettre collective de NN. SS. les évêques (1^{er} juin 1880) de manière à justifier les procès pour *influence indue*, à détruire l'autorité de ce grave document, à faire croire que l'épiscopat de cette province a agi sans discernement, sans sagesse, sans prudence, contre toutes les règles du droit ecclésiastique ! Sur ce il nous range parmi les écrivains qui attaquent la liberté religieuse, parmi les adversaires des droits de l'Eglise.

Voilà qui est assez complet, n'est-ce pas ?

Il n'y manque plus que deux choses : la preuve et l'excommunication. La preuve, infailliblement nulle, eût donné cependant un semblant de gravité à cet amas d'accusations, et l'excommunication eût comblé la farce.

C'est peut-être l'absence totale de la première qui nous a valu le bonheur d'échapper à la seconde :

Sire... vous êtes trop bon roi :
 Vos scrupules font voir votre délicatesse !

Des malins croiront peut-être que l'évêque *in partibus* du *Canadien* n'a pas osé nous frapper sans dire pourquoi, crainte de se voir désavoué à Rome.

Mais le glaive spirituel de M. Tarte est toujours là.

Voilà pourquoi nous lui parlerons, quoique fermement, avec tout le respect, toute la soumission possibles.

M. Tarte... nous vous prions humblement de considérer que vos accusations, si graves et parties de si haut, ne s'appuient sur aucune preuve, lorsque la preuve eût été pourtant bien loin d'être superflue, non pas pour votre honneur, dont vous êtes le seul gardien, mais pour l'instruction de vos ouailles, qui ne jugent pas par intuition, et pour notre propre confusion, si toutefois nous sommes coupable de tous les crimes que vous nous imputez.

M. Tarte... nous vous prions humblement de considérer que cette preuve, si désirable, lors même que vos affirmations seraient aussi vraies qu'elles sont fausses, ne coûterait pas cher à un théologien, à un canoniste de votre force, attendu que, si nous avons eu le malheur d'attaquer la liberté religieuse et les droits sacrés de l'Eglise, il doit y avoir nécessairement, ou dans nos principes ou dans nos conclusions, ou dans les deux à la fois, quelque défaut facile à saisir pour les brebis et même pour les agneaux que vous paisez depuis longues années—avec tant de sollicitude et de bonheur,—nous ne parlons pas du troupeau de Joliette, *pusillus grex*, objet de votre premier apostolat.

Si nos principes sont faux, qu'on le montre ; si nos conclusions sont erronées, qu'on le montre également.

Vous ne sortirez pas de là.

Allons, M. Tarte, vous êtes docteur en Israël, mettez hardiment le doigt sur la plaie, ou faites l'humble aveu de votre incompétence : ce serait à la fois si naturel et si beau de votre part !

Il n'est pas nécessaire cependant, remarquez-le bien, d'être un prodige de loyauté comme vous, pour faire cet aveu ; il suffit d'être honnête homme, et d'avoir un peu de respect pour soi-même et pour les autres.

M. Tarte, nous vous prions humblement de considérer que ce malheureux article de septembre et octobre n'a rien, après tout, de si extraordinaire : le privilège du *for défini* par les meilleurs auteurs de droit canon ; l'étendue et les limites de ce privilège relativement aux personnes et aux causes ; la distinction incontestable entre la citation de l'ecclésiastique comme *intimé*, *tamquam reus*, et la citation de l'ecclésiastique comme témoin, *tamquam testis*, distinction établie par le droit commun ; qui encourt l'excommunication pour violation du privilège du *for* ; condition pour qu'il y ait excommunication encourue. Puis, expliquant

la lettre de NN. SS. les évêques, peut-être autrement que vous, —ce qui ne constitue pas un crime assurément, loin de là,—mais à la lumière des principes de la théologie et du droit, nous démontrons aux esprits inquiets, aux âmes ombrageuses comme la vôtre, toujours prêtes à crier : Au loup ! que la doctrine exposée par nous ne diffère pas, Dieu merci, de l'enseignement des premiers pasteurs.

Si nous nous sommes fait illusion, montrez-le, M. Tarte ; mais montrez-le. Ne vous contentez pas de le crier sur les toits. A quoi bon cette éloquence qui ne raisonne pas et ne prouve rien ?

En attendant, M. Tarte, nous vous prions encore humblement de considérer qu'en expliquant la lettre collective de NN. SS. les évêques, comme c'était notre droit, nous ne l'avons pas fait de manière à justifier les procès pour *influence indue*, vu que nous défendons le privilège du for, en toute espèce de cause, privilège qui empêche de mettre un ecclésiastique en cause, *tamquam reus*, en quelque matière que ce soit, civile ou religieuse, et que nous n'avons pas encore parlé des causes ecclésiastiques *ratione materiae*, c'est-à-dire soustraites à la juridiction du juge laïque à raison de la matière. Or, un procès pour *influence indue*, où l'ecclésiastique ne serait pas cité comme accusé, où le privilège du for ne pourrait être invoqué, ne serait pas, *ipso facto*, justifiable ; il faudrait en outre examiner la matière de la cause, point très important, que nous n'avons point touché, et sur lequel vous ne pouvez incriminer notre doctrine, à moins que, revendiquant pour vous-même—ce que vous avez déjà fait, du reste—le don merveilleux que vous prêtez au collaborateur du *Journal des Trois-Rivières*, vous n'aperceviez cette doctrine dans les ténèbres de l'avenir assez clairement pour la dénoncer à la manière des voyants.

M. Tarte, nous vous prions humblement de considérer que, loin d'expliquer la lettre de NN. SS. les évêques de manière à détruire l'autorité de ce grave document, nous l'avons, au contraire, appuyée, non pas de notre humble parole, mais de tous les témoignages que nous avons pu recueillir dans les meilleurs auteurs de théologie et de droit.

Montrez donc un point, encore une fois, un seul point, où nous aurions contredit l'enseignement des premiers pasteurs.

Nous l'avons expliqué, il est vrai, cet enseignement, ou plutôt interprété, mais est-ce bien à vous, M. Tarte, à nous en faire un

reproche, lorsque, sans même prendre la peine de peser ces vénérables paroles, vous les tournez à droite ou à gauche, à votre guise, selon les besoins du moment et les conseils d'une vaine et ambitieuse politique ?

M. Tarte, nous vous prions humblement de considérer que l'interprétation donnée à la lettre de NN. SS. les évêques dans notre article de septembre et octobre, loin de tendre à faire croire que l'épiscopat de la province a agi sans discernement, sans sagesse, sans prudence, contre toutes les règles ou droit, renferme au contraire l'énoncé des divers motifs qui ont pu la provoquer, et résout en faveur de l'autorité ecclésiastique la question d'opportunité.

Il ne nous appartenait pas, sans doute, de parler ici d'une manière absolue; mais nous avons, au meilleur de notre connaissance, franchement reconnu la sagesse de l'épiscopat, au sujet de cette lettre aussi bien que de toute autre.

Que voulez-vous de plus ?

Si vous tenez, M. Tarte, à manifester votre zèle, au lieu de vous attaquer à nous, revenez un peu sur vous-même et sur les vôtres. Par exemple, ouvrez les *Actes et délibérations du premier congrès catholique canadien-français tenu à Québec les 25, 26 et 27 juin 1880*, à la page 81, et là vous trouverez, dans le rapport de M. le sénateur Trudelle, intitulé *Presse catholique*, un modèle, un chef-d'œuvre de prétention, d'outrecuidance, d'impertinence à l'égard de NN. SS. les évêques de la province.

Et vous étiez là, vous, avec plusieurs autres, sous la présidence de M. de Bonpart, et vous l'avez entendu lire, ce chef d'œuvre, et rien ne dit que vous ayez protesté en aucune façon.

Ce rapport, imprimé aujourd'hui, repose tranquillement à l'ombre du drapeau du Cercle catholique.

C'est là que nous irons le prendre, M. Tarte, pour vous le montrer au grand jour, pas plus tard que le mois prochain.

Un pareil chef-d'œuvre ne doit pas rester sous le boisseau.

Nous avons, dites-vous encore, attaqué la liberté religieuse et les droits de l'Eglise.

Mais, brave Monsieur, tout notre article se borne à parler d'un droit, le droit d'immunité personnelle, ou privilège du for. Or, ce

droit, nous l'avons maintenu plus fortement que personne, plus intégralement que vous et que le savant collaborateur du *Journal des Trois-Rivières* ; nous l'avons revendiqué pour toute personne ecclésiastique, en toute espèce de cause, civile ou criminelle, que l'ecclésiastique ait agi comme simple citoyen ou comme ecclésiastique, en chaire ou hors de la chaire, au confessionnal ou hors du confessionnal.

C'est là ce que vous appelez "attaquer la liberté religieuse et les droits de l'Eglise," ou "l'œuvre détestable!" dans laquelle nous nous sommes laissés choir!

A ce propos, vous vous le rappelez peut-être, si toutefois vous avez lu un article dont vous parlez en aveugle, que nous y avons dit en particulier, page 677 de la *Revue de Montréal* :

« Remarquez-le bien, cette distinction entre prêtre ou ecclésiastique agissant ou n'agissant pas dans les limites du saint ministère, quand on parle de l'*immunité personnelle*, est pour le moins gallicane, au point de vue du *droit*, et un malheureux pis-aller comme *fait*. En droit, elle est contraire à toutes les dispositions canoniques, qui réclament le privilège du for sur la qualité ecclésiastique de la personne, en quelque espèce de cause que ce soit, indépendamment de toutes fonctions, que l'ecclésiastique ait agi comme citoyen ou comme ministre de l'Eglise. Par conséquent, abandonner ainsi au bras séculier une personne ecclésiastique sous prétexte qu'elle n'était pas engagée dans l'exercice du saint ministère est un mépris du droit, une lâche reculade sur un terrain qu'on n'est pas libre de céder, une trahison, une cession faite à l'Etat, du pur gallicanisme, en un mot.

« De fait, quand l'admet-on, cette distinction contraire au droit? On l'admet, ou plutôt on la tolère dans des circonstances critiques, dans ces pays infortunés où l'Eglise de Jésus-Christ n'étant pas complètement libre, comme elle doit pourtant l'être toujours et partout, on a forcément cédé sur une question de fait, — et non de droit, — pour se retrancher plus fermement sur un autre point et le conserver. Obligés de sacrifier une partie de l'immunité personnelle, on a cessé de la réclamer pratiquement dans son intégrité, pour ne pas s'exposer à tout perdre.

« Mais ce n'est là qu'un fait, un pis-aller, qui n'éteint pas le droit, qui ne peut engendrer une prescription, pas même en vertu d'une coutume immémoriale, parce que cette coutume est contraire à la liberté ecclésiastique, irrationnelle, invalide, réprouvée par les saints canons.

« On ne prescrit pas contre le droit divin. »

Puis nous citons à notre appui M. le juge Routhier et les docteurs romains, que vous ne vous gênez pas de combattre, vous,

théologien et canoniste incomparable, dans votre pauvre petite brochure : *Le clergé, ses droits, nos devoirs*.

Enfin, nous vous supplions instamment de considérer une autre chose, M. Tarte, et de ne jamais l'oublier, si vous tenez à ce que l'on vous conserve un brin de confiance, c'est que vous n'êtes pas le seul juge dans la foi et dans la doctrine en Israël ; que, sans vous compter, nous avons des supérieurs, et que nous leur avons plus d'une fois, et en particulier au début de l'article qui vous déplaît si fort, exprimé "l'humble confiance qu'ils voudraient bien nous corriger au besoin, et nous ramener dans la bonne voie, si nous avons—ce qu'à Dieu ne plaise—le malheur de nous en écarter."

Or, monsieur le Rédacteur, vous êtes, jusqu'à présent, depuis longtemps que notre article a paru, le seul qui ait jeté le cri d'alarme.

Et quel cri, *carò mio* !

V

Quant à la souscription des adversaires du clergé qui nous aurait été offerte et que nous aurions acceptée comme prix de nos prétendues attaques contre la liberté religieuse, il ne répugne pas à M. Tarte, malgré son respect du *dit-on* et l'autorité de la personne qu'il a eu *raison* de croire bien renseignée,—il ne lui répugne pas enfin, et c'est bien généreux de sa part, de se rendre à notre *dénégation*, car c'est ainsi qu'il appelle notre serment.

Non, sans doute, cela ne vous répugne pas, mais il est une autre chose qui vous répugne, paraît-il : c'est de retirer une accusation sans la remplacer par quelque autre plus grave et plus injuste.

Voilà qui vous répugne.

Si l'on ne vous connaissait pour un agneau, on serait porté à croire que vous avez faim et soif de blâmer quelqu'un ou quelque chose.

C'est pour cela sans doute que, tout en reculant sur la question d'argent, vous essayez de vous rattraper sur une autre, en disant :

" Au lieu d'argent, M. Chandonnet a reçu les félicitations des ennemis du corps sacerdotal, dont il est l'un des membres."

N'ayant que très peu lu ce qui s'écrit depuis un mois, nous sommes bien empêché de dire si quelqu'un nous a publiquement félicité, ou si par hasard M. Tarte ne parlerait pas encore ici sur la foi de quelque vague *dit-on* ou de quelqu'une de ces personnes qu'il croit avec tant de bonhomie si bien renseignées.

Mais il est une chose que nous savons parfaitement, c'est que nous avons dit la vérité, seulement la vérité, *veritatem tantum*, et que ni les félicitations des ennemis du clergé, vrais ou prétendus, ni les foudres de ses amis, hypocrites ou sincères, n'auront l'effet de changer les ténèbres en lumière ou la lumière en ténèbres.

Ce qui est vrai est vrai, M. Tarte, abstraction faite de ce vous ou d'autres pouvez dire ou faire.

Juger un écrit par les félicitations ou la critique de celui-ci ou de celui-là, fussiez-vous d'un côté ou de l'autre, sans vouloir en examiner le fond, c'est tout simplement un sophisme, une aberration pitoyable.

Donc, Monsieur, lors même—ce que nous ignorons, encore une fois—que de véritables adversaires du clergé nous auraient prodigué les éloges, vous n'auriez pas raison de nous condamner.

A ce compte-là, vous pourriez faire le procès à plus d'un saint évêque, à plus d'un grand pape, à l'Eglise enfin, qui, tous les jours, ont arraché aux ennemis les plus acharnés de la sainte doctrine tant d'aveux éloquents, tant de cris spontanés d'admiration.

A ce compte là, vous rangeriez beaucoup de saints docteurs parmi les ennemis de l'Eglise, et vous appelleriez saint Vincent de Paul un révolutionnaire, parce les hommes de 89, lorsqu'ils jetaient aux quatre vents du ciel les cendres les plus sacrées, respectèrent sa tombe et s'inclinèrent devant elle comme devant celles de Voltaire et de Jean-Jacques Rousseau.

Au surplus, M. Tarte, entendons-nous donc une fois sur les adversaires ou les ennemis de l'Eglise, ses vrais adversaires, ses vrais ennemis.

Vous pourriez bien là-dessus vous faire encore illusion sans miracle.

Vous regardez évidemment comme adversaires du clergé ou ennemis de l'Eglise tous ceux qui refusent d'accepter votre symbolique?

Eh bien, M. Tarte, c'est là votre erreur.

Dispensez-nous, s'il vous plaît, d'en dire plus long là-dessus, et de vous faire le portrait du véritable ennemi du clergé. Vous le trouverez facilement, du reste, non seulement dans la personne des libres-penseurs, mais encore du côté de ces hommes qui, dévorés de zèle et d'ambition,—zèle aveugle, ambition tout humaine,—docteurs improvisés en Israël, et champions de l'Eglise par la grâce et l'autorité de personne, se donnent le droit d'approuver et de condamner d'après les conseils de leurs petites passions et des intérêts purement temporels.

VI

En homme qui connaît le cœur humain, vous vous êtes permis de nous prêter des *intentions*, contrairement aux recommandations de NN. SS. les évêques, qui vous disent, à vous comme aux autres écrivains catholiques, dans leur quatrième concile de Québec, "d'éviter l'imputation d'intentions que Dieu seul connaît."

Nos intentions, M. Tarte, nous vous le dirons bravement, ne vous regardent point; vous êtes incompetent à les juger. Nous vous récusons.

Sortez du sanctuaire de notre conscience, ou vous n'avez rien à voir, rien à entendre.

Allez flairer ailleurs.

Nos intentions nous appartiennent; nous les avons manifestées au début de notre article, et nous ne les avons pas démenties, grâce à Dieu, dans la suite, puisque nous n'avons fait qu'exposer la vraie doctrine, sans rien dire ni contre la lettre de NN SS. les évêques, ni contre la liberté religieuse, ni contre les droits de l'Eglise, mais qu'au contraire nous les avons vengés et défendus.

C'est nous, et nous seul qui avons le pouvoir et le droit d'exposer nos motifs.

Maintenant, sans renoncer aux intentions déjà connues qui nous animent, de dire la vérité, toute la vérité, et seulement la vérité, en matière de doctrine: de philosophie, de théologie et de droit, abstraction faite des partis ou des passions politiques, mais pour satisfaire, s'il est possible, votre dévorante avidité, nous consentons volontiers à vous donner quelques nouveaux renseignements, que voici :

Notre intention, ou, si l'on veut, notre ambition, c'est de démasquer l'erreur, où qu'elle se trouve, fût-ce même chez les hommes qui se croient un droit au monopole de la vérité et de l'orthodoxie.

Notre ambition, c'est de combattre ces hommes qui, comme vous, croient ou ne croient par servir l'Eglise, en dénaturant sa doctrine, et faisant un hideux mélange de la vérité et de l'erreur.

Notre ambition, c'est de réfuter, en ce qu'elles ont de faux, — et le faux n'y manque pas, — des brochures comme la vôtre : *Le clergé, ses droits, nos devoirs*, et comme celle du collaborateur du *Journal des Trois Rivières*, sur *l'influence spirituelle indue*, et de livrer à la réprobation de tous les vrais amis de la vraie doctrine des propositions comme celle-ci :

“ Par la nature même des choses, la société civile se trouve *indirectement*, mais véritablement subordonnée à la société religieuse, *en tout ce qui se rapporte à la loi de Dieu*, dont le dépôt et l'interprétation ont été confiés à l'Eglise et non à l'Etat ; ”

— erreur gallicane, s'il en fut jamais, absolument identique à la première des quatre propositions de 1682, *credo* du gallicanisme ; erreur extraite de la brochure sur *l'influence spirituelle* (page 13), que vous ne craignez d'attribuer à un évêque, juge dans la foi.

Comme si l'illustre évêque des Trois-Rivières était gallican, même sans le savoir !

Beau compliment que vous lui faites !

Puisque vous avez lu la brochure du collaborateur du *Journal des Trois-Rivières*, et si bien lu que vous n'hésitez pas à en faire honneur à Mgr Lafleche, comment se fait-il que vous n'avez pas aperçu cette erreur ? Et si vous l'avez aperçue, pourquoi êtes-vous resté muet ?

Notre ambition, enfin, c'est de mater, oui, de mater ces écrivains qui, comme vous, font tous les jours, non pas de la *politique religieuse*, ce qui serait très bien, mais de la *religion politique*, ce qui est très mal.

Voilà notre ambition, monsieur Tarte, ambition très légitime, et nous vous prouverons avant longtemps qu'elle n'est pas vaine.

L'abbé T. A. CHANDONNET.

TABLE DES MATIÈRES

DU

TOME QUATRIÈME

4ème ANNÉE

LIVRAISONS DE JANVIER A DECEMBRE 1880

Janvier

- Avis.—Nouvelle organisation. — Direction et administration, 5.
Une rencontre fortuite — VIII — W. D. Rowells, p. 8.
Aux Canadiens-Français — *Sonnet* — Toast porté à un banquet littéraire à Toulouse. — Comte de Gragnagues, p. 30.
Prosper Blanchemain. — L'abbé Chandonnet, p. 31.
De la monnaie et des banques. — I — Bonamy Price, p. 34.
Une lettre de Jules Claretie. — p. 47.
Janvier — *Sonnet* — L. H. Fréchette, p. 48.
Jacques Marquette — II — P. Brucker, p. 49.
Revue européenne — P. C., p. 64.
La meilleure définition du droit de propriété. — Thomas Fortin, p. 72.
Bibliographie. — *Annuaire de l'Institut canadien* de Québec, 1879. — *Dernière jonchée*, par Eutrope Lambert. — T. A. de Saint-Claude, p. 78.

Février

- Février — *Sonnet* — L. H. Fréchette, p. 81.
De la monnaie et des banques — II — Bonamy Price, p. 83.
Une rencontre fortuite — IX — W. D. Howells, 96.
Réponse au toast porté par M. Christian de Gragnagues à un banquet littéraire à Toulouse — *sonnet* — J. A. Poisson, p. 113.
Jacques Marquette — III — P. Brucker, p. 114.
Les Canadiens de l'Ouest — X — P. C., p. 118.
Une mère au berceau de sa fille. — Ernest Marc, p. 136.
Une installation au bailliage de Montréal en 1690. — B. Fournier, p. 138.
Edition des œuvres complètes de saint Thomas d'Aquin, par l'ordre de N. T. S. P. le pape Léon XIII. — p. 143.
Bibliographie. — *L'Anglicisme. voilà l'ennemi*, causerie faite au Cercle catholique de Québec, le 17 décembre 1879, par J. P. Tardivel, rédacteur du *Canadien*. Québec, imprimerie du *Canadien*, 1880. — L'abbé Chandonnet, p. 145.

Mars

Avis aux abonnés.

Les Canadiens de l'Ouest — XI — P. C., p. 161

La question sociale aux Etats-Unis et la condition des ouvriers des manufactures. — IV — Claudio Jannet, p. 170.

Une rencontre fortuite — X — W. D. Howells, p. 182.

Mars. — *sonnet*. — L. H. Fréchette, p. 197

De la monnaie et des banques. — III — Bonamy Price, p. 198.

Revue européenne. — P. C., p. 216.

Le purgatoire. — Lettres a un ami, préliminaires, — L'abbé Chandonnet, p. 229.

Avril

Lettre encyclique de notre Très Saint Père le pape Léon XIII sur le mariage, p. 241.

Une rencontre fortuite. — XI — W. D. Howells, p. 276.

Les dix mille dans l'*Anabase* — I — Hyac. Martial, p. 286.

Règlement de l'académie Saint-Thomas d'Aquin, à Coutances. — L'abbé Chandonnet, p. 295.

Bibliographie. — *L'art de parler*, par Antoine Rondelet. — *Les lois économiques*, par A. de Metz Noblat. — *Les familles et la société en France avant la révolution*, par Charles de Ribbe. — Victor de Livernois, p. 300.

Extases, par Léonce Malletille. — *L'instruction publique au Canada*, par A. Le Roy. — T. de Lévrard, p. 307.

Avril. — *sonnet* — L. H. Fréchette, p. 314.

Une Lettre de Maxime à M^{lle}. C. B. — Le comte A. de Vervins, p. 315.

Questions et réponses, p. 320.

Mai

La question sociale aux Etats-Unis et la condition des ouvriers des manufactures — V — Claudio Jannet, p. 321.

Une lettre de maxime a Mlle C. B. — II — Le comte A. de Vervins, p. 338.

Un mariage d'autrefois. — Benjamin Sulte, p. 357.

Une rencontre fortuite — XII — W. D. Howells, p. 363.

Mai — *sonnet* — L. H. Fréchette, p. 377.

Les dix mille dans l'*Anabase* — II — Hyac. Martial, p. 378.

De la monnaie et des banques — IV — Bonamy Price, p. 385.

Deux mois en Espagne — I — p. 397.

Juin

Josef de Ribera — nouvelle — Le comte A. de Vervins, p. 401.

Les dix mille dans l'*Anabase* — III — Hyac. Martial, p. 419.

De la monnaie et des banques — V — Bonamy Price, p. 429.

L'université Laval à Montréal. — Année académique 1879-1880. — *Séance de clôture du 21 juin*. — L'abbé Chandonnet, p. 437.

Juin — *sonnet* — L. H. Fréchette, p. 470.

La question sociale aux Etats-Unis et la condition des ouvriers des manufactures — VI — Claudio Jannet, p. 471.

Au poète couronné L. H. Fréchette. — p. 479.

Juillet

- La question sociale aux Etats-Unis et la condition des ouvriers des manufactures—VI— Claudio Jannet, p. 481.
Musée de Montréal. — p. 491.
L'Abbaye des Fontenelles—légende du XI^e siècle — comte A. de Vervins, p. 499.
Les dix mille dans l'*Anabase*—IV— Hyac. Martial, p. 522.
Deux mois en Espagne. — H. V., p. 528.
A l'Eglise du Tréport. — L. Mallefille, p. 536.
L'Avocat général Marriott devant la chambre des communes en 1774. — Th. Brennan, p. 540.
Réimpression des œuvres de S. Thomas. — H. V., p. 549.

Aout

- Saint Thomas d'Aquin déclaré patron des écoles catholiques. — p. 557.
Les dix mille dans l'*Anabase*—V— Hyac. Martial, p. 565.
L'Abbaye des Fontenelles—légende du XI^e siècle. — Le comte A. de Vervins, p. 573.
Notre-Dame de Malone. — L'abbé Chandonnet, p. 597.
Une lettre de saint Thomas d'Aquin, p. 620.
Une erreur assez plaisante concernant l'origine de l'université Laval.—L'abbé Chandonnet, p. 624.
L'Avocat général Marriott devant la chambre des communes en 1774—M. Th. Brennan, p. 627.

Septembre et octobre

- Ouverture des cours de de l'université Laval à Montréal p. 637.
Les monuments antiques de L'Angoumois. — Au rédacteur de la *Revue de Montréal*. — Eutrope Lambert, p. 655.
Réponses à diverses questions de droit canonique soulevées au sujet de la lettre pastorale que NN. SS. les évêques de la province de Québec ont publiée, le 1^{er} juin 1880, pendant la contestation de l'élection de Berthier —I— L'abbé Chandonnet, p. 662.
Le Manoir breton —nouvelle historique, de 1320 à 1354, devant servir à l'histoire romantique des Français.—Le comte A. de Vervins, p. 693.
Avis importants.

Novembre et décembre

- A la mémoire de Mgr C. F. Cazeau.
L'éducation dans l'école libre, par le Dr T. M. Guardia.— Maxime de Surgère, p. 747.
Les dix mille dans l'*Anabase*.— Hyac. Martial, p. 758.
Fleurs d'hiver —poésie— Napoléon Legendre, p. 770.
Le Manoir breton. — Comte de Vervins, p. 771.
Quelques erreurs signalées aux savants écrivains de la Minerve. — Abbé Chandonnet, p. 799.
Pour un album — poésie — Napoléon Legendre, p. 801.
Mgr Charles-Félix Cazeau — notice nécrologique, P. C., p. 802.
Naissances, mariages et décès. — Alphonse Lusignan, p. 811.
Quelques pages de politique sacrée de l'hon F. X. A. Trudelle.— l'abbé T. A. Chandonnet, p. 819.
La *Revue de Montréal* et le *Canadien* — l'abbé T. A. Chandonnet, p. 839.
Avis très important au verso.— Le Directeur de la *Revue*.